

Distribution limitée

WHC-03/27.COM/6A Rev

Paris, le 20 juin 2003

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-septième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII
30 juin – 5 juillet 2003**

**Point 6A de l'ordre du jour : Etat du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique, 2003
Rapport périodique de synthèse pour la région Asie Pacifique**

RESUME

Ce document contient le Rapport périodique de synthèse pour la région Asie-Pacifique résultant des résolutions adoptées par la 11ème Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial, et la 29ème session de l'Assemblée générale de l'UNESCO en 1997.

Ce document est présenté comme suit :

- | | |
|--------------|---|
| Chapitre I | Contexte, méthodologie et structure du rapport périodique régional de synthèse |
| Chapitre II | Vue d'ensemble régionale |
| Chapitre III | Application de la Convention du patrimoine mondial dans 39 Etats parties d'Asie et du Pacifique |
| Chapitre IV | Etat de conservation de 88 biens culturels, naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant ou en 1994 |

Décision requise : Le Comité peut souhaiter adopter la Décision Préliminaire **27 COM 6A** en page 88

Note : les informations ajoutées par le Secrétariat du patrimoine mondial sont précédés d'une *

Table des Matières

Chapitre	Titre	Numéro de page
	SIGLES	
1.	CONTEXTE, METHODOLOGIE ET STRUCTURE DU RAPPORT PERIODIQUE REGIONAL DE SYNTHÈSE	1
2.	VUE D'ENSEMBLE REGIONALE:	
	Introduction	4
	Stratégie Globale	8
	Législation	12
	Assistance Internationale	14
3.	SECTION I : APPLICATION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL	17
3.1.a.	Tableau de synthèse de la Section I : Asie du Centre-Ouest	17
3.1.b.	Recommandations sous-régionales : patrimoine culturel d'Asie du Centre-Ouest	19
3.1.c.	Recommandations sous-régionales : patrimoine naturel et mixte d'Asie centrale	21
3.2.a.	Tableau de synthèse de la Section I : Asie du Sud	23
3.2.b.	Recommandations sous-régionales : patrimoine culturel d'Asie du Sud	25
3.3.a.	Tableau de synthèse de la Section I : Asie du Sud-Est	27
3.3.b.	Recommandations sous-régionales : patrimoine culturel d'Asie du Sud-Est	30
3.4.a.	Tableau de synthèse de la Section I : Asie du Nord-Est	33
3.4.b.	Recommandations sous-régionales : patrimoine culturel d'Asie du Nord-Est	35
3.5.a.	Tableau de synthèse de la Section I : Pacifique	37
3.5.b.	Recommandations sous-régionales : Pays insulaires du Pacifique	42
3.6.a.	Recommandations panasiatiques pour le patrimoine culturel	43
3.6.b.	Recommandations régionales pour le patrimoine naturel et mixte	49

Table des Matières (suite)

Chapitre	Titre	Numéro de page
4.	SECTION II: ETAT DE CONSERVATION DES BIENS CULTURELS, NATURELS ET MIXTES INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL AVANT OU EN 1994	52
4.1.a.	Tableau de synthèse de la Section II: Biens culturels d'Asie du Centre-Ouest	52
4.1.b.	Recommandations sous-régionales : Asie du Centre-Ouest	54
4.2.a.	Tableau de synthèse de la Section II: Biens culturels d'Asie du Sud	56
4.2.b.	Recommandations sous-régionales : Asie du Sud	64
4.3.a.	Tableau de synthèse de la Section II: Biens culturels d'Asie du Sud-Est	65
4.3.b.	Recommandations sous-régionales : Asie du Sud-Est	67
4.4.a.	Tableau de synthèse de la Section II: Biens culturels d'Asie du Nord-Est	69
4.4.b.	Recommandations sous-régionales : Asie du Nord-Est	72
4.5.a.	Tableau de synthèse de la Section II: Biens naturels & mixtes d'Asie du Sud	73
4.5.b.	Tableau de synthèse de la Section II: Biens naturels & mixtes d'Asie du Sud-Est	75
4.5.c.	Tableau de synthèse de la Section II: Biens naturels & mixtes d'Asie du Nord-Est	77
4.5.d.	Tableau de synthèse de la Section II: Biens naturels & mixtes du Pacifique (Australie et Nouvelle-Zélande uniquement)	79
4.6.a.	Recommandations panasiatiques de la Section II: Etat de conservation des biens culturels du patrimoine mondial asiatiques avant ou en 1994	83
4.6.b.	Recommandations régionales sur la présentation de la Section II des rapports périodiques	86
5.	DECISION PRELIMINAIRE POUR LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL	88

SIGLES

ACCU	Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO	ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites	PAM	Programme alimentaire mondial
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	INTAS	Association internationale pour la promotion de la coopération avec les scientifiques des nouveaux Etats indépendants de l'ancienne Union soviétique	PC	Patrimoine culturel
APD	Aide publique au développement			PIB	Produit intérieur brut
APFP	Point focal Asie-pacifique	INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle	PIMA	Pacific Islands Museum Association
APM	Aire de patrimoine mondial			PIP	Pays insulaires du Pacifique
approx.	approximativement	IRF	International Rhino Foundation	PM	Patrimoine mondial
APSARA	Autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor	ISO	Organisation internationale des normes	PN	Patrimoine naturel
ASEF	Fondation Asie-Europe			PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ASI	Archaeological Survey of India			PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
BA&D	Banque asiatique de développement	JBIC	Banque japonaise pour la coopération internationale	RARE	Centre RARE pour la conservation tropicale
CCF	Central Cultural Fund	JFIT	Fonds-en-dépôt japonais	RPC	République populaire de Chine
CCTV	China Central Television	JICA	Agence japonaise de coopération internationale	RPD de Corée	République populaire démocratique de Corée
CDB	Convention sur la diversité biologique				
CH	Division du patrimoine culturel (UNESCO)	KMTNC	King Mahendra Trust for Nature Conservation	SAARC	Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale
CI	Conservation International	LI	Liste indicative	SEA	Système des Ecoles associées
CMAP	Commission mondiale pour les aires protégées	MAB	Programme L'homme et la biosphère	SIG	Système d'information géographique
CRATerre	Centre régional de l'architecture en terre	NABU	Naturschutzbund Deutschland (Fédération allemande pour la protection de la nature)	SPACH	Société pour la préservation du patrimoine culturel d'Afghanistan
Dépt.	Département			SPREP	Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud
DHR	Darjeeling Himalayan Railway	NCCA	Conseil national pour la culture et les arts	TACIS	Assistance technique à la Communauté des Etats indépendants
DHSA	Digital Heritage Support Actions	NFUAI	Fédération nationale des Associations UNESCO du Japon	UE	Union européenne
EFM	Etats Fédérés de Micronésie	NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement	UICN	Union mondiale pour la nature
EIE	Etude d'impact environnemental	NPWPC	National Parks Wildlife Preservation Centre	UNDAF	Plan cadre d'assistance des Nations Unies au développement
ENVIS	Environmental Information System			UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	NPWS	National Parks and Wildlife Services		Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, 1995
FFI	Fauna and Flora International	NTF	National Trust for Fiji	WMF	World Monuments Fund
FNU	Fondation des Nations Unies	NTIC	Nouvelles technologies de l'information et des communications	WWF	Organisation internationale pour la protection de la nature
FPM	Fonds du patrimoine mondial				
GBRMPA	Great Barrier Reef Marine Protection Authority	OECE	Fonds de coopération économique d'outre-mer (Japon)		
GPS	Global Positioning System	ONG	Organisation non gouvernementale		
ICCROM	Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels				
ICHO	Iranian Cultural Heritage Organization				

CHAPITRE 1.

CONTEXTE, MÉTHODOLOGIE ET STRUCTURE DU RAPPORT PÉRIODIQUE RÉGIONAL DE SYNTHÈSE

CONTEXTE

La préparation des rapports périodiques sur la mise en application de la Convention du patrimoine mondial et l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial fait suite aux résolutions qui ont été adoptées par la 11ème Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial et par la 29ème Conférence générale de l'UNESCO qui s'est tenue en 1997. Sur demande de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial lors de sa 22ème session en 1998, a défini la périodicité, la forme, la nature et la portée du rapport périodique sur la mise en application de la Convention du patrimoine mondial et sur l'état de conservation des biens mondiaux, afin d'examiner et de répondre à ces rapports, selon le principe de souveraineté de l'Etat.

En décembre 2000, lors de sa 24ème session, le Comité du patrimoine mondial a approuvé un programme d'action pour la préparation du rapport périodique de la région Asie-Pacifique. Plusieurs des 39 États parties (27 États d'Asie et 12 États du Pacifique) et le Centre du patrimoine mondial, avaient déjà commencé la préparation des rapports périodiques en 1997, mais ces travaux de préparation ont augmenté depuis 2001. Sur les 39 États parties, 16 ont dû préparer des rapports sur l'état de conservation de

leurs biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant ou en 1994, pour un total de 88 patrimoines (55 culturels et 33 naturels ou mixtes).

La majorité des États parties de la zone Asie-Pacifique a nommé des coordinateurs nationaux en 2001 pour préparer les rapports demandés par le Centre du patrimoine mondial. Pour faciliter les travaux des autorités nationales, un questionnaire fut établi par le Centre du patrimoine mondial selon le format adopté par le Comité du patrimoine mondial, comprenant deux sections. La Section I décrit les actions entreprises par les États parties dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. La Section II détaille l'état de conservation des biens particuliers du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant ou en 1994.

L'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial a été fournie pour soutenir quelques États parties dans la préparation de leurs rapports périodiques nationaux. Le gouvernement japonais a généreusement fait don de 334 800 \$US dans le cadre du programme Japan-Funds-in-Trust de l'UNESCO à sept États parties d'Asie (la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, les Philippines, le Sri Lanka et le Vietnam) pour leur permettre de renforcer le suivi des biens culturels de l'Humanité décrit dans leur rapport périodique national.

MÉTHODOLOGIE

Au début de la préparation du rapport périodique régional, le Centre du patrimoine mondial et les États parties ont adopté une approche consultative, non seulement pour faciliter la préparation du rapport, mais également pour que le rapport final devienne un outil utile pour les États parties concernés, le Comité du patrimoine mondial et l'UNESCO, en hiérarchisant l'urgence des actions en fonction des besoins intra-

régionaux identifiés. Les organes consultatifs (ICOMOS, ICCROM et UICN) ont été invités à participer à l'exercice dans son ensemble afin qu'ils profitent des expériences et des connaissances acquises dans la conservation du patrimoine mondial.

Réunir des informations de base sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial lors de la préparation des rapports périodiques nationaux fut une tâche particulièrement complexe. De nombreux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant 1994 ont été nommés sans démarcation des zones centre, tampon et de transition. D'autres données, telles les déclarations de valeur, les risques, les mécanismes législatifs et administratifs, ont exigé des mises au point ou des réévaluations de nombreux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant 1994.

De nombreuses réunions consultatives nationales, régionales et internationales ont été organisées pour échanger des informations et pour encourager une participation active des États parties, avec l'aide du Fonds du patrimoine mondial ou d'autres contributions extra-budgétaires.

- Réunion sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est (avril 2001, Tana Toraja, Indonésie).
- Réunion régionale pour les biens culturels du patrimoine mondial en Asie (juillet 2001, Gyeongju, République de Corée).
- Réunions d'information pour les délégations permanentes des États parties de la zone Asie Pacifique auprès de l'UNESCO (octobre 2001, janvier 2003)
- Réunion nationale australienne pour le rapport périodique du patrimoine mondial (mars 2002, Blue Mountains, Australie).
- Réunion régionale pour les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique (mars 2002, Blue Mountains, Australie).

- Réunion régionale pour les représentants des États parties de la zone Asie-Pacifique pendant la 26^{ème} session du Comité du patrimoine mondial (juin 2002, Budapest, Hongrie).
- Réunion nationale chinoise pour le rapport périodique du patrimoine mondial (juillet 2002, Chongqing, Chine).
- Réunion nationale de l'Inde pour le rapport périodique du patrimoine mondial culturel (novembre 2002, New Delhi, Inde).
- Deux réunions nationales au Sri Lanka pour le rapport périodique du patrimoine mondial culturel (novembre-décembre 2002, Colombo et sites du patrimoine mondial, Sri Lanka)
- Réunion sous-régionale en Asie Centrale pour le patrimoine naturel et mixte (décembre 2002, Almaty, Kazakstan).
- Réunion régionale pour le patrimoine mondial naturel et mixte de la zone Asie-Pacifique (janvier 2003, Hanoi, Vietnam).
- Atelier de renforcement des capacités pour le patrimoine mondial dans la zone Pacifique (février 2003, Samoa).
- Réunion régionale du patrimoine mondial culturel en Asie (mars 2003, Paris, Siège de l'UNESCO, prévue à l'origine à Shiraz, en Iran).

La date limite de soumission des rapports périodiques nationaux était fixée au 31 décembre 2002. Bien que beaucoup de rapports aient été soumis après cette date, tous les rapports reçus ont pu être synthétisés par le Centre du patrimoine mondial. Ces textes préliminaires ont été distribués à tous les États parties de la zone Asie-Pacifique pour être amendés entre février et mai 2003. À partir de ces textes préliminaires, le Centre du patrimoine mondial a pu synthétiser les rapports périodiques nationaux en les accompagnant des recommandations adoptées par les États parties de la zone Asie-Pacifique lors des réunions de mars 2002 dans les Blue Mountains, de décembre 2002 à Almaty, de janvier 2003 à Hanoi et de mars 2003 à Paris. Cette synthèse finale des

rapports périodiques régionaux de la zone Asie-Pacifique qui a été finalisée en étroite collaboration avec les États parties, est présentée dans ce document de travail pour examen par le Comité du patrimoine mondial.

Aucune île de la zone Pacifique n'a été invitée aux réunions de consultations régionales et aucun rapport périodique national n'a été reçu des 10 États parties insulaires de la zone Pacifique, à la date limite du 31 décembre 2002. De ce fait, l'organisation de l'atelier de renforcement des capacités en Asie à Samoa en février 2003, a été l'occasion d'encourager les États parties insulaires de la zone Pacifique à produire des rapports. Par la suite, la plupart de ces États parties ont fourni une version simplifiée du rapport périodique national, bien qu'ils n'aient rejoint la Convention que ces dernières années, voire ces derniers mois.

Comme il s'agissait du premier exercice de rapport périodique pour la région Asie-Pacifique, les États parties, l'UNESCO, les organes consultatifs et toutes les personnes concernées ont profité de cette occasion pour resserrer les liens de coopération en faveur de la conservation du patrimoine mondial. Les enseignements qui ont pu en être tirés seront utiles pour le prochain rapport périodique et pour les autres régions.

STRUCTURE

La structure de ce document a été adoptée par les États parties de la région Asie-Pacifique présents aux réunions d'Hanoi en janvier 2003 et de Paris en mars 2003. Une vue d'ensemble régionale dans le chapitre 2 fournit une analyse succincte de l'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique. Le contenu de la synthèse du rapport périodique suit le format du rapport périodique adopté par l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial. Les rapports de la Section I sont synthétisés

dans des tableaux par État partie et divisés en cinq sous-régions : Asie du Centre-Ouest, Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie du Nord-Est et Pacifique. Les rapports de la Section II sont présentés bien par bien, sous forme de tableau également et selon le découpage en cinq sous-régions. Dans la Section II, les biens culturels du patrimoine mondial sont suivis des biens naturels et mixtes. Les recommandations sous-régionales, pan-asiatiques, pour l'Asie-Pacifique et pour le Pacifique, qui ont été adoptées par les États parties lors des réunions consultatives, ont été jointes après chaque sous-chapitre.

Les résumés des rapports périodiques, avec des profils approfondis des États parties et des sites spécifiques, seront distribués aux membres du Comité du patrimoine mondial et aux observateurs lors de la 27^{ème} session du Comité du patrimoine mondial.

* Remarque sur les tableaux

La situation des États parties et des biens dans la région n'étant pas homogène, les tableaux de ce document ont pour but de fournir une présentation de la région plutôt qu'un outil de comparaison directe entre les États parties et entre leurs biens du patrimoine mondial.

* Note sur la version de synthèse

La concision de ce rapport périodique régional de synthèse qui a été rédigé pour le Comité du patrimoine mondial, ne rend pas justice aux centaines voire aux milliers de conservateurs responsables de la protection des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. De nombreux exemples de pratiques innovantes n'ont pu être décrits et commentés dans le cadre restreint de ce document. L'équipe en charge de la publication de ce rapport de synthèse espère qu'il sera possible de publier une version intégrale intitulé « Etat du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique » (volume 1 : patrimoine culturel et volume 2 :

patrimoine naturel et mixte) qui exploitera l'abondance d'informations fournies par les États parties, abondance en elle-même très encourageante. Le Centre du patrimoine mondial remercie les États parties de la région Asie-Pacifique, en particulier les responsables de sites pour leur accueil ouvert et convivial qui nous a fait comprendre, à l'UNESCO, aux organes consultatifs (ICOMOS, ICCROM et UICN) toute la valeur de leur patrimoine et la force de la Convention. Merci d'avoir su renouveler notre enthousiasme et notre engagement envers vous.

CHAPITRE 2. VUE D'ENSEMBLE REGIONALE

INTRODUCTION

De l'extraordinaire chaîne himalayenne où se dresse le sommet le plus élevé du monde, aux déserts de l'Asie centrale, les jungles tropicales d'Asie du Sud-Est, la forêt tropicale humide et les plaines arides d'Australie, aux petits archipels d'îles du Pacifique, la région Asie-Pacifique offre une incroyable diversité de zones climatiques, de topographies, d'écosystèmes et de cultures. Les origines géologiques de cette région, qui représente environ un tiers de la masse terrestre ainsi qu'une vaste étendue de l'océan Pacifique avec ses atolls et ses îles, remontent à la dislocation du continent unique de Gondwana (qui a laissé des vestiges en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Nouvelle-Calédonie) et à la dérive vers le Nord du sous-continent indien qui heurta ensuite le reste de l'Asie. Ainsi, l'Asie continentale, dans sa configuration actuelle, est le résultat de centaines de millions d'années de mouvements et d'échanges tectoniques avec le Pacifique. A une échelle écologique plus récente, la richesse biologique de cette région a soutenu l'activité humaine en même temps qu'elle a évolué avec elle depuis des milliers d'années.

La diversité ethnique et linguistique de cette région est immense : elle est née des influences échangées entre centres régionaux au gré des siècles de migration, des routes commerciales et des guerres. Les peuples de cette région ont perfectionné de nombreux modes d'occupation des sols et de technologies adaptatives qui furent consolidés par diverses pratiques religieuses et séculières, ainsi que par des rites et des systèmes coutumiers. La région Asie-Pacifique fut l'une des premières à domestiquer la faune et la flore, à construire des villes organisées. De même, elle fit

œuvre de pionnière dans la construction de canaux et la mise en œuvre de systèmes d'irrigation. Bon nombre de ses groupes vivant de la chasse et de la cueillette et de ses sociétés agricoles et industrielles nous ont légué des témoignages physiques et des preuves de progrès technologiques qui relatent l' "Histoire du patrimoine mondial" de la région Asie-Pacifique.

Peuplés aujourd'hui de 3,75 milliards d'habitants (environ 60% de la population mondiale), les 42 Etats de cette région comptent 39 Etats parties à la Convention du patrimoine mondial (le Brunei, le Timor oriental et le Singapour ne l'ont pas ratifiée). Les Etats Parties sont constitués des pays les plus peuplés comme la Chine (1,28 milliard), l'Inde (1,05 milliard), le Bangladesh (133 millions) et de pays comptant seulement 5,17 millions d'habitants comme la Papouasie-Nouvelle Guinée ou 96 000 habitants pour Kiribati. En plus d'un vaste océan, cette région dispose d'une superficie terrestre d'une grande diversité. La Chine représente à elle seule 9 596 960 km², alors que le Bhoutan, un récent signataire de la Convention du patrimoine mondial, couvre seulement 47 000 km². La taille et l'étendue de chaque zone du patrimoine mondial peuvent elles aussi varier de façon très nette, allant de la Grande Barrière de corail en Australie (34,87 millions ha) à la Baie d'Ha Long au Vietnam (150 000 ha).

Certains pays de la région Asie-Pacifique sont parmi les plus riches du monde alors que bon nombre d'entre eux comptent parmi les pays les moins développés. En 2002, le PIB moyen par habitant au Japon et en Australie dépassait 25 000 \$US alors qu'il atteignait seulement 5 200 \$US aux Iles Fidji, 3 000 \$US en Indonésie, 1 750 \$US au Bangladesh et au Népal et à

peine 1 140 \$US au Tadjikistan. L'espérance de vie est de 78 ans en Nouvelle-Zélande, comparé à seulement 53,5 ans au Laos. L'alphabétisation des adultes en République de Corée atteint 98% alors qu'aujourd'hui seulement 35% des cambodgiens adultes savent lire et écrire.

Depuis la rédaction de la Convention du patrimoine mondial il y a 30 ans, la région Asie-Pacifique a connu une croissance économique spectaculaire et a vu émerger des économies progressistes le long de la ceinture pacifique. Elle a aussi essuyé des échecs économiques majeurs dus à des krachs boursiers et des catastrophes naturelles (sécheresses, tremblements de terre et inondations). En outre, des changements politiques survenus dans les Etats de la péninsule indochinoise après des décennies de guerre, la dissolution de l'Union Soviétique en Asie centrale, les conflits post-coloniaux au Timor oriental, les récents troubles politiques et sociaux aux Iles Fidji et aux Iles Salomon ainsi que l'isolement international de certains Etats au sein de cette région ont profondément modifié la région Asie-Pacifique depuis 1972.

Le rapport périodique de synthèse pour la région Asie-Pacifique a été établi à partir des rapports périodiques nationaux soumis par les 36 Etats Parties et les Iles Cook, celles-ci étant couvertes par la ratification de la Convention du patrimoine mondial par la Nouvelle-Zélande (la Papouasie-Nouvelle Guinée, les Iles Salomon et le Tadjikistan n'ont pas soumis les rapports de la Section I). Ce rapport de synthèse présente des tableaux sur l'application de la Convention du patrimoine mondial dans 39 Etats Parties (Section I) ainsi que l'état de conservation des 88 biens culturels, naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine

mondial avant ou en 1994 (Section II). Une série de recommandations rédigée suite aux nombreuses consultations faites auprès d'Etats Parties rend compte de similitudes régionales ainsi que de fossés et de disparités relatives à la protection du patrimoine culturel et naturel, à la législation et à l'assistance internationale. Des propositions sous-régionales d'actions de suivi soulignent les particularités de la protection du patrimoine culturel suivant les cinq sous-régions d'Asie et du Pacifique.

De nombreux pays d'Asie partagent une tendance significative d'accroissement de leur population, de demande croissante en ressources naturelles et de migration accélérées des communautés rurales vers les villes. Les causes profondes de cette migration sont facilement identifiables. Au-delà de l'attraction que les villes exercent sur les jeunes, les communautés rurales sont souvent confrontées à la chute des prix du marché des produits agricoles, à des opportunités d'enseignement limitées et à l'insuffisance des investissements dans les zones provinciales forçant ainsi des millions de personnes à partir vers des zones urbaines. Cependant, dans la réalité, les migrants économiques abandonnent la misère des campagnes pour la pauvreté des bidonvilles urbains. Bon nombre de ces problèmes démographiques et économiques ont un impact direct ou indirect sur les biens du patrimoine mondial de la région.

Dans le cas du patrimoine naturel, les menaces pesant sur l'intégrité physique de nombreux biens sont les conséquences des pressions exercées par l'homme et des processus naturels. Les pressions que représentent la déforestation et le braconnage en particulier, découlent d'une dépendance immédiate à l'égard des ressources naturelles des populations rurales. De même que l'a souligné la "Charte du patrimoine naturel australien" en 1996, la modification par l'homme de la biosphère engendre souvent des catastrophes naturelles extrêmes. De même, le changement de climat mondial représente une véritable menace immédiate de

disparition totale de certaines îles du Pacifique. D'autres processus écologiques tels que l'érosion et l'envasement, l'invasion d'insectes, de plantes et de micro-organismes nuisibles ont peut-être été perturbés ou accélérés. Le feu, qu'il soit causé par l'homme ou par des événements naturels, constitue un risque direct pour de nombreux sites. Dans le cas des marais, la lutte pour une eau rare et la pollution chimique provenant des eaux de ruissellement agricoles sont des problèmes cruciaux.

Dans le cas de nombreux biens culturels, et particulièrement dans les zones-tampon des villes historiques, les pressions de développement à la fois directes et indirectes affectent la capacité des autorités à agir en harmonie avec l'esprit de la Convention. Outre les menaces directes d'empiètement illicite, de vol et de vandalisme qui sont choses courantes dans de nombreux sites, la pollution atmosphérique, le développement commercial envahissant et les chantiers de construction privés et publics impropres font partie des nombreux problèmes de gestion auxquels les gestionnaires de sites doivent faire face. Il est malheureux de constater qu'il y a encore trop d'exemples de chantiers publics, à l'origine pleins de bonnes intentions qui, par inadvertance, ont détruit ou endommagé la valeur patrimoniale de sites naturels et culturels de la région.

Dans le Pacifique, les questions cruciales sont différentes : on observe une nette baisse de la population dans certains Etats Parties (Niue, par exemple), des menaces imminentes et réelles liées au changement du climat et à la hausse du niveau des eaux ainsi qu'un isolement extrême de la sous-région qui limite les opportunités de formation, la réception d'informations et la prise en compte de cette sous-région par le reste du monde, malgré son extraordinaire diversité culturelle et biologique. D'ailleurs, le Pacifique est souvent cité comme la zone ayant le plus d'espèces en danger par habitant. L'environnement marin de cette zone regorge de formidables ressources

qui restent en grande partie inexplorées, telles les récifs les plus diversifiés et les plus vastes du monde, la pêche au thon la plus importante, les fosses océaniques les plus profondes et des populations bien préservées de nombreuses espèces en danger mondial telles que baleines, tortues et crocodiles de mer. De vastes étendues de forêt tropicale humide recouvrant ces îles culminantes recèlent de nombreuses espèces rares qui sont menacées.

Depuis sa mise en place, la Convention du patrimoine mondial s'est révélée être un moyen extrêmement efficace de stimuler la conservation et de favoriser le développement dans de nombreuses régions du monde. L'un des moteurs cachés de l'essor de la promotion du patrimoine a été la croissance stable du tourisme mondial ; l'écotourisme représentant le sous-secteur le plus florissant. Cependant, et de nombreux rapports périodiques nationaux le soulignent, le tourisme est une force considérable qui doit être contrôlée et gérée de manière à sauvegarder l'authenticité et l'intégrité des biens d'une exceptionnelle valeur universelle inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les rapports nationaux ainsi que les rencontres organisées avec de nombreuses administrations de conservation du patrimoine au cours du premier cycle d'élaboration du rapport confirment la compréhension profonde et la signification contemporaine du concept de patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique.

ASIE DU CENTRE-OUEST



Iran
1 648 000 km²
66 622 704 hab.
Mortalité infantile : 28,07
Alphabétis. /adultes : 72,1%
PIB par habitant : 6 400\$
Pop. sous seuil pauvr.: 53%

Tadjikistan
143 100 km²
6 719 567 hab.
Mortalité infantile : 114,77
Alphabétis. /adultes : 98%
PIB par habitant : 1 140\$
Pop. sous seuil pauvr.: 80%

Kyrgystan
198 500 km²
4 822 166 hab.
Mortalité infantile : 75,92
Alphabétis. /adultes : 97%
PIB par habitant : 2 800\$
Pop. sous seuil pauvr.: 55%

Kazakhstan
2 717 300 km²
16 741 519 hab.
Mortalité infantile : 58,95
Alphabétis. /adultes : 98,4%
PIB par habitant : 5 900\$
Pop. sous seuil pauvr.: 26%

Ouzbékistan
447 400 km²
25 563 441 hab.
Mortalité infantile : 71,72
Alphabétis. /adultes : 99%
PIB par habitant : 2 500\$
Pop. sous seuil pauvr.: 28%

Turkménistan
448 100 km²
4 688 963 hab.
Mortalité infantile : 73,21
Alphabétis. /adultes : 98%
PIB par habitant : 4 700\$
Pop. sous seuil pauvr.: 4,4%

Afghanistan
647 500 km²
27 755 775 hab.
Mortalité infantile : 144,76
Alphabétis. /adultes : 36%
PIB par habitant : 800\$
Pop. sous seuil pauvr.: ---

ASIE DU NORD-OUEST

Mongolie
1 560 000 km²
2 694 432 hab.
Mortalité infantile : 51,97
Alphabétis. /adultes : 97,8%
PIB par habitant : 1 770\$
Pop. sous seuil pauvr.: 36%

République de Corée
98 480 km²
48 324 000 hab.
Mortalité infantile : 7,58
Alphabétis. /adultes : 98%
PIB par habitant : 18 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: 4%

RDP de Corée
120 540 km²
22 224 195 hab.
Mortalité infantile : 22,8
Alphabétis. /adultes : 99%
PIB par habitant : 1 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: ---

Chine
9 596 960 km²
1 284 303 705 hab.
Mortalité infantile : 27,25
Alphabétis. /adultes : 81,5%
PIB par habitant : 4 300\$
Pop. sous seuil pauvr.: 10%

Japon
377 835 km²
123 974 628 hab.
Mortalité infantile : 3,84
Alphabétis. /adultes : 99%
PIB par habitant : 27 200\$
Pop. sous seuil pauvr.: ---



ASIE DU SUD



Bhoutan
47 000 km²
2 094 176 hab.
Mortalité infantile : 106,79
Alphabétis. /adultes : 42,2%
PIB par habitant : 1 200\$
Pop. sous seuil pauvr.: ---

Népal
140 800 km²
25 873 917 hab.
Mortalité infantile : 72,36
Alphabétis. /adultes : 27,5%
PIB par habitant : 1 400\$
Pop. sous seuil pauvr.: 42%

Inde
3 787 590 km²
1 045 845 226 hab.
Mortalité infantile : 61,47
Alphabétis. /adultes : 52%
PIB par habitant : 2 500\$
Pop. sous seuil pauvr.: 25%

Pakistan
803 940 km²
147 663 429 hab.
Mortalité infantile : 78,52
Alphabétis. /adultes : 42,7%
PIB par habitant : 2 100\$
Pop. sous seuil pauvr.: 35%

Bangladesh
144 000 km²
133 376 684 hab.
Mortalité infantile : 68,05
Alphabétis. /adultes : 56%
PIB par habitant : 1 750\$
Pop. sous seuil pauvr.: 35,6%

Sri Lanka
65 610 km²
19 576 783 hab.
Mortalité infantile : 15,65
Alphabétis. /adultes : 90,2%
PIB par habitant : 3 250\$
Pop. sous seuil pauvr.: 22%

Maldives
330 km²
320 165 hab.
Mortalité infantile : 6193
Alphabétis. /adultes : 93,2%
PIB par habitant : 3 870\$
Pop. sous seuil pauvr.: ---

ASIE DU SUD-EST



Cambodge

181 040 km²
12 775 324 hab.
Mortalité infantile : 64
Alphabétis. /adultes : 35%
PIB par habitant. 1 500\$
Pop. sous seuil pauvr.: 36%

Vietnam

329 560 km²
81 098 416 hab.
Mortalité infantile : 29,34
Alphabétis. /adultes : 93,7%
PIB par habitant. 2 100\$
Pop. sous seuil pauvr.: 37%

Laos

236 800 km²
5 777 180 hab.
Mortalité infantile : 90 98
Alphabétis. /adultes : 57%
PIB par habitant. 1 630\$
Pop. sous seuil pauvr.: 40%

Myanmar

678 500 km²
42 238 224 hab.
Mortalité infantile : 72,11
Alphabétis. /adultes : 83,1%
PIB par habitant. 1 500\$
Pop. sous seuil pauvr.: 25%

Thaïlande

514 000 km²
62 354 402 hab.
Mortalité infantile : 29,5
Alphabétis. /adultes : 93,8%
PIB par habitant. 6 600\$
Pop. sous seuil pauvr.: 12,5%

Malaisie

329 750 km²
22 662 365 hab.
Mortalité infantile : 19,66
Alphabétis. /adultes : 83,5%
PIB par habitant. 9 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: 8%

Indonésie

1 919 440 km²
231 328 092 hab.
Mortalité infantile : 39,4
Alphabétis. /adultes : 83,8%
PIB par habitant. 3 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: 27%

Philippines

300,000 km²
84,525,639 hab.
Mortalité infantile : 27,28
Alphabétis. /adultes : 94,6%
PIB par habitant. 4 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: 40%

Singapour

692,7 km²
4 452 732 hab.
Mortalité infantile : 3,6
Alphabétis. /adultes : 93,5%
PIB par habitant. 24 700\$
Pop. sous seuil pauvr.: ---

Brunei

5 770 km²
350 898 hab.
Mortalité infantile : 13,95
Alphabétis. /adultes : 88,2%
PIB par habitant. 18 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: ---

Timor Oriental

15,007 km²
952,618 hab.
Mortalité infantile : 51,99
Alphabétis. /adultes : 48%
PIB par habitant. 500\$
Pop. sous seuil pauvr.: 42%

Etats non-parties à la Convention du patrimoine mondial

PACIFIQUE

Niue

260 km²
2 134 hab.
Mortalité infantile : n/a
Alphabétis. /adultes : 95%
PIB par habitant. 3 600\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Micronésie

702 km²
135 869 hab.
Mortalité infantile : n/a
Alphabétis. /adultes : 89%
PIB par habitant. 2 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Iles Salomon

28 450 km²
494 786 hab.
Mortalité infantile : 23,68
Alphabétis. /adultes : n/a
PIB par habitant. 1 700\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Iles Marshall

181,3 km²
73 630 hab.
Mortalité infantile : 38,68
Alphabétis. /adultes : 93,7%
PIB par habitant. 1 600\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Palau

458 km²
19 409 hab.
Mortalité infantile : 16,21
Alphabétis. /adultes : 92%
PIB par habitant. 9 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Vanuatu

12,200 km²
196,178 hab.
Mortalité infantile : 59,58
Alphabétis. /adultes : 53%
PIB par habitant. 1 300\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Samoa

2 944 km²
178 631 hab.
Mortalité infantile : 30,74
Alphabétis. /adultes : 80%
PIB par habitant. 3 500\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Kiribati

811 km²
96 335 hab.
Mortalité infantile : 52,63
Alphabétis. /adultes : n/a
PIB par habitant. 840\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Nouvelle-Zélande

268 680 km²
3 908 037 hab.
Mortalité infantile : 6,18
Alphabétis. /adultes : 99%
PIB par habitant. 19 500\$
Pop. sous seuil pauvr.: n/a

Papouasie-Nlle Guinée

462 840 km²
5 172 033 hab.
Mortalité infantile : 56,53
Alphabétis. /adultes : 64,5%
PIB par habitant. 2 400\$
Pop. sous seuil pauvr.: 37%

Fidji

18 270 km²
856 346 hab.
Mortalité infantile : 13,72
Alphabétis. /adultes : 92,5%
PIB par habitant. 5 200\$
Pop. sous seuil pauvr.: 26%

Australie

7 686 850 km²
19 546 792 hab.
Mortalité infantile : 4,9
Alphabétis. /adultes : 100%
PIB par habitant. 27 000\$
Pop. sous seuil pauvr.: ---

Non Etats parties à la Convention :

- Nauru
- Tonga
- Tuvalu

Territoires associés :

- Iles Cook (Nouvelle Zélande)
- Polynésie française (France)
- Nouvelle Calédonie (France)
- Tokelau (Nouvelle Zélande)
- Ile d'Henderson (R-U)



Source: Données sur le Développement de la Banque Mondiale, 2002

STRATEGIE GLOBALE : REPRESENTATION DU PATRIMOINE D'ASIE-PACIFIQUE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Depuis l'adoption de la Convention du patrimoine mondial en 1972, de nombreux efforts ont été consacrés à établir une Liste plus crédible, plus équilibrée et plus représentative. Depuis 1979 et de manière progressive, les partis pris quant à l'architecture des monuments ainsi que la prépondérance des biens culturels par rapport aux biens naturels furent l'objet d'une étude approfondie de la part du Comité du patrimoine mondial et des organes consultatifs. Cependant, la Liste du patrimoine mondial de biens est loin de représenter la totalité de l'immense diversité ethno-culturelle et biogéographique de la région Asie-Pacifique.

En 1982, la Commission mondiale sur les zones protégées de l'UICN a établi un inventaire provisoire des biens naturels intitulé "Les plus beaux sites naturels du monde : un inventaire indicatif des sites naturels du patrimoine mondial" afin d'accroître le nombre de nominations potentielles au patrimoine naturel. La catégorisation de domaines biogéographiques réalisée par Miklos Udvardy pour le Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO en 1975 a permis d'identifier 31 sites dans le domaine indo-malais, 14 sites dans le domaine océanien et 13 sites dans le domaine australien (qui composent la 'région Asie-Pacifique' traitée dans ce rapport, ainsi que des sites d'Asie du Nord-Est et d'Asie du Centre-Ouest incluses dans le domaine paléarctique).

Bien que l'inventaire de 1982 ait été conçu pour être révisé régulièrement, peu de compilations de l'UICN ont mis à jour cette "Liste provisoire globale" des sites naturels. A ce jour, en 2003, 10 sites indo-malais sur 31 ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (tous sont présentés dans ce rapport), 10 sites de la Liste de l'Australie sur 13 ont été inscrits (ils ont parfois été regroupés comme dans le cas des Tropiques Humides du Queensland) alors que seulement 3 sites océaniens

sur 14 ont été inscrits (Rennell Est, Iles Salomon; Rapa Nui, Chili; volcans d'Hawaï, Etats-Unis d'Amérique). D'autres organisations de conservation telles que le Fond Mondial pour la Nature (WWF) et Conservation International (CI) ont elles aussi produit des listes des 200 plus importants "Eco-Régions" et "points chauds de biodiversité" qui permettent de compléter le processus d'identification des sites naturels valables pour la nomination au patrimoine mondial.

Les tableaux de la Section I et les recommandations montrent qu'il existe une disparité considérable quant à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique. Alors que certains pays tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon disposent d'inventaires nationaux et de Listes indicatives bien établis, beaucoup d'autres pays d'Asie du Centre-Ouest, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est doivent encore reconnaître des formes non-monumentales de patrimoine. Dans le cas des pays insulaires du Pacifique, un atelier pour le renforcement des capacités qui s'est tenu à Samoa en février 2003 avec le soutien du projet de fonds-en-dépôt italien a souligné que beaucoup d'Etats parties n'ont ratifié la Convention que très récemment et commencent juste à créer des inventaires et à rédiger des Listes indicatives en vue de les soumettre au Centre du patrimoine mondial.

Quant à la question d'une représentation culturelle plus équilibrée, le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) a ouvert le débat entre 1987 et 1993 sur une typologie fonctionnelle relative au patrimoine culturel global, reposant sur des facteurs comparatifs dont le 'type', le 'style' et l'époque'. Parallèlement, le Comité du patrimoine mondial a insisté à maintes reprises sur la nécessité de refléter la totalité de la diversité culturelle, intellectuelle et religieuse actuelle de l'humanité. Ainsi, une méthodologie non-typologique (la "Stratégie Globale") fut instaurée par le Comité du patrimoine mondial et le Conseil International des Monuments et des Sites

(ICOMOS) en juin 1994 afin de rétablir les équilibres géographiques, temporels et spirituels de la Liste. Le groupe d'experts identifia plusieurs thèmes en les situant dans leur "contexte anthropologique large" : (1) la coexistence de l'homme et de la terre - déplacements de populations ; implantations ; modes de subsistance, évolution technologique ; et (2) les êtres humains en société – interaction humaine ; coexistence culturelle ; spiritualité et expression créative.

A la demande du groupe de travail sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, ICOMOS a élaboré en l'an 2000 une analyse de ladite Liste selon 15 catégories et 7 périodes historiques. En ce qui concerne la région asiatique, il s'est avéré que 67% des sites culturels inscrits en janvier 2000 appartenaient à 3 catégories de sites archéologiques, villes historiques et monuments bouddhistes. En comparaison, seuls 2 monuments islamiques, 4 paysages, 1 site industriel, 1 site symbolique et 1 implantation indigène avaient été inscrits dans la région asiatique. Quant à l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Pacifique (les Iles Salomon), seulement 5 sites ont été inscrits sur la Liste pour leur valeur culturelle (2 sites archéologiques, 2 paysages et 1 site symbolique).

A la date de mai 2003, la région asiatique comptait 122 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans 19 Etats parties et des efforts concertés vont permettre de corriger les déséquilibres actuels de la représentation. Parmi les 8 Etats Parties de l'Asie qui n'ont toujours pas de sites culturels ou naturels inscrits sur la Liste (dont le Bhoutan, la République Démocratique Populaire de Corée, le Kazakhstan, la République Kirghize, les Maldives, la Mongolie, le Tadjikistan et l'Union du Myanmar), une grande partie ont soumis ou se préparent à soumettre leur première nomination. Les tableaux de la Section II exposés ci-dessous résument l'état de conservation de tous les sites asiatiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant ou en 1994.

Dans le cas du Pacifique, à la date de mai 2003, 3 Etats parties (l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Iles Salomon) comptent 18 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à eux seuls, alors que les pays insulaires du Pacifique (Fidji, Kiribati, Iles Marshall, les Etats Fédéraux de Micronésie, Niue, Palau, la Papouasie-Nouvelle Guinée, Samoa et Vanuatu) préparent leur Liste indicative et leur première nomination. Les tableaux sur les rapports périodiques nationaux de la Section I, présentés ci-dessous, résument les efforts de ces Etats parties non-représentés consacrés à mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial. Les tableaux de la Section II exposent sommairement l'état de conservation des sites d'Australie et de Nouvelle-Zélande inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant ou en 1994.

Le Centre du patrimoine mondial a pris une part très active dans le débat sur la représentation du patrimoine de la région Asie-Pacifique par le biais de l'assistance internationale et de réunions avec des experts, comme en 1995, lors d'une réunion sur les paysages culturels associatifs qui s'est tenue en Australie. De même, une réunion d'experts sur la Stratégie globale a eu lieu à Achkhabad au Turkménistan en mai 2000, afin d'étudier l'étendue du patrimoine culturel d'Asie centrale et d'identifier les thèmes majeurs attestant de la diversité ethno-culturelle des steppes, des déserts, des montagnes et du "carrefour des civilisations" régional de l'Asie centrale. De même, un atelier s'est tenu à Almaty au Kazakhstan en décembre 2002 pour énoncer des recommandations (exposées ci-dessous) sur les possibilités de nouvelles nominations au patrimoine mondial naturel et mixte en Asie centrale. De plus, une réunion de Stratégie globale pour les Iles du Pacifique s'est tenue à Fidji en 1997. Le but de ces réunions était d'encourager les pays insulaires du Pacifique à ratifier la Convention du patrimoine mondial et à identifier les biens potentiels du patrimoine mondial dans le Pacifique. L'élargissement des débats sur les nominations éventuelles s'est déroulé à Apia (Samoa)

en février 2003. Les thèmes suivants ont été retenus comme étant d'importance.

La réunion de Stratégie globale pour les Etats parties d'Asie du Sud-Est qui s'est tenue à Tana Toraja, en Indonésie en avril 2001, a souligné l'importance de l'identification et la protection de l'architecture vernaculaire et des implantations traditionnelles des nombreuses communautés ethniques de cette région qui peuplent les régions montagneuses de l'Asie continentale du Sud-Est, la province de Yunnan en Chine ainsi que les forêts d'Etats insulaires de cette région. La conservation de superbes architectures et la rapide dégradation des édifices en bois requièrent une attention urgente.

En décembre 1998, un dialogue de politique globale sur les forêts du patrimoine mondial, organisé à Berastagi, au Sumatra nord, en Indonésie, a rassemblé des experts de 20 pays pour procéder à l'identification de 63 forêts dignes d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Un atelier d'experts sur "La Biodiversité du Karst et le patrimoine mondial en Asie de l'Est et du Sud-Est" s'est tenu dans le Parc national de Gunung Mulu, Malaisie, en mai 2001. Il a permis d'identifier le potentiel particulier des écosystèmes karstiques selon des critères patrimoniaux à la fois naturels et culturels, et d'accroître le nombre de nominations mixtes dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est.

En mars 2002, un "Atelier sur la Biodiversité marine du patrimoine mondial : réduction des écarts cruciaux et promotion des approches multi-sites pour de nouvelles nominations d'écosystèmes de petites îles marines, côtières et tropicales" s'est tenu à Hanoi, au Vietnam. La réunion d'experts du patrimoine naturel a permis de mettre au point une approche biogéographique au moyen d'interconnexions à grande échelle et de nominations groupées (telles que les espèces marines migratrices) et d'identifier 79 zones d'importance globale selon une Liste à trois niveaux "A", "B" et "C"

qui pourraient figurer sur la Liste du patrimoine mondial.

De plus, une étude documentaire commandée par le Centre du patrimoine mondial en 2002 qui explore 11 "catégories géoculturelles" de la région Asie-Pacifique, recommande d'accorder une nomination prioritaire aux zones naturelles suivantes : (i) steppe et prairies; (ii) Océan Indien et Iles du Pacifique; (iii) systèmes montagneux de l'Himalaya et proches de l'Himalaya; (iv) sites de forêts tropicales et de plaines basses; et (v) les grands systèmes fluviaux (Finlayson et al. 2002 "Stratégie globale du patrimoine mondial" avec des références spécifiques à la région Asie-Pacifique). De même, dans un examen préliminaire des sites naturels de la Liste du patrimoine mondial et les Listes indicatives de 2002, Jim Thorsell, conseiller de l'UICN pour le patrimoine mondial, observe que la toundra et les systèmes polaires, les forêts boréales et les systèmes de lacs sont les catégories de biome les moins représentées de la Liste.

L'étude de Finlayson et al. subdivise la Liste du patrimoine mondial en 9 "zones thématiques culturelles" et recommande la promotion de thèmes sous-représentés tels que les sites "scientifiques", "philosophiques", "militaires" et de "communication". Un classement comparatif suivant une hiérarchie de "niveau 1" et de "niveau 2" a aussi été proposé afin d'aider les Etats Parties d'Asie-Pacifique à réexaminer leur Liste (par exemple, les oeuvres architecturales sous-représentées jaïn, zoroastriennes ou taoïstes sont répertoriées dans le sous-ensemble de "niveau 2" de la catégorie plus large de "niveau 1" intitulée "architecture religieuse ou spirituelle").

D'autres études d'experts visant à aider les Etats Parties à réexaminer leur Liste indicative ont été menées pour l'Asie du Sud-Est et le sous-continent indien et sont actuellement étendues à l'Asie du centre-ouest. Afin d'élargir l'étude thématique du patrimoine moderne, le Comité du patrimoine mondial a mené une recherche

documentaire du patrimoine du 19^e et du 20^e siècle en Chine et a entamé un examen des sites groupés potentiels représentant le patrimoine moderne d'Asie du Sud. La Conférence sur le patrimoine mondial qui s'est tenue à Chandigarh en Inde, en février 2003, a permis de renforcer la collaboration entre le Comité du patrimoine mondial et le réseau "mAAAn" de praticiens du patrimoine mondial en Asie.

A l'avenir, on espère que les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial d'Asie et du Pacifique soumettront des Listes indicatives sous-régionales pour des sites naturels et culturels (impliquant une coopération culturelle entre les Etats parties) avec une mise en relief globale des nominations groupées et transfrontalières. A cet égard, un nombre d'exemples importants de collaboration internationale se développe entre les Etats Parties pour des nominations transfrontalières de sites partagés par des pays voisins d'Asie du Sud-Est, comme entre la Malaisie et l'Indonésie sur l'île de Bornéo ; et en Asie du Sud au-delà des frontières d'Etats parties, comprenant le Bhoutan, l'Inde et le Bangladesh. Dans le cadre de la Stratégie globale pour la région Asie-Pacifique, certaines des zones suivantes dont la nomination est prioritaire ont été identifiées.

Sites d'Hominidés Fossiles et d'Art Rupestre

Les origines de l'Humanité sont un sujet d'intérêt global qui pose la question des causes de notre diversité ethnique actuelle. Un certain nombre de sites de fossiles sont de véritables icônes dans la démonstration de l'évolution de l'Humanité et jalonnent l'auto-découverte de notre patrimoine évolutif. Toutes ces questions requièrent des preuves fossiles recueillies dans divers habitats de nombreux pays. Les archives de fossiles n'ont cessé de prendre de l'ampleur au cours des cinquante dernières années, surtout en Afrique, et de nombreux efforts visent à augmenter le nombre de sites d'hominidés fossiles de la Liste du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique.

La chronologie de l'évolution de l'Humanité peut se diviser en quatre périodes : (A) Une lignée distincte d'hominidés d'Afrique remonterait à 5 millions d'années. Il y a 2-1 millions d'années, ces hominidés primitifs ont colonisé de grandes parties de l'Asie et de l'Europe. (B) Divers représentants régionaux du genre *Homo* se sont ensuite développés jusqu'à il y a 300 000 ans. (C) Une évolution régionale supplémentaire de l'*Homo* se produisit il y a entre 300 000-30 000 ans et produisit les échantillons de fossiles bien connus en Europe et en Asie occidentale. (D) Il y a 150 000 ans, les *Homo sapiens sapiens*, des êtres humains constitués d'une anatomie moderne et qui proviendraient d'Afrique ont atteint de nombreuses parties de l'Asie continentale 60 000 ans avant J.-C., l'Australie 50 000 ans avant J.-C. et même les îles du Pacifique ouest 30 000 ans avant J.-C. (Gamble & Stringer 1997 "Sites d'hominidés fossiles éventuels pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial – une étude comparative").

On découvre actuellement des preuves de différentes vagues de migrations d'hominidés dans la région Asie-Pacifique qui viennent éclaircir des théories sur l'évolution de l'Humanité. Cette grande colonisation préhistorique représente les prémices du développement ultérieur des populations humaines d'aujourd'hui. Cependant, les hominidés n'étaient pas très nombreux et leurs restes archéologiques restent difficiles à trouver. Afin d'augmenter la représentativité de tels sites dans la Liste du patrimoine mondial, on accorde davantage d'attention aux *groupes appartenant à des sites et même à des paysages proches* (avec un potentiel classifié pour des découvertes supplémentaires) pour conserver des preuves environnementales de fossiles d'hominidés en bon état et d'autres éléments à valeur archéologique.

Ainsi, le site archéologique de Ban Chiang en Thaïlande est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que preuve d'adaptation agricole à l'environnement d'Asie du Sud-Est il y a 5 000 ans.

Parmi les 8 sites présentant des restes d'hominidés qui sont déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, 3 se trouvent dans la région Asie-Pacifique : Zhoukoudian (site de l'Homme de Pékin, Chine, 18-11 000 avant J.-C.), les Lacs de Willandra (Australie, période D), et le Site des Premiers Hommes de Sangiran (Indonésie, fossiles d'*Homo erectus* de 5 millions d'années, période A). Les sites suivants présentant d'importants restes d'hominidés ont été désignés zones prioritaires dans le cadre de la nomination pour la région Asie-Pacifique : les Cimetières du Fleuve Murray (Australie, période D); le Fleuve Solo (Indonésie périodes B, C); et les Grottes de Niah (Malaisie, période D).

Parallèlement à la reconnaissance de sites de fossiles, des efforts croissants ont été consacrés à l'augmentation du nombre de sites rupestres préhistoriques et protohistoriques sur la Liste du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique. En Chine, les sites d'art rupestre tels que Helanshan et ses précieuses gravures et les peintures murales de Huashan pourraient figurer sur la Liste du patrimoine mondial. Au Kazakhstan, la nomination des pétroglyphes à l'air libre de Tamgaly a été soumise en janvier 2003. En Inde, on se prépare à soumettre la Liste indicative des peintures des grottes de Bhimbetka près de Bhopal, au Madhya Pradesh. En Indonésie, de nombreuses peintures qui ont de grandes chances d'être classées au patrimoine mondial ont été localisées dans des grottes de l'île de Kalimantan. Au Vanuatu, les débats ont commencé pour proposer la nomination d'un site d'art rupestre à Malekula.

Paysages Culturels

La région Asie-Pacifique est à l'origine du développement du concept de paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial. Les 3 premiers paysages culturels à figurer sur la Liste (le Parc national de Tongariro en Nouvelle-Zélande, le Parc national d'Uluru Kata Tjuta en Australie et les Rizières en terrasse de Banaue aux Philippines) se trouvent tous en

Asie et dans le Pacifique. La reconnaissance de l'attachement spirituel maori et leur vénération des sommets montagneux sacrés de Tongariro représentent un tournant décisif pour la Convention qui l'amène à donner plus d'importance à l'interaction entre les peuples et leur environnement. L'introduction de la catégorie de paysage culturel associatif a encouragé la soumission de nominations mixtes dans le monde entier et a incité les pays insulaires du Pacifique à contrôler les modalités d'application de la Convention du patrimoine mondial dans leur pays où la propriété de terres en régime coutumier et le savoir indigène favorisent une protection minimale du patrimoine.

Suite à la réunion thématique régionale sur la culture du riz et les paysages en terrasses d'Asie, organisée aux Philippines en mars 1995 et financée par la Stratégie globale, quatre ensembles de terrasses de riz situés dans la province d'Ifugao ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1995 (ils ne figurent donc pas dans ce rapport) – pour ensuite figurer sur la Liste du patrimoine mondial en danger. Bien d'autres paysages de terrasse situés en Asie, tels que Honghe dans la province de Yunnan en Chine et des systèmes de terrasses au nord du Myanmar offrent de grandes perspectives en tant que paysages culturels sous-représentés du patrimoine mondial. En 1995, une réunion sur les paysages culturels associatifs pour la région Asie-Pacifique a étudié l'importance de la reconnaissance des valeurs artistiques, religieuses, sociales et spirituelles dans l'identification des paysages culturels du patrimoine mondial. De plus, une réunion d'experts a eu lieu au Japon en septembre 2001 sur les Montagnes Sacrées d'Asie pour identifier les trajets de pèlerinages et d'autres traditions liées à la terre qui donnent aux montagnes une valeur universelle exceptionnelle.

Patrimoine Industriel : Voies Ferrées, Ponts et Canaux.

Bien que l'Europe ait été au centre de la révolution industrielle du dix-neuvième siècle, l'Asie a développé

et perfectionné des découvertes technologiques pendant presque 5 000 ans. Si l'on inclut dans le concept de "patrimoine industriel" les premiers exemples de projets de construction de canaux, de ponts et de voies ferrées, la région Asie-Pacifique a de grandes chances d'être la première à obtenir de nouvelles nominations. Cependant, la Voie Ferrée de Darjeeling Himalaya (DHR) en Inde et le Système d'Irrigation de Dujiangyan en Chine (tous deux nommés après 1994, ils ne figurent donc pas dans ce rapport de synthèse) sont les deux seuls exemples de sites du patrimoine industriel figurant sur la Liste du patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique.

La Voie Ferrée de Darjeeling Himalaya est un exemple technologique remarquable de rapport au paysage : elle s'élève à plus de 2000 m dans la chaîne orientale de l'Himalaya. Cette Voie Ferrée qui a contribué à associer Darjeeling au thé de qualité fut la première voie de montagne de ce genre et elle servit d'exemple à d'autres voies ferrées en Inde dont celle de Nilgiri, Simla et Matheran. La région Asie-Pacifique compte d'autres lignes similaires telles que la ligne de Dalat au Vietnam et celle de Maymyo au Myanmar. La construction du Système d'Irrigation de Dujiangyan en Chine démarra au 3ème siècle après J.-C. et il permet toujours de contrôler les eaux du fleuve Minjiang dans les plaines de Chengdu. Bien d'autres systèmes d'irrigation traditionnels fonctionnent toujours dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est et du Sud.

En Asie, la construction de ponts fut plus précoce qu'en Europe. En effet, alors qu'elle était en plein essor en Chine, elle n'en était qu'à ses balbutiements en Europe pendant les huit siècles suivant la chute de l'Empire Romain. Etant donné que les concepts de poutre, d'arc, de suspension et de pont cantilever furent d'abord développés en Asie avec beaucoup de sophistication, d'importants efforts sont consacrés à identifier les exemples existants pour les inclure dans la Liste du patrimoine mondial.

La Chine fut à l'origine de bon nombre de types de ponts. Marco Polo a d'ailleurs décrit 12 000 ponts en bois, pierre et en acier près de la cité de Kin-sai. Le premier pont suspendu en chaînes fut construit par General Panceng au cours de la dynastie Han (c 206 avant J.-C.). En 1665, au cours de la dynastie Ming, un missionnaire rapporta l'existence d'un pont suspendu en chaîne de 61 mètres, une prouesse accomplie en Europe et en Amérique du Nord deux cents ans plus tard. Le pont de Zhaozhou (c 605 après J.-C.), le plus ancien qui existe toujours en Chine, construit dans la province de Hebei au cours de la dynastie Song, est le pont à arc segmentaire à tympan ouvert le plus vieux du monde. Ses fines dalles de pierre ont été fixées au moyen de queues-d'aronde pour éviter que l'arc ne s'effondre.

Phra Phutthos au Kompong Kdei, au Cambodge, fut construit à la fin du 12e siècle lors du règne de Jayavarman VII. Il compte plus de 20 arcs fins et fait 75 mètres de longueur : il s'agit du pont de pierre voûté en encorbellement le plus long du monde. D'autres beaux exemples de ponts existent en Iran, dont le pont de Khaju à Isfahan (c 1667), avec 18 arcs pointus, supportant une route de 26 mètres de largeur et constitué de couloirs ombragés. Il est aussi flanqué de pavillons et de tours de garde. Ce superbe pont, alliant architecture et technique dans une merveilleuse harmonie fonctionnelle servit aussi de barrage et comprenait une auberge qui offrait repos et fraîcheur après des traversées du désert éprouvantes.

Le Japon compte aussi de nombreux ponts pittoresques. La superstructure du pont de Kintai-kyo à Iwakuni (c 1673), qui consiste en cinq arcs de bois fixés entre eux de manière très complexe fut mainte fois reconstruite, conservant ainsi le savoir-faire des constructeurs de ponts. Chaque génération d'artisans a soigneusement repris les techniques et outils de menuiserie de ses prédécesseurs. Le Pont de Shogun dans la ville sacrée de Nikko (c 1638) est le pont cantilever le plus ancien du monde. Il est constitué de piliers de pierres taillées et

de poutres de bois. Il fut reconstruit suite au passage d'un typhon en 1902 et l'on peut toujours y passer à pied.

Les grandes voies navigables ont toujours été des éléments d'une importance capitale dans l'histoire mondiale des brassages culturels. De même que de grands systèmes fluviaux d'Asie, tels que le Mékong, le Brahmapoutre, le Yangzi Jiang et l'Indus, une grande variété de canaux présentent de réelles prouesses technologiques par leur conception et leur construction historique. A l'origine, les canaux de Chine servaient au transport des troupes et à la circulation des taxes sur les céréales (note : dans les niveaux hiérarchiques mentionnés ci-dessus, les canaux appartiendraient à la fois au "niveau 1" : patrimoine industriel et au "niveau 2" : patrimoine militaire).

Le Canal Magique en Chine (*Ling Qu* c 219 avant J.-C.) est le premier canal suivant une courbe de niveau. Il faisait partie d'une voie navigable de 2 000 kilomètres en 200 avant J.-C. et il est toujours très utilisé. Le Grand Canal en Chine (c 400 avant J.-C.) est lui aussi toujours utilisé. Il s'agit toujours du canal le plus long du monde. Le Grand Canal a dépassé le Canal de Pien au Henan, une zone de culture céréalière autour du Fleuve Jaune et fut étendu et reconstruit au fil des siècles. Il comporte le premier canal avec mise à niveau des crêtes de levée, la première écluse de type "escalier"; et le deuxième barrage de navigation du monde (c 1411). Les pentes du Lac du Canal Biwak près de Kyoto au Japon sont un autre exemple remarquable de transmission de technologies réalisé entre 1885-90 : il s'agit de l'une des premières centrales hydro-électriques du monde.

Implantations et architectures vernaculaires

D'autres études thématiques et comparatives sont nécessaires afin que la représentation de la région Asie-Pacifique sur la Liste du patrimoine mondial soit le reflet de la diversité de cette région. Comme il est indiqué ci-dessus, la nécessité d'identifier et de protéger

les implantations et l'architecture vernaculaires devient urgente : il s'agit de sauvegarder le patrimoine extrêmement fragile des groupes ethniques de cette région contre les forces de la mondialisation économique et de l'assimilation culturelle.

Le fabuleux patrimoine de maisons, de tombes ancestrales, de villages et les lieux de cultes spirituels des différentes communautés de langue Thaï (les Shan, Karen, Hmong, Yao, Aka, Lisu) et d'autres populations vivant dans les régions du Myanmar, de Thaïlande, du Laos, du Vietnam, et de la province du Yunnan en Chine, ainsi que des Dayaks, Bataks, Torajans et bien d'autres peuples des îles d'Asie du Sud-Est, disparaissent chaque année. Leur patrimoine témoigne de leur innovation technologique, leur ingénieuse occupation des sols, l'évolution de leurs croyances et de leurs religions bien souvent plus que le patrimoine de monuments imposants qui font partie de la longue Liste des biens culturels qui se dispute la reconnaissance mondiale. La question est de savoir comment protéger et conserver le patrimoine de ces communautés ethniques sans les transformer en "zoos humains".

Dans le Pacifique, la capitale coloniale Levuka aux Îles Fidji est un bon exemple de "patrimoine colonial partagé" : une nomination au patrimoine mondial de son architecture particulière est à l'étude. Une recherche comparative et thématique de cette architecture coloniale et traditionnelle partagée (par exemple, le Fale à Samoa, le Maneaba à Kiribati) pourrait s'étendre au contexte global et sous-régional pour une éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial

LEGISLATION

La protection officielle et coutumière du patrimoine culturel et naturel de la région Asie-Pacifique est une entreprise complexe. Bien que la plupart des Etats parties de la région détiennent certains outils juridiques de préservation de leur patrimoine, ils n'ont pas tous

une politique directrice ou des règlements de mise en oeuvre efficace d'actions de conservation, et ils sont encore très peu nombreux à avoir une législation se référant à leurs obligations au regard la Convention du patrimoine mondial. Les actes juridiques et les décrets pertinents, souvent rédigés pour des objectifs divers comme empêcher l'exploitation forestière ou le vol d'antiquités, apportent généralement peu d'éléments aux gestionnaires dont la responsabilité première est d'interpréter la Convention au niveau d'un site. Il faut de toute urgence mettre en place dans la région Asie-Pacifique une législation nationale "sur mesure", reflétant en totalité la Convention du patrimoine mondial en tant qu'instrument légal d'avant-garde, capable de protéger la nature aussi bien que la culture, d'accroître la fierté patrimoniale de l'espèce humaine tout en restant fermement ancré aux lois et/ou aux coutumes nationales.

Récemment, l'introduction de nouvelles lois sur la protection du patrimoine culturel et naturel s'est accélérée en Asie et dans le Pacifique. Cependant, en rapport avec une étude documentaire sur l'article 29 déterminant la rédaction des rapports périodiques régionaux de la région, deux questions fondamentales ont été soulevées en ce qui concerne la Convention au niveau national: Q.1 Les Etats parties ont-ils réussi à respecter leurs obligations dans le cadre de l'application de la Convention du patrimoine mondial? Q.2 Les dispositions de la Convention du patrimoine mondial et/ou les Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention sont-elles reflétées au niveau juridique national?

Les informations provenant des rapports périodiques nationaux soumis pour la Section I présentent un échantillon d'études de cas de la législation spécifique au patrimoine mondial, ainsi que des références à certaines des règles et lois les mieux adaptées au niveau national, régional et local. Dans certains Etats parties d'Asie, comme les Maldives ou le Népal, la législation nationale représente souvent le seul instrument de

protection du patrimoine disponible. Dans d'autres pays, comme en Chine, en Inde ou en Australie, des mécanismes effectifs de coordination et de dialogue entre les multiples niveaux d'administration de l'Etat, comprenant le niveau municipal, préfectoral, provincial et fédéral, ont été testés mais requièrent un renforcement supplémentaire.

Compte tenu de l'accélération des menaces et des risques pour les biens culturels et naturels, de nombreux rapports périodiques reconnaissent que les dispositions législatives et administratives existantes sont insuffisantes. Dans de nombreux pays, la législation est dépassée, les peines appliquées aux dégradations des biens du patrimoine mondial restent trop faibles, et les ressources humaines et financières de renforcement de la législation existante sont considérées comme incapables de réduire les pressions de développement et de contrôler le tourisme de masse. Dans presque tous les cas, la coordination entre les ministères concernés et les différents niveaux de responsabilité administrative pour l'application des lois, règlements et décrets, est insuffisante.

En tant que l'un des principaux résultats de l'exercice de rapport périodique, le Centre du patrimoine mondial espère que la collecte continue et régulière de documents législatifs permettra la création d'une base de données Internet de partage d'exemples des lois et règlements effectifs entre les Etats parties de la région Asie-Pacifique et au delà. Bien que chacun des pays de la région possède sa propre législation, la ratification de la Convention du patrimoine mondial a étendu sa réserve d'expériences à partager – de même que l'engagement général – en matière de protection du patrimoine.

Plusieurs instruments et mécanismes législatifs innovants sont également en cours d'application. L'Australie, premier pays à développer un instrument de législation spécifique au patrimoine mondial, le 'World Heritage Properties Conservation Act' de 1983,

a récemment mis à jour sa législation Commonwealth (nationale) en introduisant le 'Environment Protection & Biodiversity Conservation Act' en 1999, qui a été largement appliqué en l'an 2000. Le Sri Lanka, qui a élaboré le 'National Heritage & Wilderness Act' pour la protection des biens du patrimoine mondial en 1988, a mis l'accent sur le besoin de consolidation supplémentaire du processus de coopération interdépartementale dans son rapport périodique national. En 2001, la Chine a introduit un ensemble de 'Principes de Conservation' à mettre en œuvre sur tous les sites du patrimoine culturel national.

De façon très encourageante, le Japon, le Vietnam et le Laos ont réussi à promulguer de nouveaux instruments pour l'étude interministérielle des questions de patrimoine mondial au niveau national. Le Japon a développé une 'Conférence interdépartementale pour le patrimoine mondial', un conseil de délibération composé de 5 agences gouvernementales – comprenant le Ministère des affaires étrangères, l'Agence des affaires culturelles, l'Agence des Forêts, le Ministère de l'Environnement, et le Ministère de l'Agriculture, des Infrastructures et des Transports – qui se réunissent régulièrement pour discuter et coordonner les questions relatives aux nominations du patrimoine mondial et à la gestion des biens. En 2001, en relation avec la Loi révisée du patrimoine culturel, le Vietnam a lancé le 'National Heritage Council' directement sous l'égide du Premier ministre. Au Laos, la Loi sur le patrimoine de 1997 a établi un Comité national interministériel, et au niveau local un Comité interdépartemental du patrimoine tous deux consacrés à la protection des deux biens du patrimoine mondial du Laos.

A un niveau provincial et local, d'autres cas de bonnes pratiques comprennent l'introduction d'une loi spécifique sur le patrimoine mondial dans la province du Sichuan en Chine. Des instruments au niveau municipal ont également été développés pour les cités historiques du patrimoine mondial d'Asie du Sud-Est. A Luang Prabang au Laos, le soutien mobilisé par le

Centre du patrimoine mondial auprès de l'Union européenne et de l'Agence française de développement a permis la promulgation de lois sur la protection du patrimoine mondial, de règles de conservation urbaine, et de mécanismes institutionnels de surveillance des travaux publics et privés, ainsi qu'une 'Maison du patrimoine', service de conseil patrimonial au sein du gouvernement local pour aider les communautés locales dans l'élaboration de permis de construire en vue d'un développement axé sur la protection du patrimoine.

Afin de soutenir la conservation des biens privés dans les zones protégées du patrimoine mondial des centres historiques, et de permettre aux résidents de demeurer dans leurs habitats en dépit d'une loi sévère sur la conservation, des systèmes innovants de prêts et de subventions, ainsi qu'une banque de matériaux traditionnels de construction ont été développés sous la gestion de la municipalité de Hué, Vietnam et de Luang Prabang, Laos. Ces deux villes d'Asie ont bénéficié d'un soutien technique durable à long terme par le biais de modèles de coopération décentralisée entre les villes, avec les autorités locales françaises des villes de Lille et de Chinon respectivement. Une coopération décentralisée similaire entre les villes d'Asie et d'Europe a également été développée par le Centre du patrimoine mondial pour renforcer la capacité de gestion du patrimoine de la part des autorités municipales.

Une attention accrue est portée aux relations entre la Convention du patrimoine mondial et les autres instruments et actions de conservation internationaux, y compris avec le suivi du Sommet mondial du développement durable (septembre 2002) et avec les objectifs majeurs des Nations Unies dans leur ensemble. Un nouveau programme thématique transversal a été lancé sur la contribution de la Convention à réduire la pauvreté, se basant sur de nombreux exemples en Asie.

Parmi l'un des résultats les plus attendus du 5ème Congrès mondial sur les parcs aura lieu à Durban au mois de septembre 2003, l'on espère que le rôle pivot des sites naturels du patrimoine mondial en tant que "modèles" de zones protégées sera retransmis à la Conférence des parties lors de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 2004. A cet effet, de nombreux biens du patrimoine mondial naturel d'Asie, comprenant les parcs nationaux de Ujong Kulong et de Komodo en Indonésie, ont reçu une assistance de la part du Centre du patrimoine mondial, en partenariat avec d'autres donateurs, afin de promouvoir des modèles de gestion à suivre en matière de conservation de la biodiversité.

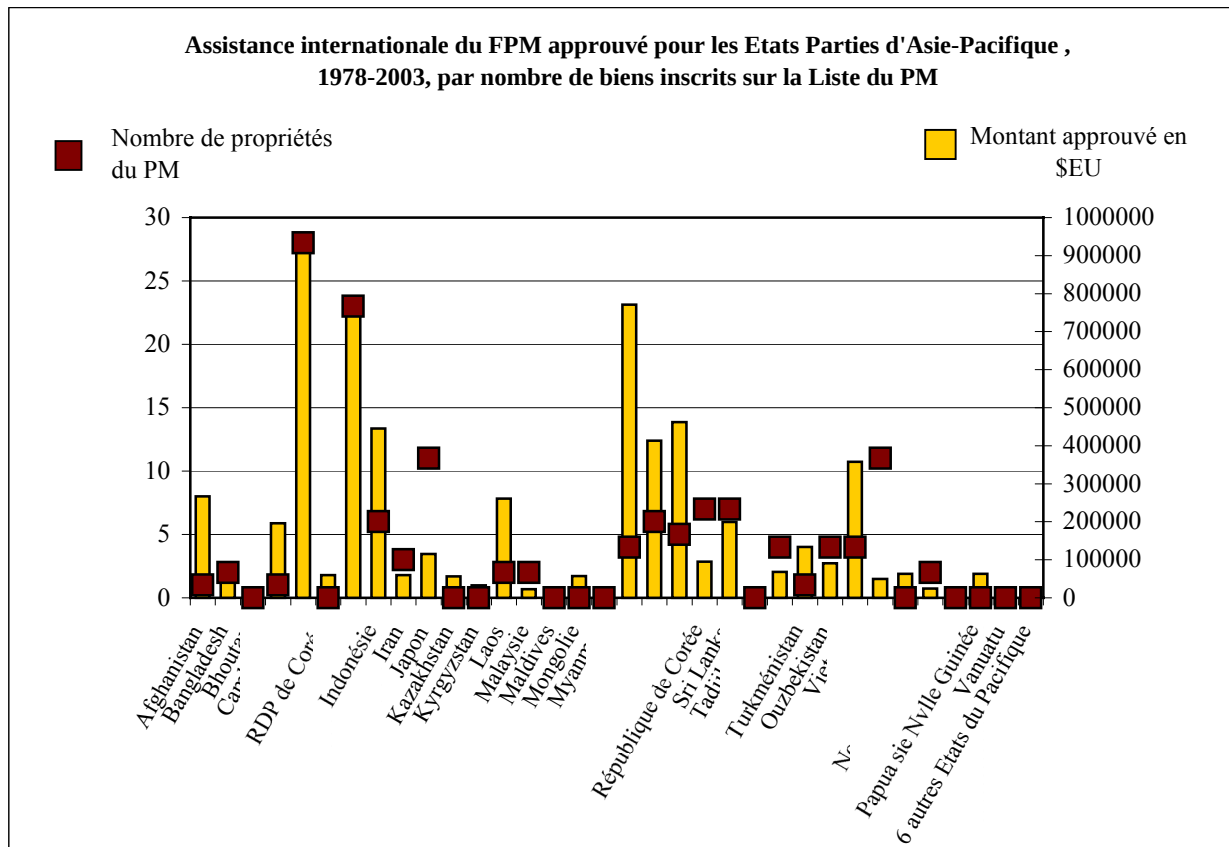
En accord avec l'objectif plus large de la Convention du patrimoine mondial, chacun des Etats parties de la région asiatique a entrepris de coordonner et de rendre opérationnelles toutes les ressources scientifiques, techniques et juridiques disponibles pour la protection du patrimoine. A cet égard, la réunion régionale de consultation sur le patrimoine culturel d'Asie, qui s'est tenue à Paris en mars 2003, a mis l'accent sur l'application de la 'Recommandation UNESCO de 1972 sur la protection du patrimoine culturel et naturel au niveau national'. Afin de répondre aux recommandations formulées par les Etats parties, une part importante du suivi de l'exercice de rapport périodique actuel doit comprendre une assistance de révision et de renforcement systématiques du cadre national légal pour la protection du patrimoine mondial et du patrimoine d'importance nationale de toute la région Asie-Pacifique.

ASSISTANCE INTERNATIONALE

Bien que reconnus pour leur valeur universelle exceptionnelle, de nombreux biens du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique continuent à faire face à des limites financières considérables. Un grand nombre de rapports périodiques de la Section I et de la Section II présentés ci-dessous indique que les biens du

patrimoine mondial d'Asie comptent encore sur des budgets gouvernementaux réguliers pour financer leurs frais de personnel et autres services d'entretien. Parallèlement, les rapports indiquent également que le flux d'assistance internationale (AI) apporté par le biais du Fonds du patrimoine mondial (FPM), les fonds extra-budgétaires mobilisés par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et la Division du patrimoine culturel, ainsi que ceux de nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux, continuent à fournir une "assurance financière" vitale à plusieurs des biens naturels et culturels. L'article 22 de la Convention stipule que l'assistance internationale du Fonds du

patrimoine mondial peut revêtir différentes formes, comme les études techniques, l'apport d'experts, la formation du personnel sur le terrain, la fourniture d'équipement ou la mise à disposition de prêts à taux préférentiels. L'impact apporté par cette aide pour les nouveaux Etats parties à la Convention de la région Asie-Pacifique a été fondamental pour accroître la prise de conscience sur et l'application de la Convention. De nombreuses Républiques d'Asie centrale et de nombreux pays insulaires du Pacifique, en particulier ceux qui n'avaient acquis dans le passé qu'une expertise officielle minime en matière de désignation et de gestion du patrimoine, requièrent une assistance du



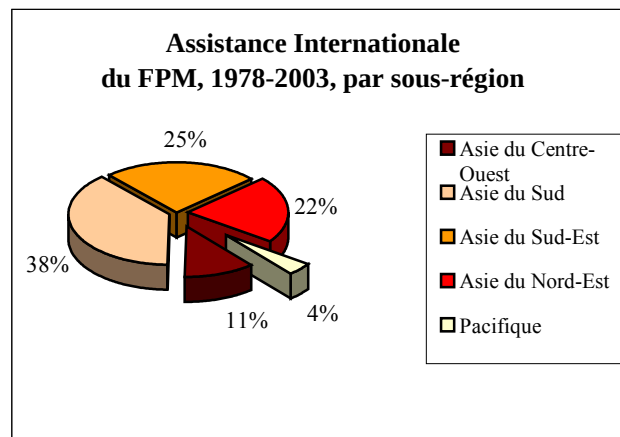
Fonds du patrimoine mondial. L'assistance internationale aux nominations du patrimoine mondial a contribué dans cette mesure à stimuler le réexamen de la gestion et de la valeur universelle du patrimoine dans de nombreux pays.

Confronté au défi du surveiller et d'apporter de l'aide à 730 biens situés à travers le monde, le budget annuel du Fonds du patrimoine mondial (représentant par le passé environ 4 millions de \$US bisannuels) est à peine suffisant. Les crédits alloués visant à sauvegarder les 140 biens du patrimoine mondial de la région Asie-Pacifique ont été étirés au maximum de leurs capacités. L'assistance internationale est par conséquent à un tournant, car le nombre de demandes a suivi l'augmentation du nombre de sites inscrits – reflet du succès de la Convention à promouvoir une conscience patrimoniale. En divisant le nombre de demandes d'assistance internationale par le nombre total de biens, 16% seulement des biens peuvent potentiellement bénéficier de l'aide sur une année donnée, chiffre qui s'élevait à 30% avant 1992 ('Investir dans le patrimoine mondial : réussites passées, ambitions futures – guide d'assistance internationale' Cahiers numéro 2 du patrimoine mondial, 2002).

De 1978 à 1992, la région Asie-Pacifique a reçu 12% de l'assistance internationale, une part qui s'est élevée à 26% en 2001 liée à l'augmentation du nombre de sites dans la région, ainsi qu'à celle du nombre de nouveaux Etats parties à la Convention – principalement ceux provenant d'Asie Centrale. Sur le montant total déboursé en Asie entre 1978-1992, un nombre limité de pays et de sites a reçu une part plus importante du fonds d'assistance internationale à savoir la Chine (approx. 500 000 \$US), le Népal (approx. 320 000 \$US), le Pakistan et le Sri Lanka (approx. 150 000 \$US respectivement). Entre 1992-2001, alors que le nombre des différents pays d'Asie postulant aux nouveaux sites a commencé à croître, le nombre des pays bénéficiaires d'un montant important provenant du fonds d'assistance internationale – à savoir l'Inde, l'Indonésie,

le Laos, les Philippines, le Vietnam et l'Ouzbékistan – a également augmenté en conséquence.

La part d'assistance internationale des pays insulaires du Pacifique est susceptible de suivre la même tendance. Entre 1992-2001, environ 100 000 \$US d'assistance internationale ont été attribués au Pacifique, principalement pour développer une prise de conscience auprès des autorités et du public, pour le renforcement des capacités ainsi que pour la préparation de Listes indicatives et de dossiers de nomination. Dans un avenir proche, une part croissante d'assistance préparatoire et d'assistance technique peut être envisagée pour cette sous-région. Vanuatu a obtenu récemment, à titre d'exemple, une assistance préparatoire pour la reformulation de son inventaire du patrimoine culturel national, condition préalable à la préparation de sa Liste indicative.



Face à l'augmentation constante du nombre de demandes urgentes d'assistance internationale, le rôle premier du Fonds du patrimoine mondial, est sur le point de se transformer progressivement en une source catalytique d'approvisionnement en « capital d'amorçage » pour attirer des partenariats avec d'autres institutions – qu'elles soient locales, provinciales,

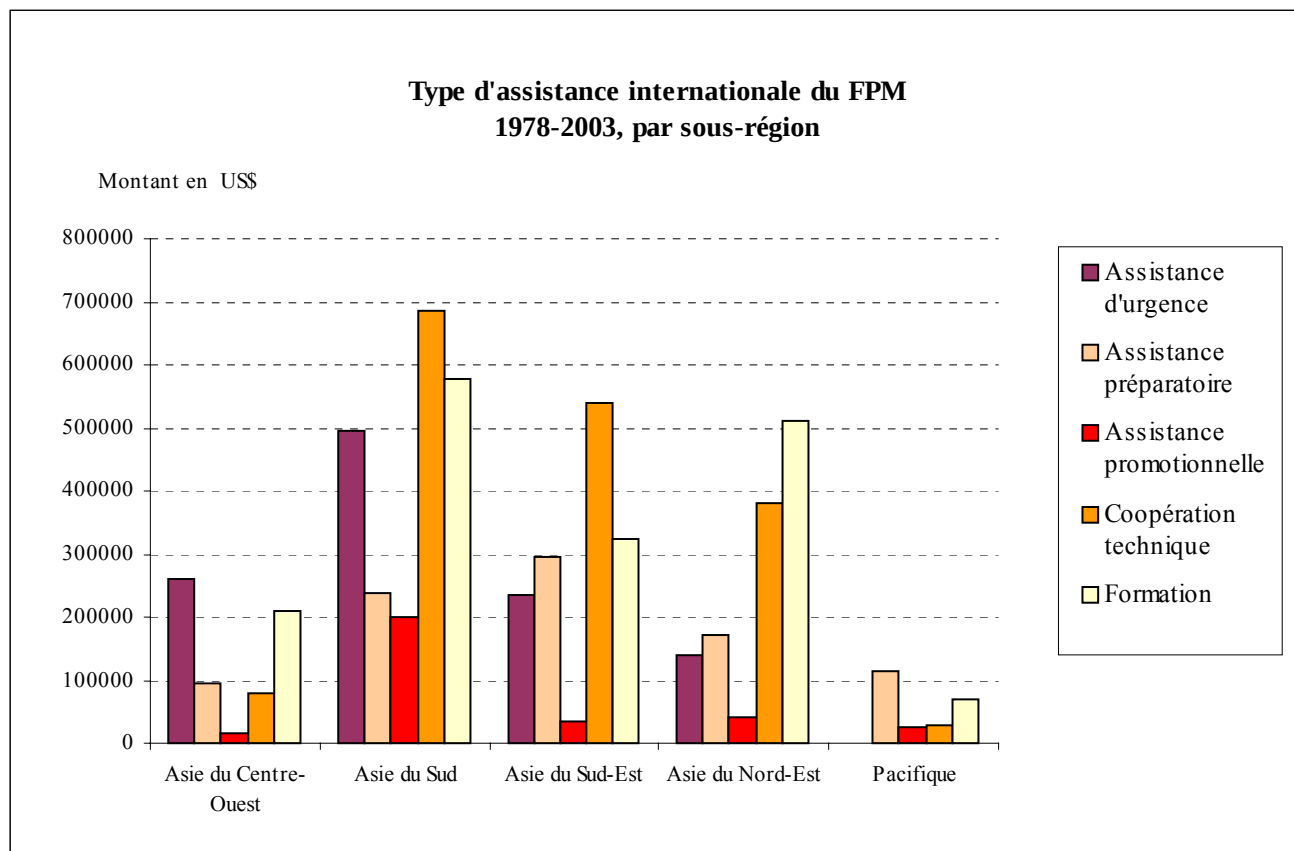
nationales ou internationales. Au niveau international, une étape importante a été franchie avec succès par la collaboration instaurée entre le Fonds des Nations Unies (UNF), l'UNESCO et Conservation international avec pour objectif de réunir des fonds pour le financement de la remarquable valeur de la biodiversité des biens du patrimoine mondial inscrits selon le critère naturel iv. Entre 1998 et 2000, la collaboration UNF/UNESCO a mobilisé près de 20 millions \$US pour la conservation des sites du patrimoine mondial présentant une valeur remarquable de biodiversité, dont 697 950 \$US ont directement profité à la région Asie-Pacifique.

Dans le cadre de l'Initiative de partenariats pour le patrimoine mondial (WH PaCt), d'autres sources financières sont envisagées pour gérer les besoins culturels sur une base régionale – comme par exemple, par le biais du Comité culturel et environnemental de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE) et l'Association de coopération régionale d'Asie du Sud (SAARC). Des accords de coopération bilatérale avec le Centre du patrimoine mondial ont été signés par les gouvernements français, italiens, hollandais et espagnol qui bénéficient à plusieurs pays d'Asie-Pacifique. Le gouvernement japonais a également apporté 40 millions \$US depuis 1989 en faveur du patrimoine culturel mondial, dont 334 800 \$US ont contribué au développement d'un système de surveillance du patrimoine mondial d'Asie, une contribution qui a permis de nombreuses consultations lors de la préparation du rapport périodique. L'Australie et la Nouvelle Zélande ont également signé récemment l'une un accord-cadre et l'autre un accord avec le Centre du patrimoine mondial en 2002 et 2003 respectivement, pour améliorer la mise en oeuvre de la Convention en Asie-Pacifique.

Partout en Asie, l'accès à un approvisionnement régulier en fonds extrabudgétaires demeure essentiel à la gestion effective des sites du patrimoine mondial. Tous les pays insulaires du Pacifique requièrent des

fonds pour développer les inventaires nationaux, les Listes indicatives et les nominations. Comme l'a fait remarqué le « Task Force » de l'UICN sur le financement des zones protégées, en 2000, l'assurance de sources de revenu durables est devenu une préoccupation centrale pour les gestionnaires de zones protégées et de biens du patrimoine culturel. Pour élever le niveau général de financement et minimiser les oscillations financières, aucune source de financement n'est susceptible de suffire seule sur une base fiable à long terme. Outre les efforts déjà entrepris pour le développement du tourisme, de nombreux outils de financement alternatif sont actuellement en cours d'essai afin de compléter et de diversifier les sources de revenu actuelles.

Pour s'attaquer à la viabilité financière à long terme des biens naturels et des paysages du patrimoine mondial couvrant de larges étendues (lesquels incluent les sites archéologiques et les sites mixtes), différents instruments sont négociés en ce moment pour garantir que la contribution scientifique, économique et esthétique de ces zones protégées soit entièrement évaluée. Certains de ces instruments ont maintenant fait leurs preuves, y compris les droits d'entrée touristiques, les échanges dette-nature, les fonds en dépôt pour la conservation, la collaboration avec les entreprises privées, et les projets offset & d'investissement. D'autres en sont encore au premier stade de développement comme les " services d'écosystème " sources de paiement incluant les taxes sur les eaux usées; les taxes des ressources d'extraction issues de l'abattage forestier, des mines et de la recherche pétrolière et gazière dédiées à la conservation, les royalties de bio-prospection, les bons verts du trésor et les fonds d'investissement environnemental. Au stade culturel, outre les droits d'entrée, les taxes de tourisme, les taxes agroalimentaires pratiquées depuis plusieurs années, les fonds d'infrastructure, les subventions agricoles, les logements sociaux et la rénovation des zones industrielles sont de plus en plus mobilisés pour la



conservation. L'application de ces modèles reste cependant très limitée dans une grande partie de l'Asie, car elle est rattrapée par la recherche de croissance rapide et la pauvreté.

Entre 1999-2001, deux études sur l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial ont été menées pour la première fois, donnant une image plus précise des demandes d'assistance récurrentes provenant de certains sites et Etats parties. Ces informations ont permis de développer une approche plus active et stratégique pour la région Asie-Pacifique. Un des résultats-clé des tableaux d'informations et des recommandations du rapport périodique de synthèse

exposés ci-dessous, a été de pouvoir dresser un tableau plus clair et réaliste des défis de conservation en Asie et dans le Pacifique. Par conséquent, le Comité du patrimoine mondial sera dans une position stratégique renforcée pour réajuster et attribuer l'assistance internationale pour l'avenir.

CHAPITRE 3. APPLICATION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

3.1.a. Tableau de synthèse de la Section I : application de la Convention en Asie du Centre-Ouest

	AFGHANISTAN	IRAN	KAZAKHSTAN	KYRGHIZISTAN
Ratification	1979	1975	1994	1995
Inventaires nationaux	2 800 zones archéologiques et historiques enregistrées.	Processus en cours depuis 1931.	24 000 monuments et sites enregistrés depuis 1982. Mise à jour due en 2004.	Depuis 2002, un nouvel inventaire national de 4 000 monuments (dont 583 d'importance nationale) a été préparé.
Liste indicative	En cours de révision en 2003.	17 sites, révisée en 1997.	14 sites, révisée en 2002.	6 sites, révisée en 2001.
Politique sur le patrimoine et planification	Nouveau comité interdépartemental pour le PC créé en décembre 2002.	L'État organise des programmes de sensibilisation sur l'importance du patrimoine.	"Plan indicatif" national pour 2001-2005 soumis aux autorités des villes historiques. Système de 7 "musées réserves" historiques et culturels.	Lois sur la culture, la protection et l'utilisation du PC historique adoptées en juin 1999. Mise en place de mécanismes de gestion du PC.
Finances et affectation du budget	Partie du budget régulier pour les sites et monuments. Pas de chiffres fournis.	Budget annuel de l'État. Pas de chiffres fournis.	Budget d'État approx. 650-950 000 \$US par an.	Budget d'État annuel pour le PC et PN approximativement 62 000 \$US.
Professionnels	100 employés (52 à l'Institut d'archéologie, 48 comme représentants provinciaux)	Éducation 3 ^e cycle en conservation du patrimoine. Formation internationale minimale.	Archives du PC recueillies par <i>Kazproektrestavratsia</i> , financé par le Japon dans les années 1950	Chaires d'université en archéologie, ethnologie et restauration. Formation internationale en 2002-03 au Kazakhstan, Iran et Pakistan.
Services nouveaux et améliorés	Partenaires internationaux y compris : SPACH ; Fondation Aga Khan; DHSA ; Fondation Hirayama ; Fondation Bibliotheca Afghana.	Régime d'inspection, plan de travail annuel de conservation et programme de documentation.	Base de données de gestion pour le paysage archéologique de Tamgaly. "Ulytau", premier bien mixte protégé juridiquement.	Tous les sites de la LI ont des zones cœur et des zones tampon définies juridiquement. Séminaire national de sensibilisation à la Convention du PM en 2002.
Questions à résoudre	Fouilles illicites ; manque de cadres professionnels ; récupération d'objets pillés ; ressources techniques et de laboratoires limitées.	Nécessité de développer l'identification ; pratiques de recherche et de conservation.	Projet INTAS sur les antécédents historiques d'irrigation et d'utilisation de l'eau. Recherche sur les civilisations sédentaires/nomades.	Amélioration de la législation ; problème des zones tampons ; coordination nationale ; renforcement de capacité ; synthèse des lois ; développement du tourisme culturel.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	* Assistance du FPM pour 116 429 \$US. *2 439 727 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO.	* Assistance du FPM pour 55 000 \$US. * 587 853 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO.	* Assistance du FPM pour 39 500 \$US. * 984 816 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO.	Marathons TV ; projets bilatéraux. * Assistance du FPM pour 34 100 \$US. *745 000 \$US pour l'inscription de la vallée de Chuy (JFIT)
Information et Sensibilisation	Publications dans le domaine de l'archéologie, du patrimoine historique et des musées.	Publication de l'Organisation iranienne du PC et des autorités locales.	"Encyclopédie des monuments, de l'histoire et de la culture" en 15 volumes soutenue par le Premier ministre.	Recherche sur le patrimoine introduit dans les programmes scolaires et universitaires ; campagnes dans les médias.

3.1.a. Tableau de synthèse de la Section I : application de la Convention en Asie du Centre-Ouest (suite)

	OUZBEKISTAN	TADJIKISTAN	TURKMENISTAN
Ratification	1993	1992	1994
Inventaires nationaux	Inventaires aux niveaux national et local en 1973, 1981, 1983, et 2002-2003.	* Création du Musée national des antiquités tadjikes .	Processus en cours depuis 1992.
Liste indicative	21 sites, révisée en 1996.	* 11 sites, révisée en 2000.	4 sites, révisée en 1998.
Politique sur le patrimoine et planification	Conseil inter-agences sur les biens culturels. Programme du patrimoine “Meros” adopté par décret présidentiel en juin 1995.	* Législation nationale pour le PC : ‘Archaeological Reservation State Act’, 1985.	Loi sur la protection du PC, 1992. Parcs d’État définis par décret présidentiel.
Finances et affectation du budget	Le budget d’État est passé de 880 000 \$US en 2000 à 1,5 millions \$US en 2003.	* Une source de financement pour le PC est l’Académie des sciences du Tadjikistan.	Financement d’État à 90%. 620 000 \$US, budget annuel pour les parcs historiques et culturels.
Professionnels	182 employés dont des “équipes d’inspection”. Liste de nombreuses institutions de formation.	* UNESCO-CRATerre, Formation pour professionnels “Programme pour l’architecture en terre en Asie centrale 2002-2012”.	Formation supérieure en archéologie, ethnologie, restauration, tourisme et muséologie.
Services nouveaux et améliorés	Le gouvernement a signé la CDB. Nombreuses ONG partenaires (par exemple Oltin Meros, Usto) 2 symposiums internationaux sur les carreaux de faïence bleue et les eaux souterraines.	* Les installations touristiques sont encore sous-développées. * “Renforcement de capacité régionale par UNESCO-CRATerre.	8 parcs d’État historiques et culturels définis.
Questions à résoudre	Les briques crues dans les zones désertiques sont particulièrement vulnérables aux extrêmes climatiques. Plan 1996-2010 pour déplacer les travaux d’ingénierie.	Développement des communautés locales, vandalisme, formation archéologique, financement pour conservation et restauration.	Équipements techniques insuffisants ; développement des nominations de PNet mixte ; renforcement de la coopération internationale.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	Nombreux projets bilatéraux. * Assistance du FPM pour 90 748 \$US. * 702 860 \$US mobilisés par la Division du PC de l’UNESCO.	* Assistance du FPM pour 19 748 \$US.	Projet UNESCO/PNUD. Projet du Département d’État des États-Unis. * Assistance du FPM pour 103 514 \$US.
Information et Sensibilisation	Ateliers d’artisanat et centres sociaux communautaires 10 heures par semaine sur le patrimoine dans les programmes scolaires.	* Recherches de l’Académie des sciences en collaboration avec le Musée national du Tadjikistan.	Programme scolaire ; Kit à l’usage des enseignants sur l’éducation au PM.

3.1.b. Recommandations sous-régionales de la Section I : Application de la Convention au patrimoine culturel d'Asie du Centre-Ouest

Ces recommandations ont été adoptées par 6 États parties d'Asie du Centre-Ouest au cours de la réunion de consultation UNESCO des États parties asiatiques à la Convention du patrimoine mondial pour préparer le "Rapport périodique de synthèse pour le patrimoine culturel asiatique", 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO, Paris

Besoins identifiés		Actions futures proposées	Types d'assistance
1.2. Identification du patrimoine culturel et naturel			
1.2.a.	● Révision et mise à jour des inventaires nationaux. ● Amélioration de la législation pour intégrer de manière adéquate l'identification du PC et du PN tangible et intangible.	▶ Harmoniser les critères existants pour les biens nationaux avec les critères de la Convention du PM par modification des législations nationales si nécessaire. ▶ Conduire les premières études nécessaires, développer et publier des inventaires nationaux et locaux révisés de biens culturels. ▶ Développer des projets pilotes pour élaborer des bases de données, en commençant par des Listes indicatives potentielles de biens du PM au niveau régional.	L'assistance du FPM ou toute autre coopération internationale serait très appréciée.
1.2.b.	● Révision et mise à jour de la Liste indicative.	▶ Finaliser l'identification de biens potentiels du patrimoine (culturel et mixte) et élaborer une Liste indicative nationale. ▶ Présentation officielle au Centre du PM de l'UNESCO de la Liste indicative révisée ou mise à jour.	Assistance préparatoire du FPM, selon le cas, pour l'élaboration ou la révision de la Liste indicative nationale.
1.2.c.	● Renforcement des capacités pour la préparation de dossiers de nomination complets et solides, en particulier pour : (a) l'identification des zones de protection adéquates et appropriées (cœur et tampon selon le cas) des biens inscrits ou figurant sur la Liste indicative, à partir des valeurs de patrimoine identifiées du bien ; (b) la préparation de cartes adéquates ; (c) la finalisation, l'assistance et la mise en route d'un plan de gestion à long terme pour les biens inscrits sur la Liste indicative, en particulier pour les cités historiques ; (d) la garantie d'un processus consultatif adéquat et d'une sensibilisation à l'information aux niveaux national et local. - En d'autres termes, comment faire mieux participer les communautés locales et les autorités concernées au processus de nomination pour garantir la conservation à long terme et le développement durable des biens de la Liste indicative.	▶ Échanger l'expertise aux niveaux régional et international et partager le savoir-faire sur les "bonnes pratiques" à adapter et réutiliser. ▶ Augmenter les activités de formation pour renforcer les capacités des autorités qui préparent les dossiers de nomination et les plans de gestion à long terme pour les biens de la Liste indicative aux niveaux national, sous-régional et international, par : (a) coopération régionale avec le soutien de la coopération internationale, en particulier UNESCO, ICOMOS et ICCROM. (b) établissement graduel d'un "réseau régional d'experts" ou d'un "réservoir d'experts". ▶ Au cours de la réunion de consultation de mars 2003, le gouvernement du Kazakhstan a invité les États parties des sous-régions à participer à une activité de formation pour le renforcement des capacités à Yasi Turkestan, bien inscrit depuis peu, pour échanger des expériences sur la préparation d'une nomination et le processus consultatif, ainsi que l'expérience de conservation du mausolée, avec utilisation de nouvelles technologies pour restaurer le monument historique. ▶ Mise en oeuvre plus rigoureuse des recommandations de la réunion de Stratégie globale sur le PC d'Asie centrale organisée en mai 2000 par l'UNESCO et le Centre du PM.	Assistance préparatoire du FPM ou toute autre coopération internationale ou régionale, selon le cas, pour le transfert de connaissances techniques en matière de méthodologie et de processus.
1.3. Protection, conservation et présentation du PC et naturel			
1.3.a.	● Intégration plus rigoureuse de la conservation des biens de la Liste du PM et de la Liste indicative dans les programmes de planification future.	▶ Établir une meilleure coopération entre les différentes agences et organisations responsables.	
1.3.b.	● Renforcement des capacités et accroissement du nombre des agences gouvernementales et des organisations professionnelles dans le domaine de la protection, de la gestion, de la conservation et du développement d'un	▶ Améliorer graduellement les équipes professionnelles et le soutien financier des agences existantes. ▶ Identifier les besoins et priorités de création d'autres agences pour la protection, la gestion, la conservation et le développement du tourisme durable, selon le cas.	Coopération internationale et assistance du FPM selon les cas : - subvention pour équipements pour une application renforcée

<i>Besoins identifiés</i>		<i>Actions futures proposées</i>	<i>Types d'assistance</i>
	tourisme durable pour le PC.	► Organiser les activités de formation en rapprochant tours opérateurs et experts en PC. ► Accroître les activités de formation sur le terrain répondant aux besoins de conservation spécifiques de la sous-région identifiés au cours de la réunion de Stratégie globale sur le PC d'Asie centrale UNESCO 2000, et celles qui entrent dans le cadre du Programme pour l'architecture en terre en Asie centrale 2002-2012.	des systèmes de surveillance et des techniques de conservation, - subvention pour l'organisation d'activités de formation, - formation professionnelle pour le tourisme culturel.
1.3.c.	● Renforcement des activités scientifiques et techniques contribuant à la poursuite de l'identification de biens potentiels du PM et à une meilleure compréhension de leur valeur de patrimoine.	Augmenter le soutien des études et enquêtes historiques, archéologiques, ethnographiques dans diverses régions géographiques et ethnoculturelles.	
1.3.d.	● Renforcement, amendement et harmonisation de la législation de protection du patrimoine, selon le cas, pour augmenter la conservation du PC. ● Renforcement de la protection et de la gestion des biens inscrits et figurant sur la Liste indicative.	► Préparer les révisions nécessaires des lois et règlements. ► Délimiter légalement les territoires, établir des zones et des mécanismes de protection et développer les plans de gestion pour les biens de la Liste indicative.	
1.3.e.	● Renforcement de l'organisation de la formation professionnelle en gestion et conservation du PC au niveau régional. ● Meilleure compréhension de la notion de protection des paysages culturels avec référence directe aux moyens de surveiller et gérer de manière appropriée ces biens du PC et mixte.	► Organiser des cours/activités de formation régionale UNESCO sur la gestion et la conservation de l'architecture en terre des sites archéologiques, des cités historiques, des monuments et des paysages culturels. ► Accroître les activités de renforcement de capacité qui ont des effets multiplicateurs telles que la formation d'artisans aux matériaux de construction et aux pratiques de conservation (carrelages, briques, décorations, peintures murales, etc.). ► Lancer et développer une éducation supérieure à la conservation en utilisant les installations et les capacités des institutions existantes.	Coopération du FPM, UNESCO, ICCROM, ICOMOS et coopération internationale selon le cas, avec apport national pour : - développer des cours et activités de formation, - organiser et mettre en oeuvre des cours et activités de formation .
1.4. Coopération internationale et recueil de fonds			
	● Renforcement de l'échange d'expérience et de la coopération entre experts et organisations des pays d'Asie occidentale et centrale sur la protection et la conservation du PC. ● Renforcement de la capacité pour mobiliser la coopération internationale afin de résoudre les problèmes urgents de conservation, de gestion et de développement auxquels sont confrontés biens actuels et potentiels du PM.	► Participer activement au Programme pour l'architecture en terre en Asie centrale 2002-2012. ► Organiser les activités de formation, surtout sur place, qui font intervenir la participation d'experts régionaux. ► Renforcer l'échange d'informations aux niveaux national, sous-régional et international sur les divers types d'assistance disponibles, les modalités et les procédures pour mobiliser efficacement la coopération internationale en temps utile.	
1.5. Éducation, information et sensibilisation			
	● Introduction ou poursuite des programmes d'enseignement au PC dans les écoles. ● Organisation et renforcement des publications sur le PC.	► Développer des programmes pilotes d'enseignement pour les écoles ou, dans le cas où ces programmes existent déjà, poursuivre les programmes en intégrant, selon le cas, le matériel d'éducation au patrimoine mondial. ► Préparer et publier des cartes, guides et informations générales pour les visiteurs sur les biens inscrits au PM et ceux de la Liste indicative en visant tout particulièrement le grand public et les communautés locales où se trouve ce patrimoine (ex., le site du PC d'Asie centrale doit être mis à jour régulièrement).	

3.1.c. Recommandations sous-régionales de la Section I : Application de la Convention au patrimoine naturel et mixte d'Asie centrale

Ces conclusions et recommandations ont été formulées par les 5 États parties d'Asie centrale, l'UICN, l'ICOMOS et l'UNESCO au cours de l'atelier UNESCO sur les possibilités de nominations de biens du patrimoine mondial naturel et mixte en Asie centrale, 16-18 décembre 2002, Almaty, Kazakhstan

Les participants ont reconnu la nécessité de :

- Réviser ou ajouter aux Listes indicatives nationales des biens naturels, mixtes, transfrontaliers, aussi bien que thématiques ou groupés, selon le cas.
- Créer un processus de nomination efficace et de haute qualité en assurant que les gouvernements prennent la responsabilité de préparer les nominations au PM par :
 - (i) l'affectation de fonds suffisants ;
 - (ii) une coordination et une collaboration améliorées entre les commissions nationales de l'UNESCO, les ministères pertinents, les autorités et les communautés locales, les institutions académiques existantes, les gestionnaires de sites, les ONG et les organisations internationales ;
 - (iii) l'utilisation efficace de l'expertise existante aux plans régional et national ; et
 - (iv) une planification réaliste dans la préparation des nominations.
- Élaborer un Plan d'action régional pour l'Asie centrale pour l'application de la Convention du PM, qui comprendra :
 - (i) l'établissement de points focaux régionaux pour l'échange d'information, d'expertise et d'études de cas sur les meilleures pratiques et pour faciliter l'établissement de réseaux ;
 - (ii) les activités de formation spécifique pour le renforcement des capacités dans la préparation des nominations ;
 - (iii) un soutien à long terme pour la préparation des nominations.

Les participants ont recommandé que :

Les États parties d'Asie centrale membres de la Convention du PM :

- mettent en œuvre leurs obligations dans le cadre de la Convention par la promulgation et la mise en application de lois pour la protection et la gestion des sites du patrimoine ;
- organisent des séminaires avec la participation des commissions nationales, des agences gouvernementales pertinentes, des autorités locales et d'autres partenaires en vue d'améliorer la coordination pour la mise en œuvre de la Convention du PM en Asie centrale.
- demandent l'assistance du FPM pour la révision de leurs Listes indicatives nationales et la préparation de nominations potentielles pour des biens du PN ;
- soumettent des Listes indicatives révisées au Centre du PM avant le 31 décembre 2003 ;
- établissent un groupe de travail régional intergouvernemental avec des experts d'organisations non gouvernementales telles que WWF, NABU, FFI et autres, selon le cas, qui aura à préparer une "Liste indicative sous-régionale" en utilisant la documentation existante afin d'identifier particulièrement et de proposer des sites transfrontaliers ;
- encouragent une meilleure coordination entre le Programme du PM et le Programme pour l'homme et de la biosphère (MAB) de l'UNESCO au niveau national, afin de garantir que ces deux programmes se soutiennent mutuellement ;
- envisagent une approche thématique pour l'identification et la nomination des sites naturels et mixtes (par exemple la Route de la soie).

Les États parties à la Convention du PM et le Comité du PM :

- intègrent une initiative de financement novatrice dans le Plan d'action régional pour l'Asie centrale pour l'application de la Convention, avec l'assistance du Centre du PM et des organismes conseils. Une attention particulière devra être portée à la mobilisation possible de ressources existantes (par exemple le FPM de l'UNESCO et la FNU), potentielles (par exemple GEF) et nouvelles (par exemple le Programme régional pour l'Asie centrale EC TACIS et le Fonds FFI d'intervention rapide).

Le Comité du patrimoine mondial :

- consacre des efforts spécifiques à fournir une assistance financière et technique aux États parties d'Asie centrale pour la révision de leurs Listes indicatives et la préparation de nouvelles nominations, en particulier pour le PN;
- soutienne la préparation de modules de formation et de directives pour les Commissions nationales en Asie centrale afin d'augmenter leur capacité de coordination et de soutien des activités du patrimoine dans la région, en particulier en ce qui concerne le PN;
- soutienne la traduction en russe de la documentation pertinente qui devra être distribuée aux États parties d'Asie centrale, y compris aux coordinateurs nationaux des Conventions ;
- demande au Centre du PM et aux organismes conseils de poursuivre et d'augmenter leur soutien aux États parties d'Asie centrale dans leur mise en œuvre de la Convention du PM ;
- demande à l'ICOMOS de préparer en consultation avec l'UICN une étude thématique sur l'identification et l'évaluation de paysages culturels potentiels dans la région.

3.2.a.

Tableau de synthèse de la Section I : application de la Convention en Asie du Sud

	BANGLADESH	BHOUTAN	INDE	MALDIVES
Ratification	1983	2001	1977	1986
Inventaires nationaux	1975, inventaire national révisé en 2002 (345 sites culturels, 14 naturels).	Inventaire de base du PC national et de la biodiversité locale.	1988, revue des zones protégées par le Wildlife Inst. of India. 2002, inventaire national de 3 611 monuments et sites.	90 sites d'importance nationale inventoriés par le Conseil national pour la recherche linguistique et historique et le ministère des Affaires intérieures.
Liste indicative	5 sites, révisée en 1999.	LI à l'état de consultation locale.	15 sites, révisée en janvier 2001.	12 sites, révisée en 2003.
Politique sur le patrimoine et planification	Depuis 1987, les sites du PM sont intégrés dans les processus de planification nationale.	Nombreuses politiques de promotion d'un mode de vie rurale durable. 5 zones protégées couvrant presque 25% du pays..	Plan de gestion des parcs et d'État soumis au ministère de l'Environnement. Plan de perspective à 5 ans de l'ASI.	Les zones protégées sont identifiées. Le PC est protégé par la loi sur les sites et les biens de valeur antique, archéologique et historique, 1979.
Finances et affectation du budget	Budget du Dépt d'archéologie 170 000 \$US par an. Budget du projet de développement 690 000 \$US.	3 grand projets nationaux par an dans 20 districts. Création de fonds en dépôt pour le PC et PN.	Données du budget régulier pour le patrimoine "dispersé". "Fonds de culture" privé-public créé en 1996.	Pas de budget gouvernemental régulier. Pas de chiffres fournis.
Professionnels	450 employés réguliers et 47 pour projets. 1 cours pour diplôme d'archéologie, mais la plupart des personnels sont formés sur le terrain.	Environ 31 personnes pour le PC et naturel. Formation par WWF-Bhoutan.	Inde. Le service forestier indien a 2 500 officiers. 12 centres de formation au PN. Liste de centres de formation avancée au PC.	Pas de conservateur ou d'archéologue professionnel ; manque de personnel de gestion qualifié.
Services nouveaux et améliorés	Protection de sites supplémentaires chaque année. Projet de développement et musées à Paharpur, Bagerhat et Khulna.	Sensibilisation croissante à la Convention du PM depuis sa ratification.	Plan d'action nationale pour la faune sauvage 2002-2016. Plan maître de sites du PC et zones tampons en préparation par gouvernements des États.	Programmes TV et radio spécialement consacrés aux problèmes de patrimoine.
Questions à résoudre	Révision de la législation. Augmentation du nombre d'archéologues dans les projets de développement. Formation à la conservation pour les ingénieurs.	Amélioration de l'équipement et des transports ; manque de formation du personnel ; financement de la recherche scientifique.	Conflits entre population et faune sauvage ; études d'impact sur l'environnement ; programme de formation ; documentation numérique ; écotourisme.	Manque d'expertise qualifiée ; insuffisance générale du financement et des installations ; isolement géographique des sites (1 200 îles) ; difficultés de transport.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	Assistance bilatérale du Japon et de la Norvège.*Assistance du FPM pour 42 699 \$US. * 544 271 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO	* FPM : aucune assistance.	Coopération régionale et globale recherchée pour patrimoine en péril. * Assistance du FPM pour 620 717 \$US. * 658 200 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO	Assistance bilatérale de conservation (Inde, Norvège). * Assistance du FPM pour 5 245 \$US.
Information et Sensibilisation	Publications et activités d'information; TV, cinéma et timbres.	Ateliers nationaux et régionaux à petite échelle ; éducation au patrimoine dans les programmes scolaires.	Création de "Eco-clubs" ; système "ENVIS" ; nouvelle série de guides du PC.	Formation hebdomadaire au patrimoine par programmes TV et radio.

3.2.a. Tableau de synthèse de la Section I : application de la Convention en Asie du Sud (suite)

	NEPAL	PAKISTAN	SRI LANKA
Ratification	1978	1976	1980
Inventaires nationaux	Inventaire de protection pour la vallée de Katmandou (1975). Autres enquêtes.	392 sites culturels, dernière mise à jour en avril 2003.	Inventaire national par le Dépt des forêts en 1988 ; 710 sites culturels classés .
Liste indicative	7 sites culturels soumis en 1996.	15 sites, révisée en 1993.	1 site révisé en 2002.
Politique sur le patrimoine et planification	Stratégie de biodiversité du Népal (2002). Unité de Conservation du patrimoine pour Katmandou.	Biens du PM inclus dans programmes publics et programmes annuels de développement.	“National Heritage & Wilderness Act” de 1988 pour le PN. Processus interministériel en cours de développement pour le PC.
Finances et affectation du budget	400 000 \$US pour 2 biens du PN. Pas de chiffres fournis pour le PC.	Le budget annuel fait partie du budget régulier de culture et environnement.	10 500 \$US spécifiquement pour les sites du PN. Subvention PNUD-GEF. Budget régulier pour le PC.
Professionnels	316 employés pour 2 biens naturels, 102 employés pour 2 biens culturels. Début d’un processus de formation et de développement de programme.	800 personnes employées à la protection du patrimoine. Institut pakistanais de formation et de recherche archéologique à Lahore.	200 personnes employées à la protection du patrimoine Diplôme en deux ans de l’Institut forestier du Sri Lanka.
Services nouveaux et améliorés	Comité de coordination nationale pour le PC créé avec les municipalités et les trusts de communautés locales.	Bureaux de cercle à Lahore et à Hyderabad ; Bureaux sous-régionaux à Quetta, Multan, Peshawar, Taxila et Gilgit.	Comité de vigilance dans les zones tampons du PN; “Fondation du patrimoine” établie pour les biens culturels ; 11 laboratoires spécialisés en conservation du patrimoine.
Questions à résoudre	Révision des limites de biens culturels nécessaire pour inclure les zones tampons. Création d’une unité spéciale pour les espèces menacées.	Formation ; conservation dans les musées ; fouilles illégales ; conservation des sites ; empiétements.	Participation des communautés ; renforcement de capacité locale ; production de recettes ; formation avancée ; régime légal plus strict ; installations pour visiteurs.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	* Assistance du FPM pour 748 751 \$US. * 487 809 \$US mobilisés par la Division du PC de l’UNESCO	Création d’un fonds national pour le PC. 890 000 \$US fournis par NORAD via UNESCO Islamabad pour Shish Mahal et le fort de Lahore en 2002. * Assistance du FPM pour 369 987 \$US. * 8 219 625 \$US mobilisés par la Division du PC de l’UNESCO	Collaboration régionale (Maldives et Afghanistan). * Assistance du FPM pour 199 370 \$US. * 420 168 \$US mobilisés par la Division du PC de l’UNESCO
Information et Sensibilisation	Publications en népalais et anglais ; radio, TV, séminaires et ateliers.	Rôle d’éducation du public des musées ; visites d’écoles aux sites archéologiques et monuments.	Création d’un “Centre de recherche, éducation et extension” ; conférences, expositions et campagnes dans les médias.

3.2.b. Recommandations sous-régionales de la Section I : Application de la Convention au patrimoine culturel d'Asie du Sud

<i>Ces recommandations ont été adoptées par 6 États parties d'Asie du Sud au cours de la réunion de consultation UNESCO des États parties asiatiques à la Convention du patrimoine mondial pour préparer le "Rapport périodique de synthèse pour le patrimoine culturel asiatique", 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO, Paris</i>	
1.2. Identification du patrimoine culturel et naturel	
➤	Il est recommandé qu'un inventaire national soit établi, fondé sur des questions thématiques spécifiques reflétant les problèmes socioculturels de valeur universelle exceptionnelle (par exemple question thématique de la non-violence en Asie du Sud).
➤	Il est recommandé qu'après l'identification d'un site en tant que bien du PM la possibilité d'appliquer d'autres instruments UNESCO à la protection du PC soit examinée, par exemple le programme "Mémoire mondiale pour le patrimoine documentaire" et "Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et intangible de l'Humanité".
1.3. Protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel	
Intégration du patrimoine et planification	
- Il est recommandé qu'avant d'entreprendre un développement d'infrastructure dans un bien du patrimoine ou aux alentours il soit obligatoire d'effectuer une évaluation d'impact culturel, pour laquelle des méthodes et des protocoles nouveaux doivent être développés avec l'assistance du Centre du PM. - Il est recommandé que ce processus de réalisation d'une évaluation d'impact culturel sur les biens du PM établisse des modèles et fixe des précédents pour la réalisation d'évaluations comparables d'impact culturel afin de protéger tous les sites du patrimoine.	
Législation : Il est recommandé que toute législation pertinente à la protection du patrimoine soit rassemblée dans une base de données consultable.	
Participation des communautés/populations locales	
- Il est recommandé de rendre obligatoire la formulation par les autorités nationales des plans de gestion nécessaires en consultation avec la communauté locale, avant le dépôt du dossier de nomination. - Il est recommandé que les gardiens traditionnels des biens du patrimoine soient formés et éduqués à la conservation et à la protection de ces biens.	
Développement du tourisme	
- Il est recommandé qu'un plan pour la réglementation/le contrôle du tourisme soit une condition préalable à l'inscription de biens sur les Listes du PM (cela implique la révision des <i>Orientations</i>, actuellement en cours). - Il est recommandé d'étudier le tourisme durable du Bhoutan comme outil de gestion et de bonnes pratiques, dans son articulation avec d'autres politiques nationales de développement concernant le PC et PN.	
Mesures financières et affectation budgétaire : Il est recommandé d'étudier le système de collecte de fonds du Sri Lanka, lancé en 1990, comme outil de gestion et de bonne pratique.	
Professionnels	
- Il est recommandé que chaque État partie établisse une base de données de professionnels. Cette information pourrait servir de contribution à une base de données globale d'experts, qui serait gérée et mise à jour par le Centre du PM. - Il est recommandé que le Centre du PM investisse dans des programmes sous-régionaux, techniques et de formation, chaque sous-région possédant ses techniques de formation et ses matériaux traditionnels propres. - Il est recommandé que le Centre du PM soutienne le nouveau programme UNESCO/ICCROM pour la mise en réseau des universités de la région, programme intitulé "Asian Academy of CH Management". - Il est recommandé de former le personnel aux outils techniques modernes tels que SIG, cartographie non destructive et progrès scientifiques en matière de conservation. - Il est recommandé de soutenir une formation professionnelle avancée en planification et législation de protection du patrimoine.	
1.4. Coopération internationale et recueil de fonds :	
➤	Il est recommandé que lorsque les États parties négocient des prêts pour le développement d'infrastructures, le Centre du PM veille à ce que la subvention comprenne une partie de fonds destinée à la conservation du patrimoine.

1.5. Éducation, information et sensibilisation
➤ Il est recommandé que l'éducation au PM soit intégrée formellement dans les programmes d'éducation. ➤ Il est recommandé que le Centre du PM développe un système de test propre à chaque site pour la certification des guides du patrimoine.
Conclusions
➤ Il est recommandé d'établir une interaction entre les États parties d'Asie du Sud en termes de documentation, gestion, conservation et formation. ➤ Il est recommandé d'organiser tous les deux ans un bilan intérimaire à base sous-régionale. Conjointement, une réunion sous-régionale des gestionnaires de sites du patrimoine devrait être convoquée tous les deux ans.

3.3.a.

Tableau de synthèse de la Section I : application de la Convention en Asie du Sud-Est

	CAMBODGE	INDONESIE	LAOS	MALAISIE
Ratification	1991	1989	1987	1988
Inventaires nationaux	* Enquête préliminaire du PN au Cambodge, 2000.	Un inventaire nationale a été effectué pour le PC. Pas d'informations le PN.	Liste du patrimoine national pour le Premier ministre, 1993. Inventaire du PC local en préparation.	Un certain nombre de sites culturels sont identifiés.
Liste indicative	* 11 sites, révisée en 1992.	17 sites, révisée en 1995.	4 sites, révisée en 1992, en révision.	1 site révisé en 2001.
Politique sur le patrimoine et planification	* PC : décret royal établissant des zones culturelles protégées dans la région de Siem Reap/Angkor, 1994. PN : Décret royal pour l'établissement et la gestion de la réserve de biosphère de Tonle Sap, 2001.	Les gouvernements national, provincial et local, les ONG et les communautés locales participent à la fixation des limites de sites du patrimoine.	PC : une politique fait partie des plans à 5 ans depuis 1980. Création en 1996 d'un "Comité de coordination nationale inter-ministérielle.	Création d'un "Comité d'action nationale pour le PC et PN". Révision des lois en cours.
Finances et affectation du budget	* L'autorité APSARA est financée par un pourcentage sur les droits d'entrée. Pour janvier-octobre 2002 le budget d'APSARA était de 2,8 millions \$US.	Système de budget central local pour le PN. Budget annuel pour le PC.	Budget régulier. Le fonds de conservation de Vat Phou doit conserver 50% des ventes de billets d'entrées.	Budget régulier couvrant la culture et l'environnement. Travaux en collaboration avec des fondations publiques et privées.
Professionnels	* Chaque année, APSARA recrute 20 personnes par formation professionnelle.	Personnel national du PN: 481. Personnel national du PC: 124. Institut d'études et de conservation de Borobudur .	Personnel au niveau national : 15. L'expertise des artisans locaux est mise en relief. Identification de besoins en formation spécialisée.	Recherche par les universités locales. Formation avec UNESCO ACCU et le Centre régional Seameo.
Services nouveaux et améliorés	* Autorité APSARA responsable d'Angkor depuis 1995.	Programme de sensibilisation au patrimoine régional. Système de permis pour les événements/activités sur les sites.	"La Maison du Patrimoine" créée à Luang Prabang en 1995. La création d'une nouvelle licence universitaire est prévue.	Sessions de dialogue avec le secteur privé et les ONG. Préparation d'une nomination de PN transfrontalier avec l'Indonésie.
Questions à résoudre	* Aucun renseignement fourni pour le Cambodge.	Base de données des ressources des parcs pour le PN; développement communautaire ; cartographie SIG ; inventaire des ressources ; recherche d'autres sources de financement.	Laboratoire de conservation ; activités d'entrepreneurs privés ; revitalisation de l'artisanat traditionnel ; création d'un fonds national pour la conservation du patrimoine.	Manque de coordination entre l'État et les agences fédérales ; manque d'uniformité des lois ; collaboration des ONG ; révision de la législation.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	* Assistance du FPM pour 169 480 \$US. * 20 784 934 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO.	Nombreux partenaires internationaux (WWF; TNC, APD de Nouvelle-Zélande). * Assistance du FPM pour 440 640 \$US. * 7 023 378 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO.	* Assistance du FPM pour 261 047 \$US.* 525 593 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO. 9,5 millions \$US mobilisés par le Centre du PM provenant de l'UE et l'AFD pour Luang Prabang.	* Assistance du FPM pour 37 920 \$US.
Information et Sensibilisation	*Version khmère du "PM entre les mains des jeunes" ; formation pour les enseignants	Campagne dans les medias ; brochures et guides ; programmes scolaires.	Séminaires organisés sur la nomination de Champassak ; programme SEA.	Études sur le patrimoine au niveau de l'école primaire ; activités SEA en école secondaire.

3.3.a. Tableau de synthèse de la Section I : application de la Convention en Asie du Sud-Est (suite)

	MYANMAR	PHILIPPINES	THAILANDE	VIETNAM
Ratification	1994	1985	1987	1987
Inventaires nationaux	Inventaire des monuments lancé dans chaque site historique en 1995.	Inventaire national de l'Institut historique national en cours depuis 1981.	Le Dépt. des Beaux-Arts a enregistré 2 373 sites du PC entre 1935 et 2001. NPWPC a enregistré 234 sites du PN entre 1964-2001.	La compilation des inventaires nationaux et provinciaux est en cours.
Liste indicative	8 sites présentés en octobre 1996.	13 sites, révisée en 1993.	29 sites, révisée en 1998, en cours de révision.	8 sites, révisée en 1997.
Politique sur le patrimoine et planification	Loi sur la protection et la préservation des régions du PC adoptée en 1998.	Création d'une Commission nationale pour la culture et les arts (NCCA) pour coordonner les agences.	Conservation et développement des arts et de la culture, phase 9 (2002-2006). Forums de conservation provinciale. Gestion de l'écosystème complexe de la forêt occidentale (WEFCOM).	Programme national de sauvegarde du PC national depuis 1994. Conseil du patrimoine national créé par la loi en 2001 sous l'égide du Premier ministre.
Finances et affectation du budget	Budget gouvernemental régulier affecté annuellement à chaque région. * Contribution du secteur privé, plus de 1 million pour conserver le PC.	La NCCA dispose de fonds nationaux et d'une dotation pour les églises baroques. Soutien financier limité au musée national.	Budget régulier pour chaque site du PC. Entreprises sponsors : Amex, Sumitomo Bank et Université de Pennsylvanie.	Financement régulier du patrimoine dans le budget de la culture et de l'environnement.
Professionnels	Personnel PC : 1 205 personnes au dépt d'archéologie. Équipes spéciales de conservation à Bagan. Cours fondamental de conservation et de réorientation à l'Université de Yangon.	La NCCA a 4 personnes "bien qualifiées". Programmes de formation ASEAN et SPAFA.	Formation sur place d'étudiants en archéologie. Bourses FAD.	Personnel national : environ 2 000. Besoin de cours de 3 ^e cycle supplémentaires
Services nouveaux et améliorés	Protection légale renforcée. Proposition d'établir une coopération internationale.	Institut pour la gestion de la culture et des arts; laboratoire de conservation au musée national ; comité de la Conférence des évêques catholiques.	1997 : constitution de la Thaïlande 2001-2010 : plan gouvernemental (décentralisation, plans maîtres ; classement des sites).	Les biens du patrimoine à Hué, baie d'Ha Long, Hoi An, My Son et Quang Nam ont tous des départements de gestion dédiés.
Questions à résoudre	1 175 monuments considérés en péril. Amélioration souhaitable dans la conservation des structures en bois et des monuments en briques et pierres.	Indemnisation des propriétaires privés de biens du PM ; législation du patrimoine avec création d'un fonds de dotation ; coordination avec les agences du PN.	Initiative des musées locaux sur la création de musées.	Amélioration en coopération interministérielle ; besoin de formation spécialisée pour le personnel.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	"Comités d'administrateurs de pagode" régionaux pour recueillir des fonds. * FPM : aucune assistance. * 333 124 \$US JFIT mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO pour Bagan, 1994-96 \$US.	*Assistance du FPM pour 432 357 \$US.	Partenaires internationaux : France, Autriche, Nouvelle-Zélande et OECF Japon. *Assistance du FPM pour 67 857 \$US. * 163 524 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO.	Divers projets bilatéraux, PNUD et UICN. * Assistance du FPM pour 422 908 \$US. * 136 411 \$US mobilisés par la Division du PC de l'UNESCO. * 812 470 \$US du JFIT.

	MYANMAR	PHILIPPINES	THAILANDE	VIETNAM
Information et Sensibilisation	Publication en langue nationale des “Restoration Record Books” sur Bagan ; TV et radio ; travaux de recherche et conférences du Dépt. d’archéologie.	Sensibilisation avec participation d’églises catholiques. Site Internet NCCA.	Manuel opérationnel pour les volontaires du PC ; formation des moines.	Campagne dans les medias : Kit du PM à l’usage des enseignants.

3.3.b. Recommandations sous-régionales de la Section I : application de la Convention au patrimoine culturel d'Asie du Sud-Est

Ces recommandations ont été adoptées par 8 États parties du Sud-Est asiatique au cours de la réunion de consultation UNESCO des États parties asiatiques à la Convention du patrimoine mondial pour préparer le "Rapport périodique de synthèse pour le patrimoine culturel asiatique", 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO, Paris

<i>Besoins identifiés</i>		<i>Actions futures proposées</i>	<i>Types d'assistance</i>
1.2 Identification du patrimoine culturel et naturel			
1.2.a.	● Beaucoup d'États parties n'ont pas d'inventaire national ou doivent les réviser ou les mettre à jours. ● Besoin d'améliorer la législation pour intégrer d'une manière adéquate l'identification du PC et PN tangible et intangible.	► L'UNESCO doit fournir des exemples de définition des formats d'inventaire de patrimoine national et culturel provenant de divers pays. ► À partir de ces exemples, les États parties établiront leurs définitions et leurs formats et les ministères de la Culture demanderont aux autorités provinciales soutenues par les groupes universitaires et de rechercher de proposer une législation améliorée à l'étude du gouvernement central.	Assistance du FPM, autre coopération internationale ; aide de l'UNESCO pour mobiliser le soutien financier et intellectuel.
1.2.b.	● Les Listes indicatives doivent être mises à jour après réflexion, en prenant en considération une compréhension plus large et nouvelle du patrimoine.	► L'UNESCO doit fournir de bons exemples de format de Liste indicative et de déclarations de valeur. ► Finaliser l'identification de biens potentiels du patrimoine (culturel et mixte), élaborer les Listes indicatives nationales et peut-être organiser une réunion des États parties du Sud-Est asiatique pour revoir thématiquement les nouvelles Listes indicatives. ► Transmettre officiellement au Centre du PM de l'UNESCO les Listes indicatives révisées/mises à jour.	Assistance préparatoire du FPM, selon le cas, pour l'élaboration ou la révision de Listes indicatives nationales.
1.2.c.	● Besoin de renforcement des capacités pour la préparation de dossiers de nomination complets et solides, en particulier pour : (a) l'identification les zones de protection adéquates et appropriées (cœur et tampon selon le cas) des biens inscrits ou figurant sur la Liste indicative à partir de la valeur de PM identifiée pour le bien. (b) la préparation de cartes adéquates (c) les consultations avec les autorités et populations locales	► Transmettre de bons exemples de plans de gestion et de dossiers de nomination pour intégration dans le site Internet UNESCO. ► Organiser des ateliers nationaux pour partager les bons exemples, les adapter et les réutiliser. ► Échanger l'expertise aux niveaux régional et international pour partager le savoir-faire sur les "bonnes pratiques" à adapter et réutiliser en fonction de considérations locales. ► Accroître les activités de formation pour renforcer les capacités des autorités qui préparent les dossiers de nomination et les plans de gestion à long terme pour les biens de la Liste indicative, afin de préparer à l'avance les dossiers de nomination et les plans de gestion des sites de cette Liste.	Assistance préparatoire du FPM ou autre coopération internationale ou régionale, selon le cas, pour le transfert de connaissances techniques en matière de méthodologie et de processus.
1.3 Protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel			
<i>Besoins identifiés</i>		<i>Actions futures proposées</i>	<i>Types d'assistance</i>
1.3.a.	● Besoin d'intégration de la définition des zones cœurs et périphériques des sites du patrimoine dans une planification complète. ● Besoin de surveillance de tous les projets APD ayant un impact sur les sites du patrimoine et de recherche d'une participation active dans le processus de conservation.	► Améliorer graduellement les équipes professionnelles et le soutien financier des agences existantes. ► Examiner les exemples existants de commissions interministérielles au niveau national ou de commissions interdépartementales aux niveaux local et provincial. ► Les États parties doivent transmettre à l'UNESCO des exemples de bonnes pratiques en participation des communautés locales dans la conservation du patrimoine.	Soutien UNESCO à la participation aux missions de planification du programme APD.
	Par exemple, il est nécessaire d'examiner comment les projets d'infrastructures urbaines et rurales de la Banque mondiale, de la BASd et de l'UE, entre	► Les États parties doivent envoyer à l'UNESCO les statuts ou contrats entre agences culturelles gouvernementales et départements du tourisme ou entreprises privées pour les diffuser aux autorités de gestion de sites du patrimoine pour	L'UNESCO rassemble et dissémine les exemples de bonnes pratiques sur son site

	autres donateurs, peuvent être utilisés au bénéfice de la conservation urbaine et paysagère et pour le développement de zones tampons/de soutien● Besoin d'encourager la participation communautaire dans le processus de conservation du patrimoine à l'aide d'exemples tels que le contrat du village de Luang Prabang. ● Besoin d'étudier les moyens de réorienter les recettes du tourisme vers la conservation du PC.	adaptation et réutilisation. Les exemples tels que APSARA, le Centre de conservation d'Huế, Borobudur pour les droits d'entrée pourraient être utiles, de même que d'autres exemples provenant de l'extérieur de la région sur le tourisme, les hôtels, les taxes d'aéroports bénéficiant à la conservation du PM.	Internet et peut-être en publication.
1.3.b.	● Besoin d'examiner et d'explorer la faisabilité d'une coopération public-privé pour la conservation et le développement industriel liés au patrimoine (modèle APSARA).	► Rassembler exemples de différentes autorités de gestion (statuts, mandats, etc.). ► Rassembler des exemples d'installations touristiques (centres pour visiteurs, boutiques de souvenirs, toilettes, etc.) pour des idées de bons et mauvais exemples.	Coopération internationale et assistance du FPM selon le cas.
1.3.c.	● Nécessité de renforcer les études scientifiques et techniques.	► Organiser des stages universitaires auprès des ministères et autorités locales.	Demander à l'UNESCO de faciliter le processus en développant un format de dépôt de demande.
1.3.d.		► Promouvoir la coopération entre organismes gouvernementaux et institutions universitaires ou de recherche pour évaluer les cadres juridiques et de gestion, les programmes de formation de gestion, le renforcement des capacités, etc.	
1.3.e.	● Besoin de promouvoir la formation professionnelle en gestion et conservation du PC aux niveaux régional et international sur une base thématique.	► Organiser des cours de formation/activités UNESCO régionales sur la gestion et la conservation de thèmes à identifier au niveau national, et voir comment la coopération régionale ou internationale peut soutenir les besoins nationaux et locaux ► Augmenter les activités de renforcement des capacités qui ont un effet multiplicateur. Identifier des lieux pour formation sur le terrain (par exemple conservation urbaine à Luang Prabang, peintures murales à Bgan, recherche archéologique à My Son et Wat Phu ainsi que dans d'autres parties de la région).	FPM, ICCROM, ICOMOS et coopération internationale, selon le cas, avec apport national pour : 1. développer des cours/ activités de formation ; 2. organiser/mettre en place ces cours/activités.
1.4. Coopération internationale et recueil de fonds			
	● Renforcement de l'échange d'expérience et de la coopération entre les experts et les organisations à l'intérieur du pays (entre sites), à l'intérieur de la région (ANASE, ASEF, UNESCO, etc.) et internationalement (ICCROM, opportunités de bourses bilatérales UNESCO, etc.).	► Rassembler l'information de manière systématique sur les possibilités offertes au niveau national (universités, projets de recherche ou opérationnels) pour le bénéfice d'autres dans le pays, aux niveaux régional et international.	L'UNESCO doit écrire aux donateurs potentiels des circulaires sur les besoins ; surveillance des subventions du projet APD et des possibilités de prêts, etc. ; fourniture d'un apport initial par le FPM pour servir de catalyseur dans l'obtention de financements supplémentaires.

1.5. Éducation, information et sensibilisation			
	● Lancement/poursuite des programmes d'enseignement du PC aux écoles dans les programmes scolaires formels et informels. ● Organisation et augmentation des publications sur le PC.	▶ Développer des programmes pilotes d'enseignement scolaire ou lorsqu'ils existent déjà, poursuivre ces programmes en y intégrant selon le cas du matériel de formation au patrimoine. ▶ Préparer et publier des cartes, guides et informations générales sur la Liste indicative et les biens du patrimoine en visant surtout le grand public et les communautés locales où se trouvent ces biens. ▶ Trouver des éditeurs commerciaux pour la publication massive du Kit du PM à l'usage des enseignants, etc.	FPM en apport initial pour catalyser la recherche d'autres financements.

3.4.a.

Tableau de synthèse de la Section I : Application de la Convention en Asie du Nord-Est

	RÉP. POP. DE CHINE	COREE DU NORD	COREE DU SUD	JAPON
Ratification	1985	1998	1988	1992
Inventaires nationaux	151 parcs nationaux et 188 réserves naturelles nationales. 1 269 sites classés “reliques culturelles nationales”.	Trésor national et sites de conservation identifiés pour le PC.	Inventaires national et provincial révisés annuellement selon loi de 1962	Liste du PC et PN des gouvernements central, préfectoral, municipal. Inventaire revu 4 fois par an.
Liste indicative	85 sites, révisée en 2001.	7 sites, soumise en 2000.	15 sites, révisée en 2002.	14 sites culturels, révisée en 2001.
Politique sur le patrimoine et planification	Plan de gestion du PN révisé en 2003 ; réunion annuelle des gestionnaires de sites naturels ; principes du patrimoine intégrés dans les plans urbains et ruraux.	Législation pertinente intégrée dans le plan maître de développement national, urbain, agricole et des terres.	Plan polyvalent pour les terres (2000-2020) créant des zones de conservation de patrimoine ; plans de développement spécifiques à 5 régions culturelles.	Rôle de “WH Inter-departmental Conference” comme conseil délibératif de 5 agences gouvernementales ; plan maître de promotion culturelle en préparation.
Finances et affectation du budget	Pas de budget annuel spécifique pour les biens du patrimoine naturel. Fonds spéciaux pour les reliques culturelles.	Financement suffisant pour la présentation des biens culturels et naturels.	Les biens du patrimoine national reçoivent 70% des fonds du Trésor ; une partie des recettes des droits d’entrée ; budgets spéciaux pour PM.	Budgets généraux préparés pour le PNet culturel; subventions au Comité japonais de UICN et NFUAJ.
Professionnels	Programmes de formation mis en oeuvre depuis 1984 ; échange de sites du PN avec les Etats-Unis ; divers cours universitaires.	100 archéologues, scientifiques de la conservation et experts au “Centre de préservation culturelle coréen”.	Institut national de recherche sur les biens culturels ; formation et renforcement des capacités spécifiques à chaque site.	330 personnes au ministère du PC ; 1 280 personnes pour le PN. Formation des rangers de parcs et cours spéciaux pour ingénieurs.
Services nouveaux et améliorés	Surveillance des parcs nationaux par SIG ; 2000, “Principes” du patrimoine ; 2001, rapport sur l’application due la Convention.	“Bureau national pour la conservation de biens culturels” établi en 2002.	Principes directeurs pour le patrimoine publiés en 2002 ; check-list de surveillance pour les surveillants officiels.	“Nouvelle stratégie de biodiversité nationale du Japon”, 2002 ; Centre culturel Asie-Pacifique UNESCO (ACCU) créé à Nara en 1999.
Questions à résoudre	Renforcer la coordination interministérielle ; développement durable ; recherche scientifique ; expérience internationale.	Conservation des bois et infiltration des eaux de pluie ; recrutement de personnel spécialisé ; équipement de laboratoire.	Autonomie divisionnelle dans l’administration des biens culturels ; clarification des articles des lois nationales concernant la protection du patrimoine.	Ouverture active au public ; réhabilitation de biens culturels.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	Soutien pour Angkor ; aide bilatérale de l’Italie, l’Autriche et l’Allemagne. * Assistance du FPM pour 879 862 \$US.* 1 391 798 \$US mobilisés par la Division du PC de l’UNESCO	* Assistance du FPM pour 59 700 \$US. * 636 000 \$US mobilisés par la Division du PC de l’UNESCO.	* Assistance du FPM pour 95 000 \$US.	40,3 millions \$US donnés par le JFIT pour la préservation du PC depuis 1989. Aide de subvention culturelle * Assistance du FPM pour 115 700 \$US.
Information et Sensibilisation	20 modules sur le patrimoine à l’université de Tsinghu ; campagne dans les médias; programmes scolaires.	Exposition de photos des tombes murales de Koguryo en 2000.	1997, charte du PC ; brochure pour les écoles ; festivals internationaux de jeunes.	Annuaire du patrimoine publié chaque année par NFUAJ ; matériel éducatif.

3.4.a. Tableau de synthèse de la Section I : Application de la Convention en Asie du Nord-Est (suite)

	MONGOLIE
Ratification	1990
Inventaires nationaux	Inventaire culturel national établi et 48 biens naturels protégés enregistrés.
Liste indicative	9 sites, soumise en 1996.
Politique sur le patrimoine et planification	Agence exécutive pour la protection du PC et naturel sous différents ministères. Comité national du patrimoine établi en 1997.
Finances et affectation du budget	4 sources de financement : budgets national et local ; recettes du tourisme ; donations, et compensations pour les violations des lois.
Professionnels	Intégration étroite de la politique et de la gestion dans les différents ministères.
Services nouveaux et améliorés	Programme sur les monuments inamovibles, 1998 ; plan maître de développement touristique, 1999 ; achèvement de la législation fondamentale, 1994-98.
Questions à résoudre	Besoin de formation en éthique muséologique ; manque général d'expertise et de financement.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	* Assistance du FPM pour 56 900 \$US.
Information et Sensibilisation	Programme national sur l'éducation environnementale développé en 1997.

3.4.b. Recommandations sous-régionales de la Section I : Application de la Convention au patrimoine culturel d'Asie du Nord-Est

Ces recommandations ont été adoptées par 5 États parties du Nord-Est asiatique au cours de la réunion de consultation UNESCO des États parties asiatiques à la Convention du patrimoine mondial pour préparer le "Rapport périodique de synthèse pour le patrimoine culturel asiatique", 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO, Paris

1.2. Identification du patrimoine culturel et naturel

- Pour répondre au défi du déséquilibre dans la représentativité de la Liste du PM correspondant à l'Asie du Nord-Est, il est recommandé que la recherche et l'étude de la valeur de patrimoine par catégorie soient effectuées nécessairement pour la nomination et l'inscription des biens culturels.
- La décision temporaire de limiter le nombre de nouvelles nominations par an et par pays doit être abandonnée.
- De plus, des clauses juridiques pour la protection de la zone tampon doivent être intégrées dans la législation nationale. Une clarification/définition claire doit être donnée par le Comité du PM, sur les limites et le statut légal des zones tampons, définies en particulier dans le format de nominations (I.2). Cette définition doit être fondée sur les types de biens du PM (culturel, naturel ou mixte), être précise et concise.

1.3. Protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et naturel

Intégration du patrimoine et planification : par souci de cohérence avec l'article 5 de la Convention du PM, ce groupe a approuvé la recommandation 2 de l'atelier de Hanoi dans laquelle les États parties recommandent que :

- (a) Le Comité développe pour étude en 2004 un plan d'action pour :
 - assurer la poursuite du dialogue avec les organisations internationales, les organismes donateurs, les ONG et les experts individuels ;
 - discuter le rôle des biens du PC et PN dans les projets de lutte contre la pauvreté.
 - rechercher les possibilités de financement pour la conservation et la gestion du patrimoine et augmenter la sensibilisation à la place du patrimoine dans la vie économique et sociale des communautés.
- (b) La révision des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* se poursuivant, que le Comité du PM envisage une clause explicite pour garantir que, en prenant ses décisions sur la conservation des biens du PC et PN, il considère de manière adéquate et appropriée l'impact potentiel de ces décisions sur la vie économique et sociale des communautés locales et régionales.

Développement du tourisme : la planification touristique doit être placée sous la responsabilité des autorités de gestion du patrimoine. L'industrie du tourisme doit fournir des apports pour la protection des sites du patrimoine, en particulier ceux qui figurent sur la Liste du PM en péril.

Mesures financières et affectation budgétaire : conformément à l'article 17 de la Convention, les États parties (autorités centrales et locales) doivent affecter des fonds spéciaux dans le budget des autorités publiques pour la protection du PC et naturel mis en péril par des travaux publics ou privés à grande échelle. Les États parties doivent assumer la responsabilité d'établir un mécanisme financier (Heritage Trust ou Bond) pour augmenter les ressources financières pour la protection des sites du patrimoine.

Professionnels : un programme de recherche sur la conservation du patrimoine (méthodologie, bonnes pratiques, etc.), doit être développé au niveau sous-régional (soulignant les intérêts communs) ou même régional.

1.4. Coopération internationale et recueil de fonds :

Les États parties doivent assumer la responsabilité d'établir un mécanisme financier (Fonds ou obligations pour le patrimoine) pour augmenter les ressources financières pour la protection des sites du PM.

1.5. Éducation, information et sensibilisation

- En ce qui concerne l'application de l'article 27 de la Convention, l'éducation au patrimoine doit être intégrée dans le développement de programmes pour le système d'éducation secondaire et universitaire (supérieure).
- L'initiative de la 'Asian Academy on CH Management' a été notée ; une consolidation complémentaire est nécessaire.
- Les versions en langue nationale de la Convention, des *Orientations*, des formulaires de demande d'assistance internationale et autres informations de base sur le PM doivent être produites et mises à la disposition des gestionnaires de sites.
- Il est demandé au Centre du PM d'aider à rendre la documentation bibliographique d'un bien (dossier de nomination, rapports d'évaluation et enregistrement de l'état de conservation, etc.) accessible aux gestionnaires de sites.

Conclusions

- On a souligné l'importance et la nécessité d'appliquer la *Recommandation* concernant la protection du PC et PN au niveau national adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 1972, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre de la Convention du PM.
- Le point concernant "la conservation et le développement du patrimoine" doit être intégré dans l'ordre du jour de la table ronde pour les ministres de la Culture d'Asie du Nord-Est qui doit avoir lieu en août 2003 à Macau.
- La proposition d'établissement d'un réseau sous-régional de gestionnaires du patrimoine en Asie du Nord-Est a été discutée et approuvée. L'élaboration de ce concept doit avoir lieu entre les cinq pays concernés et l'UNESCO facilitera l'établissement de ce forum.
- Il a été recommandé que les activités de renforcement des capacités soient mises en œuvre dans ce cadre et en utilisant des institutions existantes telles que ACCU. Ces activités comprendront : atelier sous régional de Stratégie globale (2004), cours de formation à la gestion de sites (2004), échange sous-régional d'expertise pour la surveillance de l'état de conservation de biens du PC et partage d'informations au niveau sous-régional.

3.5.a.

Tableau de synthèse de la Section I : Application de la Convention dans le Pacifique

	AUSTRALIE	ÎLES COOK	FIDJI	KIRIBATI
Ratification	1974	1984 (comme territoire de Nouvelle-Zélande)	1990	2000
Inventaires nationaux	Établi en 1976, le Registre des biens nationaux énumère plus de 12 000 sites dont les sites de valeur nationale.	En préparation.	Registre du patrimoine national, 1998. Plan d'action nationale de biodiversité des Fidji approuvé, 2003. Registre de sites historiques du musée des Fidji	Processus en cours.
Liste indicative	4 sites sur la LI, déterminée par le ministre pour l'Environnement et le patrimoine.	Pas de LI.	Approuvée par le ministère de l'Environnement en 1997 et le cabinet en 1998. Nomination de Levuka en préparation.	Approuvée par le gouvernement. Des sites ont été identifiés dans le projet des îles Line.
Politique sur le patrimoine et planification	La loi de Conservation des biens du patrimoine (1983) a été remplacée par la loi de Protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité (1999).	La loi sur les lieux culturels et historiques couvre le PC de l'ensemble des îles Cook. Le PN n'est pas protégé, sauf sur Rarotonga.	Le soutien au patrimoine est couvert dans le cadre du plan stratégique de développement national. Politique nationale de patrimoine de Fidji, 1996. Législation proposée pour le PC.	Loi sur l'environnement, 1999 ; ordonnance sur les pêcheries, 1979, amendée en 1983 ; ordonnance de conservation de la faune sauvage, 1975; ordonnance de district clos, 1936.
Finances et affectation du budget	1995-2002 : près de 305 millions \$US investis pour répondre aux obligations du PM.	PM dans le budget de la culture 2003/2004, personnel seulement.	Fonds en dépôt national pour Fidji: 10 000 \$US. 2 500 \$US (pour sensibilisation) de APFP.	* FPM : aucune assistance. Culture et Environnement ont un budget spécial.
Professionnels	Division du patrimoine écologique en Australie (environ 98 personnes). Plusieurs milliers dans agences de gestion fédérales et d'État (provinciales). Ateliers pour les gestionnaires du PM tous les 1-2 ans.	Un seul professionnel du PN	Trust national pour Fidji : Directeur. Musée de Fidji : officier du PC, archéologue historique, archéologue.	Ni archéologue, anthropologue, historien de l'oral, spécialistes de l'environnement.
Services nouveaux et améliorés	Loi de Protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité (1999). Développement d'une nouvelle législation du Commonwealth. Extension du Fonds en dépôt de financement du PN– renforcement de l'approche stratégique des besoins de gestion du patrimoine.	Nouveau conseil nommé pour superviser le PC.	Création d'un dépt. de la Culture et du patrimoine.	Un objectif à 10 ans a été fixé pour résoudre les problèmes de conservation culturelle et environnementale au niveau national.
Questions à résoudre	Poursuite du développement de plans de gestion ; coordination transfrontière entre les États ; implication des populations indigènes. Recherche en collaboration.	Financement ; plus grande sensibilisation du public ; personnel pour assister dans l'établissement de LI et de dossiers de nomination.	Développer une politique nationale pour résoudre les problèmes de patrimoine ; gestion intégrée du patrimoine ; plus large consultation des parties prenantes et révision de LI	Manque d'expertise et de fonds ; Inventaire des sites(historique/ culturel) ; histoire naturelle et recherche ; formation nécessaire au PC et PN. Sensibilisation du public.
Recueil de fonds	Financement fourni par l'AFPA pour	Aucun.	2 propositions de projets préparées	Fonds japonais pour la préservation des

	AUSTRALIE	ÎLES COOK	FIDJI	KIRIBATI
nationaux et internationaux	les activités régionales de patrimoine. * Assistance du FPM pour 50 000.	* FPM : aucune assistance.	pour le Centre du PM. Une proposition soumise à l'APFP. * Assistance du FPM pour 62 800 \$US.	reliques et des sites. * FPM : aucune assistance..
Information et Sensibilisation	Éducation au patrimoine dans les écoles ; nombreux cours post-scolaires. Ateliers réguliers pour les gestionnaires de biens du patrimoine. Centre de visiteurs, matériel d'interprétation et publications. Campagne de sensibilisation par l'APFP, y compris le soutien à Fidji et Vanuatu.	Aucune pour l'instant. En cours.	Interprétation du patrimoine ; atelier en avril 2002. * Programme d'éducation du musée de Fidji ; trois ateliers pour les parties prenantes, 1999 ; atelier de stratégie globale du patrimoine, 1997 ; programme Réseau SEA	Education prise en compte dans le programme à 10 ans.

3.5.a. Tableau de synthèse de la Section I : Application de la Convention dans le Pacifique (suite)

	ÎLES MARSHALL	MICRONESIE (États fédérés de)	NOUVELLE-ZÉLANDE	NIUE
Ratification	2002	2002	1984	2001
Inventaires nationaux	En préparation.	En préparation. *Enquête sur les ressources culturelles entamée en 1998.	Procédures d'inventaire national en cours de revue.	En préparation.
Liste indicative	Pas de LI.	Pas de LI.	Ajournée jusqu'à la fin d'une consultation complète.	Pas de LI.
Politique sur le patrimoine et planification	Législation de préservation historique, 1991. Loi sur les Archives nationales. MIVA – loi sur l'Autorité pour les visiteurs des îles Marshall.	Le code national FSM couvre la protection culturelle et environnementale. Les États ont des conseils de préservation historique.	En 2001, le Dépt. de la conservation a confié la coordination de la gestion de tous les sites du PM à son Directeur régional pour l'Île du Sud.	Une politique du patrimoine et un comité national du patrimoine sont à l'étude. La loi du Conseil culturel couvre PC et PN.
Finances et affectation du budget	Ressources financières insuffisantes. * FPM : aucune assistance.	Aucune. Des fonds d'origine locale sont affectés au maintien des services essentiels. * FPM : aucune assistance.	Gestion des sites du patrimoine et responsabilités associées financées par le gouvernement par "Vote Conservation". Les coûts du patrimoine ne sont pas identifiés séparément.	Pas d'informations fournies.
Professionnels	Disponible localement.	Insuffisante.	1 400 personnes dans la structure de conservation nationale et régionale.	Aucune information fournie.
Services nouveaux et améliorés	Pas d'informations fournies.	Formation du Comité du PM en cours.	Création en cours d'un nouveau Comité de liaison inter-agences pour faciliter la participation effective des agences au-delà de l'État partie.	Politique nationale des forêts en cours.
Questions à résoudre	* Besoin de ressources pour renforcement des capacités et sensibilisation.	Besoin de personnel qualifié et de fonds. Besoin d'assistance technique provenant de la communauté internationale.	Participation des Maoris et autres secteurs clés de la communauté à la préparation de la LI. * Assistance du FPM pour 24 000 \$US.	Ressources insuffisantes, par exemple en personnel qualifié et en fonds. Assistance internationale nécessaire pour préparer la Liste indicative et les nominations. * Assistance du FPM pour 20 000 \$US.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	Pas d'informations fournies.	Le Japon va probablement fournir une assistance technique.	Atelier des gestionnaires de patrimoine au parn national de Tongariro, octobre 2000.	Pas d'informations fournies.
Information et Sensibilisation	Bulletin d'information de la Compagnie ; programmes hebdomadaires radio/TV.	Programmes locaux des médias et Discovery Channel ; bulletin d'information en cours.	Addition Internet au Kit du PM à l'usage des enseignants sur l'éducation. Version Pacifique du kit en préparation.	Impression de timbres et cartes postales ; livres sur les arts et l'artisanat.

3.5.a. Tableau de synthèse de la Section I : Application de la Convention dans le Pacifique (suite)

	PALAU	PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE	SAMOA	ÎLES SALOMON
Ratification	2002	1997	2001	1992
Inventaires nationaux	En préparation.	* Pas d'informations fournies.	En préparation depuis 2000	* Enquête sur les ressources naturelles partiellement achevée au début des années 1990. Inventaires culturels incomplets.
Liste indicative	Pas de LI.	* Projet de LI reçu. Projet de nominations de Kuk et Bogongara reçu.	Pas de LI.	* Pas de LI - Rennell Est inclus sur la Liste du PM en 1998.
Politique sur le patrimoine et planification	Le Code national de Palau couvre la protection culturelle et environnementale. Comité du PM de Palau en cours.	* Loi de préservation des biens culturels nationaux, 1975.	Une politique nationale pour la conservation du patrimoine et un comité consultatif national du patrimoine ont été établis.	* Pas d'intégration politique pendant la crise actuelle.
Finances et affectation du budget	Pas d'information fournie.	* Demande d'assistance préparatoire pour la phase 2 de la nomination de Kuk reçue.	Pas d'informations fournies.	* Aucune. Tout le financement disponible va aux services essentiels.
Professionnels	Recherche entreprise.	* Recherche entreprise. * Les facilités de formation pour la conservation et la gestion n'existent pas.	Pas d'informations fournies.	* Le personnel spécialisé et administratif du pays est actuellement indisponible. Pas d'informations fournies.
Services nouveaux et améliorés	Pas d'informations fournies.	* La loi sur les biens du patrimoine de Papouasie Nouvelle-Guinée est en cours.	Établissement d'une Division de l'environnement et de la conservation. Établissement de plans de gestion, de stratégies et de plans d'action.	* Aucun.
Questions à résoudre	Ressources financières insuffisantes.	* Besoin d'assistance financière de l'UNESCO pour l'identification, la préparation des nominations au PM et la conservation des sites.	Besoin d'assistance pour identifier la formation pour la conservation du patrimoine. Manque de centres régionaux de formation.	* Les capacités, ressources et procédures ont disparu pour la plupart au cours de la crise actuelle.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	Pas d'informations fournies. * FPM : aucune assistance.	* Assistance préparatoire reçue du Centre du PM pour Kuk et Bogongara. * Assistance du FPM pour 63 000 \$US.	Pas d'informations fournies. * FPM : aucune assistance.	* FPM : aucune assistance. * Le projet d'aide bilatérale avec la Nouvelle-Zélande pour Rennell Est et le lagon de Marovo a été suspendu en raison de la crise.
Information et Sensibilisation	Utilisation de bulletins d'information et des médias locaux en cours.	* La campagne de sensibilisation entamée en 1988 se poursuit.	Bulletin d'information, événements environnementaux.	* Aucune à cette date.

3.5.a. **Tableau de synthèse de la Section I : Application de la Convention dans le Pacifique (suite)**

	VANUATU
Ratification	2002
Inventaires nationaux	En cours depuis 1990. Près de 3 000 sites ont été étudiés et enregistrés.
Liste indicative	Une Liste indicative préliminaire a été soumise. Une demande d'assistance préparatoire a été présentée pour mettre à jour la LI.
Politique sur le patrimoine et planification	Loi d'Environnement et de conservation, 2002. Loi de Préservation des sites et artefacts.
Finances et affectation du budget	Fonds très limités. * Assistance du FPM pour 16 200 \$US.
Professionnels	Le centre culturel de Vanuatu possède des experts sur les sites et des archéologues expérimentés.
Services nouveaux et améliorés	Tous les projets de développement des terrains sont soumis à une EIE en vertu de la loi d'Environnement et de conservation 2002. Système bien établi de plus de 100 chercheurs de terrain en gestion de PC basés dans les communautés.
Questions à résoudre	Besoin d'assistance pour des enquêtes sur les sites et les programmes de sensibilisation communautaire.
Recueil de fonds nationaux et internationaux	Pas d'informations fournies.
Information et Sensibilisation	Proposition pour augmenter la sensibilisation des communautés rurales et des responsables politiques.

3.5.b. Recommandations sous-régionales de la Section I : Application de la Convention aux pays insulaires du Pacifique

Ces recommandations dérivent en partie de l'atelier de renforcement des capacités du patrimoine mondial pour le Pacifique, Bureau UNESCO d'Apia, Samoa, 12-21 février 2003. L'atelier a réuni des représentants des îles Cook, de Kiribati, des îles Marshall, de Niue, de Palau, de Samoa, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

- **Adhésion à la Convention du PM:** L'UNESCO doit chercher à obtenir une adhésion *sous-régionale* totale à la Convention (y compris Nauru, Tonga et Tuvalu, avec confirmation du statut des îles Cook et de Tokelau). L'adhésion de tout le Pacifique à la Convention garantira une approche renforcée et collaborative à sa mise en œuvre.
- **Inventaires nationaux et Listes indicatives :** la plupart des pays insulaires du Pacifique (PIP) développent des inventaires nationaux de leur PC et PN ; toutefois, bien peu ont préparé une Liste indicative. Une assistance technique et financière complémentaire est nécessaire à cet égard et l'harmonisation sous-régionale sera importante.
- **Intégration des politiques sur le patrimoine et la planification :** dans certains PIP, il existe une législation de conservation du patrimoine en plus des procédures traditionnelles et coutumières d'occupation et de protection des terres et de la mer. Dans certains cas, une réforme législative et politique est en cours. Une étude sous-régionale globale de la législation de conservation du patrimoine pour évaluer la préparation à la protection future du PM serait opportune. Certains de ces pays ont démontré un intérêt pour le développement d'un système intégré de conservation et de planification du PC et naturel dans le cadre du PM. En premier lieu, la création de comités nationaux du PM est recommandée avec participation des agences du PC et PN, des chefs traditionnels et des communautés locales.
- **Mesures financières et affectation budgétaire :** les pays des îles du Pacifique sont et continueront d'être très dépendants de sources extérieures de financement pour l'identification, la protection et la présentation du patrimoine. Un soutien extrabudgétaire additionnel par des donateurs est nécessaire pour le renforcement de capacité dans le cadre du patrimoine (y compris Listes indicatives, harmonisation régionale de ces Listes, nominations, sensibilisation et éducation du public, etc.) dans le contexte d'une approche sous-régionale coordonnée et bien planifiée de la conservation du PM pour le Pacifique.
- **Capacité professionnelle :** on demande à l'UNESCO de trouver un financement pour que les participants du Pacifique puissent assister aux réunions du Comité du PM. Les ateliers de formation internationaux et Asie-Pacifique (y compris ceux qu'organisent UNESCO, ICOMOS, UICN et ICCROM) doivent comprendre les participants du Pacifique et la capacité professionnelle doit être renforcée en coordination avec le Programme régional d'environnement du Pacifique Sud (SPREP) et l'Association des musées des îles du Pacifique (PIMA).
- **Questions à résoudre :** il est recommandé qu'un programme sous-régional à moyen terme pour le Pacifique soit développé d'ici la fin de 2003 pour être discuté lors d'une réunion sous-régionale fin 2003/début 2004. À la suite de la signature de mémorandums de compréhension entre l'UNESCO et l'Australie (2002) et la Nouvelle-Zélande (2003), et l'établissement du Point focal Asie-Pacifique pour la gestion du patrimoine mondial, les PIP aimeraient inviter l'Australie et la Nouvelle-Zélande ainsi que les donateurs et autres partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux à cette réunion pour bien établir la coopération. De plus, il est recommandé que les PIP se réunissent tous les deux ans pour la préparation du rapport périodique suivant. Étant donné que le Pacifique est une priorité pour le patrimoine mondial, il est demandé à l'UNESCO de prendre les engagements nécessaires pour la mise en place de personnel à long terme et le soutien de consultants au Bureau UNESCO d'Apia et au siège de l'UNESCO, et pour garantir la présence à temps plein d'un coordinateur ou l'existence d'un de point focal régional, afin de coordonner le programme sous-régional du PM pour le Pacifique.
- **Information et sensibilisation :** un ensemble d'informations sur le PM pour les pays des îles du Pacifique doit être développé. La version Pacifique du Kit à l'usage des enseignants sur l'éducation au PM, «PM entre les mains des jeunes» (en cours de développement en Nouvelle-Zélande) devrait être largement diffusée dans la sous-région, en anglais et en français, avec la possibilité de versions dans certaines langues des îles du Pacifique. La formation d'enseignants doit être organisée pour soutenir l'introduction de la version Pacifique de ce kit.

3.6.a. Recommandations pan-asiatiques de la Section I : Application de la Convention au patrimoine culturel

Ces conclusions, recommandations et plans d'action ont été formulés par 25 États parties asiatiques à la Convention du patrimoine mondial, au cours de la réunion régionale de consultation UNESCO pour la préparation du "Rapport périodique de synthèse pour le patrimoine culturel asiatique", 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO, Paris, France

1.2 IDENTIFICATION DU PATRIMOINE CULTUREL

1.2.a. État des inventaires nationaux et de la législation du patrimoine :

- Beaucoup d'États parties ne possèdent pas d'inventaire national et ceux qui existent sont en général centrés plutôt sur les sites monumentaux et archéologiques. L'élaboration, la révision et la mise à jour des inventaires du PC national sont des activités envisagées par la plupart des États parties d'Asie, en soulignant comme il convient le patrimoine qui reflète les diversités socioculturelles de la région.
- Les législations nationales doivent être consolidées, revues fréquemment, harmonisées et mises à jour pour permettre une identification et une protection adéquate de toute la gamme du PC tangible et intangible dans la région asiatique.

Actions futures proposées :

- Fourniture par l'UNESCO d'exemples des définitions de PC et des formats d'inventaire national rassemblés auprès de différents pays.
- Établissement par le Centre du PM d'une base de données en ligne pour rassembler la législation sur le patrimoine national dans la région asiatique en ce qui concerne le PC. Simultanément les États parties devront entreprendre une revue et une révision éventuelle des législations nationales et les transmettre au Centre du PM. Une revue du statut juridique des limites de chaque bien du PC en Asie figurant sur les Listes doit être entreprise par les États parties concernés et, dans les cas où les biens du patrimoine ne sont pas protégés par la loi, une action corrective doit être entreprise.

Types d'assistance nécessaires : l'assistance de l'UNESCO et d'autres systèmes de coopération internationale pour le financement et l'assistance technique sont nécessaires pour la compilation de la législation du PC mondial et son intégration dans une base de données en ligne. L'assistance technique du FPM pour cartographier et définir les zones des biens du PC pourrait aussi être nécessaire.

1.2.b. Préparation de Liste indicative : Les Listes indicatives de la plupart des États parties d'Asie doivent être mises à jour pour le PC à partir d'une analyse attentive et en prenant en considération la stratégie globale du Comité du patrimoine pour une Liste plus représentative.

Actions futures proposées :

- Fourniture par l'UNESCO de bons exemples de Listes indicatives et de déclarations de valeurs de patrimoine aux États parties d'Asie.
- Organisation d'ateliers sous-régionaux d'experts des États parties d'Asie pour revoir et harmoniser les Listes indicatives ; ces ateliers seront suivis d'ateliers nationaux pour réviser, selon le cas, les projets nationaux de Liste indicative pour les sites culturels et mixtes.
- Pour éliminer toute confusion concernant les exigences des formats de Liste indicative, le Centre du PM doit rappeler ses exigences aux États parties d'Asie en leur demandant de soumettre officiellement des Listes indicatives révisées ou mises à jour avant la 29^{ème} session du Comité du patrimoine, si la Liste indicative actuelle n'est pas encore dans le format requis.

Types d'assistance nécessaires : assistance préparatoire du FPM pour organiser les ateliers sous-régionaux de discussion et d'harmonisation des Listes indicatives et pour préparer les Listes indicatives nationales.

1.2.c. Candidature et procédure de nomination : les États parties d'Asie se sont mis d'accord sur le besoin commun de renforcement des capacités pour la préparation de dossiers de nomination solides et complets, et en particulier pour :

- a. identifier les zones de coeur, tampon et de soutien, selon le cas, à partir des valeurs de patrimoine identifiées de chaque bien ;
- b. préparer des cartes adéquates pouvant aussi être utilisées comme outil de gestion ;
- c. consulter les autorités et les communautés locales qui sont parties prenantes au processus de conservation du patrimoine.

Les États parties d'Asie se sont également mis d'accord sur le besoin commun de renforcement des capacités consécutif à l'inscription sur la Liste du patrimoine, pour l'application en synergie d'autres instruments juridiques UNESCO et de programmes complémentaires en vue de la protection du PC tels que la Convention de La Haye de 1954, la Convention sur le trafic illicite de 1970, la Convention du patrimoine sous-marin 2001, les programmes "Mémoire du monde" et "Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et intangible". Enfin, certains États parties d'Asie ont estimé que la limitation à une nouvelle nomination par an et par pays ne correspond peut-être pas aux objectifs de la Stratégie globale du Comité du PM pour une Liste plus représentative.

Actions futures proposées :

- Diffusion et annonce sur le site Internet du PM d'exemples particulièrement bons de plans de gestion et de dossiers de nomination.
- Organisation d'ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux pour renforcer la capacité des autorités dans la préparation des nominations et des plans de gestion. L'échange d'expertise aux niveaux régional et international et le partage de savoir-faire sur les "bonnes pratiques" à adapter et réutiliser sont fortement encouragés par la visite de sites, la publication d'études de cas de bonnes pratiques et l'organisation d'ateliers. Un certain nombre d'instruments juridiques devront être traduits dans les langues des États parties si cela n'est déjà fait, et des ateliers nationaux soutenus par l'assistance juridique de l'UNESCO doivent être organisés pour mettre en place une synergie d'application des instruments juridiques de l'UNESCO pour le PC.

Types d'assistance nécessaires : assistance préparatoire du FPM, du programme régulier UNESCO, de sources extrabudgétaires, et coopération entre les États parties pour élaborer des dossiers de nomination solides et complets.

1.3 PROTECTION, CONSERVATION ET PRESENTATION DU PATRIMOINE CULTUREL

1.3.a. Intégration de la conservation du patrimoine dans la politique générale de planification du développement :

- Les difficultés de conservation et de gestion des biens du PC, y compris les zones tampon et de soutien, doivent être entièrement intégrées dans des politiques de planification urbaine et territoriale complètes
- Les méthodologies à appliquer pour entreprendre les évaluations d'impact culturel doivent être définies et incorporées systématiquement avant la finalisation et la mise en œuvre des plans de développement d'infrastructures ou autres ayant un impact sur les biens du PC.
- Les projets multi et bilatéraux d'assistance au développement (surtout les projets de développement d'infrastructures) doivent être surveillés en ce qui concerne leur impact sur les sites du patrimoine. La participation active et la coopération des donateurs APD (Banque mondiale, BASD, JICA, JBIC et UE entre autres) au processus de conservation du patrimoine doivent être recherchées activement afin que les progrès de développement centrés sur les biens culturels favorisent la conservation du patrimoine et le processus de développement des zones concernées. Les projets de développement centrés sur les biens culturels doivent être conçus pour intégrer des éléments de durabilité des ressources, d'emploi et d'autres avantages pour les communautés locales, surtout dans les cas où la lutte contre la pauvreté est un problème prioritaire.

Actions futures proposées :

- Pour établir une meilleure coopération entre les différentes agences et organisations responsables, les processus suivants ont été jugés potentiellement utiles :
- Examen et comparaison d'exemples existants de commissions interministérielles au niveau national ou de commissions interdépartementales au niveau provincial local, pour rechercher des exemples de bonnes pratiques.
- Établissement de systèmes SIG nationaux pour l'inventaire et la cartographie du PC, conjointement à l'intégration d'informations démographiques et infrastructurelles en bases de données, pour une gestion de l'information conjointe et partagée et une utilisation par les autorités de planification pertinentes et concernées.
- Des indicateurs de surveillance efficaces doivent être définis et testés.
- L'évaluation de l'impact culturel des activités de développement proposées doit être effectuée systématiquement en coopération avec les agences donatrices. De plus, les équipes de projets sur le terrain qui mettent en œuvre les activités de développement doivent être sensibilisées aux besoins de conservation du patrimoine. L'UNESCO doit participer activement aux missions de planification d'activités APD ainsi qu'à la surveillance périodique de la réalisation de ces activités.
- Nécessité de renforcer la sensibilisation des agences de développement aux avantages que la conservation du PC peut apporter au processus général de développement. Les bureaux UNESCO sur place doivent être sensibilisés à ces avantages et mandatés pour veiller à ce que ces besoins soient incorporés au Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et aux réunions ultérieures de révision de projets.

Types d'assistance nécessaires : Mobilisation de la coopération :

- (a) des autorités des États parties d'Asie responsables des activités de développement au bénéfice du processus de conservation du patrimoine, et
- (b) des agences d'assistance au développement international par les États parties et l'UNESCO, pour garantir que les activités APD soient planifiées et mises en oeuvre pour répondre aussi bien aux besoins de développement que de conservation du patrimoine.

1.3.b. Participation des communautés locales :

- En général, la participation communautaire à la gestion des biens du patrimoine doit être encouragée.
- Des plans de gestion accompagnant les dossiers de nomination doivent toujours comprendre une section sur la façon dont la participation des communautés locales sera intégrée à la gestion et à l'administration des biens du PC.
- Les gardiens traditionnels, tels que moines bouddhistes, prêtres hindous et chrétiens, administrateurs désignés de mosquées wadaf ou propriétaires traditionnels du patrimoine, doivent être impliqués complètement dans le processus de conservation du patrimoine, et leur rôle de co-gardiens du patrimoine, responsables de la conservation et du maintien des propriétés culturelles des biens doit être reconnu de manière appropriée.

Actions futures proposées :

- Des exemples de bonnes pratiques de participation des communautés locales à la conservation du patrimoine en Asie et ailleurs doivent être recueillis par les États parties et transmis au Centre du PM pour rassemblement et diffusion électronique et sur papier.
- À partir des études de cas de bonnes pratiques ainsi recueillies, un manuel ou autre matériel de formation doit être développé par l'UNESCO et les organismes conseils.
- De tels manuels ou matériels de formation devront être utilisés dans les ateliers de formation sur le terrain ; ultérieurement, le processus pourra être introduit dans le programme des institutions de formation selon le cas.

Types d'assistance nécessaires : les États parties d'Asie soumettent les études de cas de bonnes pratiques au Centre du PM avec l'assistance du FPM, selon le cas, et si nécessaire pour compiler les études de cas, les intégrer électroniquement et les imprimer.

1.3.c. Développement touristique :

- La gestion du tourisme dans les biens du PC doit, dans l'idéal, tomber sous le contrôle direct ou la réglementation des autorités de gestion du site responsables de la protection, de la conservation et des autres tâches de gestion
- Les plans de gestion élaborés pour les dossiers de nominations doivent toujours comprendre une section sur la manière dont le tourisme sur place sera géré et réglementé, en tenant compte de la capacité que peut supporter chaque bien du patrimoine.
- Les tours opérateurs et guides du PC doivent avoir une formation à la fois sur l'information historique et sur les nécessités de conservation du bien concerné.
- Les moyens de production de recettes dans et pour un bien du PC ainsi que les projets pour réorienter les recettes du tourisme vers la conservation du PC doivent être étudiés, dans l'objectif d'établir si possible un lien entre l'utilisation touristique et la conservation du PC, lien fondé sur le principe de "l'utilisateur payeur".
- La mise en oeuvre des mesures ci-dessus exige le recueil de statistiques touristiques précises qui seront mises à la disposition des autorités de gestion du patrimoine.

Actions futures proposées :

- Diffusion par le Centre du PM de l'information aux États parties d'Asie sur le besoin d'intégrer la gestion du tourisme dans les plans ou les mécanismes de gestion.
- Collecte et diffusion d'exemples de bonnes pratiques de gestion touristique en provenance de la région asiatique.
- Rassemblement de règlements ou contrats entre les autorités de conservation du patrimoine et les départements du tourisme ou les entreprises privées réglementant la production de recettes par le tourisme (tickets d'entrée, taxes, autres stratégies commerciales), ainsi que des études de cas de bonnes pratiques, surtout celles qui mettent en relief le réinvestissement des recettes du tourisme pour la conservation du PC.
- Examen, revue et amélioration si nécessaire des pratiques actuelles des autorités touristiques nationales et sur place pour la collecte des statistiques du tourisme.

Types d'assistance nécessaires : les États parties d'Asie doivent fournir l'information sur les études de cas au Centre du PM et au FPM ; une assistance extrabudgétaire sera nécessaire pour rassembler, publier et diffuser (par voie électronique et sur papier) les études de cas de gestion du tourisme.

1.3.d. Mesures financières (à améliorer) : il est nécessaire d'examiner la faisabilité et les moyens de mobiliser la coopération public-privé pour la conservation et le développement industriel liés au patrimoine, au niveau national et au niveau des sites. L'utilisation de fonds en dépôt, fondations, obligations et autres mécanismes similaires spécifiquement conçus pour un financement durable de la conservation du patrimoine doit être examinée et, selon le cas, utilisée par les États parties d'Asie ou par les institutions nationales et régionales privées. La mise en œuvre réussie de ces mesures fiscales exige que des statistiques précises soient tout d'abord recueillies et analysées par les autorités de gestion du patrimoine.

Actions futures proposées :

- Rassemblement et partage d'exemples de différentes autorités de gestion asiatiques (statuts, mandats) et d'installations touristiques (centres de visiteurs, boutiques de souvenirs, toilettes) qui devront être analysés avec des exemples d'autres modèles internationaux ainsi qu'avec l'information sur les clauses juridiques en place pour la mise en œuvre de ces modèles fiscaux.
- Examen et amélioration, le cas échéant, des pratiques actuelles de collecte et d'analyse des statistiques financières.

Types d'assistance nécessaires : les États parties doivent transmettre l'information au Centre du PM, qui rassemble les exemples de modèles, avec le soutien du FPM ou de sources extrabudgétaires.

1.3.e. Professionnels (renforcement de capacité et besoin de formation) : les États parties d'Asie ont convenu que pour le PC il est nécessaire de :

- Renforcer les études scientifiques et techniques qui profitent au PC.
- Promouvoir la formation professionnelle en gestion et en conservation du PC aux niveaux régional et national, en particulier pour :
 - (A) Les compétences de gestion (surveillance et indicateurs statistiques, gestion fiscale, interprétation du site, compétences techniques, y compris le SIG et autres applications informatiques, cartographie à distance et méthodes d'investigation non destructives).
 - (B) Les compétences de conservation (paysages, conservation de sites archéologiques exposés, architecture en terre, architecture vernaculaire, surtout en bois et autres matériaux périssables, matériaux de construction modernes (par exemple ciment)).
- Soutien et renforcement du lien entre recherche scientifique, renforcement de capacité professionnelle et prise de décision politique aux niveaux national, provincial et local.
- Établissement d'une banque de données régionale ou d'une Liste de professionnels actifs dans le domaine du PC.

Actions futures proposées :

- Identifier les problèmes prioritaires de recherche en conservation du PC et mobiliser les universités ou institutions existantes pour mener la recherche sur ces questions, éventuellement par une équipe de recherche inter-universitaire.
- Organiser des cours professionnels pour étudiants de niveau avancé ainsi que des cours avancés et de formation continue pour les professionnels en service.
- Augmenter les activités de renforcement de capacité dont profite le PC et qui ont des effets multiplicateurs, en particulier les activités de formation sur place.

Types d'assistance nécessaires : le Centre du PM consolide les questions prioritaires à partir des rapports périodiques des États parties d'Asie et, avec les organismes conseils, les autres services UNESCO et les États parties d'Asie, mobilise l'assistance pour soutenir la recherche sur ces questions. Le Centre du PM, avec le soutien du Comité du PM, intègre dans le système de gestion d'information du Centre une banque de données en ligne régionale de professionnels actifs dans le domaine du PC.

1.3.f. Services nouveaux et améliorés - Le SIG en fonctionnement dans certains biens du PC d'Asie s'est révélé un outil utile. Les États parties d'Asie ont reconnu la nécessité de soutenir techniquement et financièrement le SIG de qualité aussi bien au niveau des sites que pour les inventaires nationaux. - Les banques de données de bibliographie, d'archives, d'informations cartographiques et topographiques, de photos et autres, doivent être systématiquement établies et les mécanismes de partage d'information doivent être améliorés et rendus accessibles (en ligne) aux responsables de la gestion du PC en Asie. Actions futures proposées : promotion de la coopération entre organismes gouvernementaux, universités et institutions de recherche pour accroître l'application de SIG de qualité aux biens du PC en Asie. Les liens avec les universités pour soutenir, supporter, développer et mettre à jour le SIG sont cruciaux. Types d'assistance nécessaires : les États parties doivent identifier l'état actuel des banques de données, systèmes de gestion d'information et SIG en place qui bénéficient aux biens du PC en Asie (et fournir l'information). Le Centre du PM doit examiner la faisabilité de développer et d'établir un portail Internet pour accéder au SIG des biens du PC en Asie. 1.3.g. Questions (autres) : le pillage, le vandalisme et le vol dans les biens du PC sont un problème persistant et les États parties d'Asie ont souligné la nécessité de passer en revue les progrès accomplis pour réduire ces menaces avant la 30^{ème} session du Comité du patrimoine (c'est-à-dire tous les trois ans). Actions futures proposées : - Un mécanisme de rapport immédiat de tout vol à INTERPOL et aux autres partenaires UNESCO dans ce domaine, doit être établi. - Des mesures juridiques efficaces doivent être promulguées et appliquées sur le terrain. Les États parties d'Asie qui n'ont pas encore ratifié la Convention de 1970 sur le trafic illicite et la Convention de 1995 UNIDROIT sont fortement encouragés à les ratifier, avec une assistance fournie par le service juridique de l'UNESCO pour établir une législation nationale et former les agences d'application des lois. Types d'assistance nécessaires : Mobilisation de l'assistance de l'UNESCO en matière juridique et en renforcement des capacités.
1.4. COOPERATION INTERNATIONALE ET COLLECTE DE FONDS - Nécessité de renforcer l'échange d'information, d'expérience et la coopération entre les experts, les organisations et les autorités de planification financière aux niveaux national, régional et international, pour garantir que la conservation du patrimoine soit intégrée dans l'ordre du jour financier et pour éviter la duplication des efforts sur les sites du PC. - Établissement de programmes pluriannuels avec le soutien de donateurs multiples (tels que Africa 2009 ou le Programme pour l'architecture en terre en Asie centrale 2002-2012) : cette stratégie doit être poursuivie pour la région asiatique et ses sous-régions en matière de PC. Actions futures proposées : - Collecte par le Centre du PM d'informations APD ayant un bénéfice et un impact pour les biens du PC d'Asie. - Surveillance par l'UNESCO et fourniture de conseils aux activités APD. Types d'assistance nécessaires : envoi par le Centre du PM de lettres circulaires aux donateurs potentiels sur les besoins prioritaires des biens du PC d'Asie ; surveillance des possibilités de subventions et de prêts pour les projets APD. Une mise de fonds initiale par le FPM est nécessaire pour obtenir un financement complémentaire.
1.5. ÉDUCATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION - Lancer ou poursuivre les programmes d'enseignement du PC à l'école dans les programmes d'éducation formelle et informelle, en utilisant si besoin est le Kit à l'usage des enseignants sur l'éducation au PM en vue d'encourager l'intégration de l'éducation au patrimoine dans tous les programmes formels. - Augmenter les publications sur le PC et les rendre disponibles sur place et en ligne. - Accroître la mobilisation des partenaires régionaux spécialisés en information et la sensibilisation, pour renforcer la sensibilisation aux problèmes du patrimoine et aux questions de conservation et de développement qui s'y rattachent.

- Promouvoir l'utilisation de la télévision pour renforcer la sensibilisation au patrimoine et en particulier aux menaces qui pèsent sur les biens du PC en Asie.

Actions futures proposées :

- Développement de programmes d'enseignement pilote pour les écoles ou, dans les cas où ces programmes existent déjà, poursuite des programmes avec intégration du matériel d'éducation au PM, si besoin est.
- Traduction et reproduction du Kit à l'usage des enseignants sur l'éducation au PM dans les langues locales.
- Préparation et publication de cartes, guides et informations générales pour les visiteurs sur la Liste indicative et les biens du PM, en visant tout particulièrement le grand public et les communautés locales des lieux où ces biens sont situés.
- Préparation et diffusion d'une information supplémentaire spéciale sur les problèmes régionaux et nationaux auxquels les États parties d'Asie sont confrontés en ce qui concerne le PC, éventuellement avec en priorité des programmes documentaires sur des biens du PC particulièrement menacés et de brefs spots de "publicité" à diffuser gratuitement (le modèle de l'UNICEF et de l'UNHCR pourrait être appliqué).
- Convocation régulière de tables rondes des ministres de la région sur une base régionale et/ou sous-régionale pour renforcer la sensibilisation des principaux responsables politiques.

Types d'assistance nécessaires : fonds extrabudgétaires pour soutenir les activités d'éducation au patrimoine, avec exploration d'accords commerciaux de co-publication. Il pourrait être nécessaire de prévoir un apport initial pour la préparation de publications, fourni par le FPM, cependant que les coûts d'impression devraient être financés par la vente des publications sur place, les droits d'entrées, etc. Les États parties sont encouragés à établir et transmettre l'information au Centre du PM pour diffusion en ligne. On demande au Centre du PM de négocier avec les compagnies de télévision (par exemple Star TV, etc., ainsi que UN TV et UNESCO TV) pour diffuser l'information sur le patrimoine.

3.6.b. Recommandations régionales de la Section I : Application de la Convention au patrimoine naturel et mixte

Ces Recommandations ont été adoptées par 11 États parties d'Asie-Pacifique lors de l'atelier UNESCO pour la "Préparation du rapport périodique de synthèse sur les biens du patrimoine naturel et mixte en Asie et dans le Pacifique", 20-22 janvier 2003, Hanoi, (Vietnam).

BESOINS IDENTIFIÉS

➤ **Intégration des politiques sur le patrimoine et de la planification :**

1. Peu de pays possèdent une législation spécifique du patrimoine mais beaucoup ont une législation pour le PN aux niveaux national, régional et provincial. Dans certains cas, il est nécessaire de clarifier les mécanismes de protection des biens du patrimoine.
2. La communication et l'intégration entre sites naturels et culturels soulèvent certaines inquiétudes. Cela s'applique aussi à l'UNESCO. Il faut envisager la création d'un Comité interdépartemental, comme au Japon.

➤ **Mesures financières et affectation budgétaire :**

1. Si un financement est généralement assuré pour le patrimoine, il n'est pas nécessairement suffisant pour protéger les biens du PN. Les États parties assurent la base – salaires par exemple – mais certains ont besoin de mieux cibler les ressources pour répondre aux nécessités spécifiques de conservation.
2. Les États parties doivent être encouragés à identifier les moyens de trouver des ressources pour la gestion des sites du patrimoine, en particulier par le tourisme. Des données comparatives sont nécessaires pour faire rapport sur le financement du patrimoine dans la région Asie-Pacifique, par comparaison avec d'autres régions, afin de rechercher une meilleure égalité de ce financement.

➤ **Capacité professionnelle :**

1. Nécessité d'un plus grand effort intégré entre pays donateurs pour répondre aux besoins directs de gestion de sites et d'un partage d'information pour l'éducation et pour faciliter les échanges. Une nouvelle approche intégrée est nécessaire pour la formation et le développement – afin d'équilibrer les besoins de la conservation et la croissance du tourisme dans la région. Nous encourageons tous les États parties de la région à étudier cet aspect.

➤ **Services nouveaux et améliorés :**

1. Nous recommandons que le Centre du PM, l'UICN et l'ICOMOS fournissent une aide aux États parties sur les zones de nomination potentielle.
2. Nous demandons que le Centre du PM et les organes consultatifs fournissent un guide aux personnes et aux administrations qui ne sont pas familières avec la Convention afin de les aider à évaluer le potentiel de sites particuliers pour nomination à l'inscription sur les Listes du PM.
3. Pour la remise au point du réseau du Point focal Asie-Pacifique (APFP) et de son plan de travail, les États parties demandent un réseau d'information pour faciliter l'accès aux plans de gestion de sites, aux possibilités de formation et d'éducation et aux liens avec les sites du Centre du PM, les organismes conseils et le réseau des zones protégées.

➤ **Points forts, défis, possibilités et contraintes régionaux :**

Points forts : (i) diversité naturelle/culturelle et diversité socio-économique ; (ii) coopération en dépit des conflits passés/en cours ; (iii) population nombreuse et croissance ; (iv) secteur privé croissant.

Défis : (i) conflit conservation/développement – surtout tourisme ; (ii) sources de financement ; (iii) pauvreté ; (iv) capacité de gestion.

Possibilités : (i) coopération internationale ; (ii) alliances de gestion et partenariat avec les communautés ; (iii) partenariat avec le secteur privé, y compris tourisme ; (iv) technologie de l'information en tant qu'outil important ; (v) coopération régionale existante (APFP, ANASE)

Contraintes : (i) manque de financement ; (ii) manque de leadership politique et de volonté ; (iii) difficultés de la coopération entre secteurs ; (iv) soutien technique et recherche scientifique au niveau des sites ; (v) sensibilisation des communautés ; (vi) blocages bureaucratiques.

RECOMMANDATIONS

➤ **Pour répondre au défi du conflit conservation/développement – surtout tourisme :**

1. Le Comité du PM, par le programme de tourisme adopté au cours de sa session de décembre 2001, doit entreprendre des études de cas pour :
 - (i) examiner les conflits actuels et potentiels ;
 - (ii) proposer des solutions de partenariat pour une gestion durable du tourisme patrimonial ;
 - (iii) établir la documentation des stratégies de conservation du patrimoine et des mécanisme de soutien financier pour les endroits où le tourisme est croissant ou doit croître tels que la baie d'Ha Long (Vietnam) et les biens du PM en Chine, Indonésie et Japon..
2. Dans la région Asie-Pacifique l'UNESCO doit coordonner un atelier stratégique en 2004-05 pour examiner les études de cas, auquel participeront les États parties, les gestionnaires de sites et le secteur privé, en particulier les opérateurs d'écotourisme régional. Cet atelier devra élaborer un programme qui sera présenté au Comité en 2005 pour guider la gestion durable du tourisme patrimonial dans la région.

➤ **Pour répondre au défi de la lutte contre la pauvreté dans la région :**

1. Conformément à l'article 5(a) de la Convention du PM, les États parties encouragent le Comité à prendre en compte les impacts potentiels, positifs et négatifs, des décisions de conservation du patrimoine sur les communautés locales.
2. Le Comité doit développer, pour étude en 2004, un plan d'action pour :
 - (i) assurer la poursuite d'un dialogue avec les organisations internationales, les organismes donateurs, les ONG et les experts individuels ;
 - (ii) discuter le rôle potentiel du PC et PN dans les projets de lutte contre la pauvreté ;
 - (iii) rechercher les possibilités de financement de conservation du patrimoine et de gestion et renforcer la sensibilisation au rôle du patrimoine dans la vie économique et sociale des communautés.
3. Comme la révision des *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du PM* se poursuit, le Comité doit envisager une clause explicite pour garantir que dans la prise de décision sur la conservation de biens du PNet culturel il soit accordé une considération adéquate et appropriée à l'impact potentiel de ces décisions sur le mode de vie économique et social des communautés locales et régionales.

➤ **Pour répondre au défi des ressources pour la conservation du patrimoine et sa gestion dans la région :**

1. Conformément à l'article 17 de la Convention du PM, et reconnaissant la responsabilité partagée de toute l'Humanité pour la protection du PC et PN, les États parties encouragent le Centre du PM et l'UNESCO à étudier et signaler au Comité les mécanismes novateurs pour la région Asie-Pacifique, tels que fonds en dépôt et partenariats avec une large gamme de parties prenantes, afin de parvenir à une gestion financière durable des biens du PM, en particulier de ceux qui figurent sur la Liste du PM en péril.

➤ **Pour répondre au défi du déséquilibre de la représentativité de la Liste du patrimoine en ce qui concerne la région Asie-Pacifique :**

1. Le Comité doit demander à l'UNESCO et aux organismes conseils de soumettre d'ici 2005 des rapports sur :
 - (i) les actions entreprises dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine équilibrée et représentative, afin d'identifier les catégories sous-représentées de sites du patrimoine culturel, naturel et mixte dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans les pays insulaires du Pacifique et en Asie centrale ;
 - (ii) les résultats de l'identification de sites potentiels transfrontaliers et groupés pour protéger le PN marin du Pacifique ;
 - (iii) les résultats des actions de suivi de l'atelier sur les nominations du PN et mixte en Asie centrale (Almaty (Kazakhstan), décembre 2002) pour des nominations potentielles de sites transfrontaliers et groupés.

- **Pour répondre au défi du partage d'information dans la région :**
1. L'UNESCO et le Centre du PM doivent effectuer une revue formelle des opérations dans la région d'ici 2005 pour garantir que les services fournis soient coordonnés afin d'assister de manière plus adéquate les États parties d'Asie-Pacifique dans la mise en oeuvre de la Convention du PM.
 2. Les États parties ont affirmé le rôle et la contribution du Point focal Asie-Pacifique, hébergé par l'Australie, dans le contexte de l'accord-cadre avec le Directeur général de l'UNESCO. Passant en revue ses opérations stratégiques et sa gestion du site Internet, les États parties ont demandé au Point focal d'envisager :
 - (i) de rechercher des possibilités de financement pour les programmes d'échanges directs destinés aux gestionnaires de sites, en particulier avec la Chine, l'Inde et le Japon ;
 - (ii) d'établir un réseau d'information actif sur son site Internet, qui permettra aux États parties de la région de partager l'information sur la planification de gestion et les rapports périodiques ;
 - (iii) d'inviter les États parties à intégrer des copies électroniques de leurs plans de gestion pour publication sur le site Internet ;
 - (iv) de développer des ressources et des matériaux de formation pour répondre aux défis du tourisme patrimonial dans la région ;
 - (v) de collaborer avec la Nouvelle-Zélande sur les questions affectant les États parties insulaires du Pacifique adhérant à la Convention.
- Le succès de ces cinq mécanismes devrait être étudié spécifiquement au cours de la prochaine série de rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique.

CHAPITRE 4. Section II: Etat de conservation des biens inscrits sur la Liste du PM avant ou en 1994

4.1.a. Tableau de synthèse de la section II: Biens culturels d'Asie du Centre-Ouest

	IRAN Meidan Emam, Ispahan	IRAN Persépolis	IRAN Tchoga Zanbil	OUZBEKISTÁN Itchan Kala
Inscription	1979 C i, v, vi	1979 C i, iii, iv	1979 C iii, iv	1990 C iii, iv, v
Déclaration de valeur	Un complexe architectural du 17 ^{ème} siècle minutieux représentant la totalité de l'artisanat populaire de cette époque.	Le complexe culturel et historique de Persépolis est un vestige unique de l'Empire Achéménide.	Tchoga Zanbil Ziqqurat est l'une des plus grandes villes religieuses, vestige de la période Elamite moyenne.	Art remarquable de la construction des 14-19 ^{ème} siècles, préservé avec toutes les caractéristiques d'une cité médiévale d'Asie centrale
Zones de démarcation	Considérée comme adéquate. * Le Centre du PM n'a pas de carte récente avec des zones précises.	Renomination comprenant la plaine de Marvdasht, du mont Rahmat, des carrières Majd Abbad proposée.	Considérée comme adéquate. Extension de la zone tampon proposée.	Considérée comme adéquate.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Une Fondation pour la recherche a été mise en place en 2001 pour couvrir les travaux de restauration.	Maintenues. Plan de conservation & de restauration de 1998. Canalisations de sécurité construites.	Maintenues. Précieuses caractéristiques de chacun des monuments sauvées.
Besoins en formation	Restaurateurs & personnel de service basés dans 4 des principaux monuments. Les guides nécessitent une formation.	39 professionnels, 43 artisans, personnel de soutien & gardiens. Besoins en plus de jeune personnel qualifié.	17 professionnels, 92 personnels de soutien. Formation en compétences traditionnelles, gestion de site, anglais & NTIC requis.	* Aucune information fournie concernant les besoins en formation & en personnel.
Situation financière	Budget national & provincial. Taxe de commerce & droits d'entrée sur 3 sites. Aucun chiffre fourni	250 000 \$US d'allocations nationales & 50 000 \$US d'allocations provinciales pour 2001-02. 25% de droits d'entrée re-investi en 2001-02 (37 500 \$US)	137 500 \$US disponibles via l'Organisation Iranienne de Planning & Budget. 500 000 \$US destinés au projet de restauration international 1998-2001.	Des Fonds de 1,795 million de \$US employés à la conservation & la restauration.
Gestion des visiteurs	* Aucune statistique de visite Installations touristique de base. Besoins de communications améliorées. Aucun plan d'aménagement touristique.	461 839 visiteurs en 2001-02 Spectacle touristique son & lumière. Système de guide électronique requis.	32 661 visiteurs en 2001 (2 384 touristes étrangers). Plan de gestion touristique en préparation. Besoins d'informations & visites guidées améliorées.	300 000 visiteurs en 2 000 (13 000 étrangers). Doublement de touristes après inscription sur la Liste du PM.
Risques et menaces	➤ Pression économique ➤ Plan d'élargissement routier ➤ Poids du tourisme sur les lieux historiques & escaliers ➤ Dégâts émis par la guerre Iran-Iraq.	➤ Croissance de la ville de Marvdasht ➤ Expansion de nouveaux villages ➤ Industries polluantes ➤ Développement de l'agriculture	➤ Importantes précipitations ➤ Changement de la rivière Dez ➤ Production de sucre de canne ➤ Déforestation des vallées fluviales ➤ Bombardement de guerre	➤ Vandalisme, vol & destruction ➤ Humidité & attaque saline en hausse ➤ Fuites d'eau extensive menant à un flottement de la nappe phréatique
Régime de surveillance	Surveillance régulière par la police & le personnel de sécurité; bureau dans la zone tampon.	Soutien de l'Organisation météorologique et de l'Organisation environnementale d'Iran.	Soutien de l'Organisation météorologique et de l'Organisation environnementale d'Iran.	Des inspections d'état régulières sont menées par le 'Bureau directeur de la protection des monuments culturels'.
Indicateurs	Equipement et système d'alarme anti incendies.	Surveillance climatique journalière, mensuelle & annuelle. Photogrammétrie aérienne/terrestre proposée.	Traces de fouilles; observations présentes; conditions environnementales.	Réponse aux missions de surveillance régionales ou nationales.

4.1.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels d'Asie du Centre-Ouest (suite)

	OUZBEKISTÁN Centre historique de Bukhara
Inscription	1993 C ii, iv, vi
Déclaration de valeur	Cité musulmane médiévale d'Asie centrale exceptionnelle constituée d'un ensemble de 462 monuments architecturaux.
Zones de démarcation	A ce "stade de développement", les frontières & la zone tampon sont maintenues dans des limites de 450 ha .
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Aucun changement prévu
Besoins en formation	Aucune information fournie.
Situation financière	3,85 million \$US de dépense totale pour les monuments entre 1996-2000.
Gestion des visiteurs	300 000 visiteurs locaux & 15 000 visiteurs étrangers par an.
Risques et menaces	➤ Séismes ➤ Nappe phréatique ayant comme résultat humidité & fondations instables ➤ Modernisation & croissances urbaines
Régime de surveillance	Inspections régulières menées par l'Administration du 'Musée d'histoire & d'architecture d'Etat'.
Indicateurs	Aucune information fournie.

4.1.b. Recommandations sous régionales des rapports du patrimoine culturel d'Asie du Centre-Ouest de la section II

Ces recommandations ont été adoptées par 6 Etats parties d'Asie du Centre-Ouest lors de la " Réunion de consultation régionale sur la préparation du rapport périodique de synthèse du patrimoine culturel d'Asie" de l'UNESCO, 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO. Paris. France

Déclaration de valeur: Les biens du PM sont réévalués et examinés de manière plus complète au delà de l'appréciation de "simples monuments " en tant d'un bien situé à l'intérieur d'un cadre culturel et naturel. En d'autres termes, les biens culturels du PM sont réévalués et leur importance patrimoniale redéfinie, en prenant en compte la compréhension plus avancée des biens du patrimoine depuis son inscription.

Zones de démarcation: Le noyau et la zone tampon du bien sont redéfinis sur la base d'une analyse et d'une évaluation complète des valeurs patrimoniales des biens et des modifications du PM qui se sont produites dans son voisinage depuis son inscription.

Etat d'authenticité/intégrité: Les valeurs pour lesquelles les biens ont été inscrits à l'origine sur la Liste du PM, n'ont en principe pas changé. Cependant, quelques changements progressifs ont pu intervenir, en particulier pour les biens urbains qui devront être mieux surveillés et contrôlés.

Dispositions administratives et directionnelles : Des dispositions administratives et directives garanties par une juridiction sont mises en place au niveau national. Cependant, leur mise en œuvre est parfois fragile. En particulier dans les zones urbaines, les biens du PM ont souvent subi la pression du développement et du changement. Une coopération accrue entre les autorités compétentes devrait avoir pour résultat d'améliorer la non violation des règles de conservation.

Etat actuel de la conservation: De nombreux travaux continus de conservation, de restauration et de présentation de grande qualité ont été entrepris par les autorités nationales concernées et de façon générale, l'état de conservation des 5 sites culturels d'Asie centrale a été jugé bon. La reconnaissance des biens du PM a joué un rôle important en augmentant l'engagement national et l'allocation de fonds pour améliorer les activités de conservation, de présentation, et de développement des sites. Cependant, les défis de conservation que la région continue à affronter sont:

- L'augmentation hygrométrique et l'efflorescence en raison du niveau élevé des nappes phréatiques;
- La détérioration continue des biens terrestres du patrimoine architectural et archéologique;
- La gestion insuffisante du développement urbain, la coordination insuffisantes des autorités concernées, et l'empiétement;
- Les dispositions légales de la région concernant les biens du patrimoine sont relativement récentes, et une durée suffisante est nécessaire afin de réviser et de renforcer les dispositions en existence. Cependant, l'harmonisation de certaines dispositions légales est requise au niveau national et local.

Besoins en formation et personnel: La sous-région possède un effectif important d'experts en conservation maîtrisant les problèmes listés ci-dessus. Une coopération internationale et inter-régionale avec d'autres instituts et universités de conservation a eu pour résultat de renforcer la capacité des experts nationaux. Certains échanges d'expertise et d'expérience se sont révélés utiles, alors qu'il a été impossible d'en appliquer d'autres. Cependant, il est nécessaire d'augmenter le partage des expériences, des leçons tirées, des échanges d'expertise pour traiter les défis de conservation croissants. En particulier, les problèmes spécifiques de conservation listés ci-dessus devraient être régulièrement discutés à des niveaux sous-régionaux et régionaux afin d'optimiser le savoir-faire technique de conservation du patrimoine. Il est à noter que le langage est un important facteur de la sous-région. L'artisanat d'entretien et la construction traditionnelle doivent être renforcés à travers le marché.

Situation financière: Le budget national et provincial alloué pour la protection, conservation, et l'aménagement et le développement de façon adéquate des biens du PM est utile et apprécié, mais nettement insuffisant pour répondre aux besoins, alors que la situation géo-politique régionale a conduit les gouvernements successifs à accorder la priorité à la défense nationale. Si la sécurité régionale est consolidée, il est espéré que les fonds nationaux pourront être affectés aux questions de patrimoine. Il a été tenté de trouver un soutien international provenant des dispositions bilatérales ou multilatérales pour la plupart des 5 biens du PM dans la sous-région, souvent de façon catalytique, afin d'aider les autorités nationales dans leurs travaux.

Accès NTIC: La communication et l'accès aux technologies de l'information varient selon la localisation urbaine ou rurale des biens du PM.

Gestion des visiteurs: Il n'existe aucun plan de gestion touristique pour la majeure partie des biens du PM. Dans certains cas, le développement touristique est inclus dans un programme multi-annuel, mais ce genre de programme n'est souvent pas entièrement appliqué. Ainsi le besoin d'un apport supplémentaire d'informations auprès du public et des touristes sur les biens du PM à travers l'amélioration de la technologie de communication.

Risques et menaces:

- La pression du développement socio-économique a pour résultat l'empiètement sur les sites urbains du PM.
- La pollution atmosphérique détruit un patrimoine irremplaçable, en particulier les monuments en pierre et les décorations.
- La dégradation naturelle endommage l'architecture terrestre.
- La croissance des nappes phréatiques a pour cause l'hygrométrie et l'efflorescence.
- Les interventions précédentes de conservation inappropriée ont amené de nouveaux problèmes de conservation.
- La pression touristique et la gestion inadéquate des visiteurs nuit à certains biens du PM.

Méthodes de neutralisation : Pour chacun des biens du PM, les autorités nationales ont planifié et essaient de mettre en œuvre des programmes de conservation afin de neutraliser les risques et menaces affectant les biens. Certaines de ces mesures ont été appliquées avec succès, et d'autres n'ont pas encore été mises en œuvre.

Dispositions de surveillance: Chacun des biens discutés du PM. est à la charge d'un dirigeant responsable de la surveillance des biens.

Indicateurs de surveillance: Les indicateurs de surveillance n'ont pas encore été discutés en détail.

Conclusions et actions prévues: Les actions prévues, qui devront tenir compte totalement des réalités économiques et financières de la sous-région comprennent:

- La mise en place d'un site web.
- Les publications en différentes langues du savoir-faire en matière de conservation.
- Les lignes directrices, leçons émises, et "pratiques meilleures" pour chacun des biens du PM de la région.
- La mise en place d'un centre régional de conservation du PM, qui élabore non seulement une stratégie à moyen terme et un plan régional d'action de conservation, mais sert également de guide à leur mise en œuvre, et organise régulièrement de façon systématique des activités de formation et de contrôle des progrès effectués dans la région.
- La détermination et la concentration sur deux ou trois zones de conservation, et sur les problèmes d'aménagement pour garantir que les ressources humaines et financières limitées sont utilisées de façon utile et efficace, afin de produire un impact positif et durable dans le domaine du PM.

4.2.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud

	BANGLADESH Cité Mosquée historique de Bagerat	BANGLADESH Vihara Bouddhiste de Paharpur	INDIA Grottes d'Ajanta	INDIA Fort Agra
Inscription	1985 C iv	1985 C i, ii, vi	1983 C i, ii, iii, vi	1983 C iii
Déclaration de valeur	Cité médiévale musulmane préservée unique du Bengale, riche en mosquées, tombes et réservoirs.	Complexe monumental spectaculaire dans la région Sud himalayenne.	Architecture bouddhiste taillée dans la roche, séparée en quatre phases distinctes.	L'une des plus importantes forteresses renforcées de la période Mughal.
Zones de démarcation	Considérée comme adéquate.	Considérée comme adéquate. site de 30 acres sur 67.5 acres acquis par Dépt. d'archéologie.	Considérée comme adéquate.	Considérée comme adéquate.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Pression des visiteurs sur l'intégrité du bien.
Besoins en formation	26 employés sur site. Projet de recrutement de gardiens & guides mieux armés.	36 employés sur site. Besoins en conservation, administration & aménagement identifiés.	40 employés. Considérés comme suffisantes. Formation requise en conservation, NTIC, photo-documentation, GPS, SIG & cartographie.	70 employés sur site. Formation requise en NTIC, gestion des visiteurs, préparation de chaux & SIG.
Situation financière	Le budget régulier gouvernemental est la principale source de financement. Aucun chiffre fourni.	Le budget régulier gouvernemental constitue la principale source de financement. Aucun chiffre fourni.	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni.	Le budget régulier gouvernemental constitue la principale source de financement. Aucun chiffre fourni..
Gestion des visiteurs	Aucune statistique visiteurs Installations touristique de base & infrastructure requis Aucun plan d'aménagement touristique.	Aucune statistique visiteurs Routes, murs de démarcation, toilettes, éclairage & aire de pique-nique requis Aucun plan d'aménagement touristique.	298 810 visiteurs en 2001 Installations touristique de base y compris illumination des grottes	1,1 million visiteurs en 2001-02 Installations touristique de base & infrastructure requis. Aucun plan d'aménagement touristique.
Risques et menaces	➤ Débordements de drainage ➤ Salinité ➤ Végétation incontrôlée ➤ Vandalisme ➤ Conditions climatiques ➤ Violation de propriété publique & empiètement	➤ Problèmes de drainage sur site ➤ Poussière fouettée par le vent ➤ Violation de propriété publique & empiètement	➤ La pression ultérieure de développement pourrait menacer l'authenticité du site.	➤ Pression de développement ➤ Pression touristique sur les sols & autres structures ➤ Vandalisme
Régime de surveillance	Ministère de la planification; Ministère des affaires culturelles & Groupe de travail sur la campagne de sauvegarde internationale.	17 recommandations de la mission de l'UNESCO/ ICOMOS 2002 à mettre en oeuvre en ce qui concerne les plaques historiques en terre cuite.	Surveillance régulière.	Un système de surveillance comprenant les indicateurs officiels & l'utilisation de la technologie moderne est en place.
Indicateurs	Travail sur le terrain; analyse des rapports.	Drains de surface & pompes améliorées pour limiter les inondations.	Photo enregistrement; archivage systématique.	Analyse des rapports; photos; assistance du Bureau central de contrôle de la pollution atmosphérique.

4.2.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud (suite)

	INDE Grottes d'Ellora	INDE Taj Mahal	INDE Monuments à Mahabalipuram	INDE Temple du soleil, Konarak
Inscription	1983 C i, iii, vi	1983 C i	1984 C i, ii, iii, vi	1984 C i, iii, vi
Déclaration de valeur	Magnifique groupe de temples taillés dans la roche représentant les religions bouddhiste, brahmanique & du Jainisme	Monument célèbre pour son architecture & la sereine beauté esthétique du marbre blanc.	Laboratoire expérimental représentant les différentes phases de l'architecture d'Inde du Sud: temples troglodytes, monolithes & bas-reliefs.	Magnifique temple qui marque le point d'excellence le plus haut atteint par l'art Kalingan.
Zones de démarcation	Considérée comme adéquate.	Agrandissement de 500m de la ceinture verte de la zone tampon proposée.	Inclusion de la grotte d'Adivaraha. Stratégie d'ensemble y compris une zone tampon proposée.	Agrandir la zone tampon par l'Acquisition de terrains proposée.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Aucun changement prévu.	La pression touristique a conduit à une altération temporaire de l'intégrité du bien.	Maintenues. Des découvertes archéologiques majeures justifient une re-nomination.	Maintenues. Aucun changement prévu.
Besoins en formation	29 employés. Considérés comme suffisantes. Formation requise en conservation, NTIC, photo-documentation, GPS, SIG & cartographie.	283 employés. Formation requise en NTIC, gestion visiteurs préparation de chaux, SIG, topographie digitale & radars.	31 employés. Formation requise en techniques scientifiques, NTIC & comptabilité.	64 employés. Formation requise en techniques modernes de conservation & ingénierie structurelle.
Situation financière	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni.	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni.	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni.	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni.
Gestion des visiteurs	452 789 visiteurs en 2001. Installations touristique de base. Activités éducatives sur site. Un système public d'informations & de visualisation multimédia de peintures requis.	2,23 millions visiteurs en 2001. Un plan d'aménagement du site est requis. Programmes éducatifs. Un centre d'orientation, des blocs toilette, un centre de recherche & un équipement de sécurité sont requis.	500 624 visiteurs en 2002. Installations touristique de base. Toilettes supplémentaires & installations de point d'eau potable requis. Un Comité d'utilité publique est en place.	813 700 visiteurs en 2001. Installations touristique de base. Ascenseur pour les personnes handicapées, chemins pédestres & véhicules électriques requis.
Risques et menaces	➤ Fuites à l'intérieur des grottes ➤ détérioration générale de la surface rocheuse ➤ Chauve-souris à l'intérieur des grottes ➤ Graffitis de noms sur les roches	➤ Pression démographique ➤ Industries de petite taille ➤ Infrastructure inadéquate ➤ Pollution de l'air & de l'eau ➤ Inondations & désastres sismiques	➤ Pollution automobile ➤ Déchets solides/drainage ➤ Brise saline ➤ Abrasion de particules sableuses ➤ Pression du tourisme ➤ Fuite possible de radioactivité	➤ Modernisation & croissance urbaine ➤ Déforestation due aux cyclones ➤ Brise saline ➤ Croissance micro-biologique
Régime de surveillance	Surveillance quotidienne.	Rapport sur les structures soutenues par photo-documentation & surveillance de la qualité de l'air.	Un système de communication de connexion de tous les différents monuments avec l'équipement de contrôle central est prévu.	Partenaires nationaux & locaux plan de préservation de 5 ans. Formation d'un Comité d'experts proposée.
Indicateurs	Portions déchaussées de surface rocheuse; humidité relative; pics de pollution; température; précipitations.	Photo enregistrement; archivage systématique; examen du verre.	Aucun indicateur fourni.	Statistiques sur les effets salins; sable provenant des touristes; craquelures verticales; surveillance du niveau hydraulique.

4.2.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud (suite)

	INDE Fatehpur Sikri	INDE Eglises & couvents de Goa	INDE Monuments de Khajuraho	INDE Monuments d' Hampi
Inscription	1986 C ii, iii	1986 C ii, iv, vi	1986 C i, iii	1986 C i, ii, iv
Déclaration de valeur	Construit durant la seconde moitié du 16ème siècle par l'Empereur Akbar, Fatehpur Sikri est la première cité Mughal de style indo-islamique.	Groupe de monuments inspirés par l'architecture italienne présentant une touche renaissance alliée à des intérieurs baroques.	Epoque prolifique de construction de temples exquis de la religion brahmane & du Jainisme située du 9 ^{ème} au 11 ^{ème} siècles ap JC.	Le site austère et grandiose d'Hampi a été la dernière grande capitale du Royaume Hindu de Vijayanagara.
Zones de démarcation	Une extension de la zone tampon est planifiée sous la stratégie d'ensemble de développement.	Considérée comme adéquate.	Considérée comme inadéquate. Une extension de la zone tampon est planifiée.	Extension proposée de 47 à 105 km2 recouvrant la zone centrale, tampon & périphériques.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Certaines altérations réversibles vis-à-vis l'intégrité du bien.	Maintenues. Construction d'un mur de démarcation pour renforcer la sécurité.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Construction de complexes religieux modernes, construction de 3 ponts & activité agricole.
Besoins en formation	128 employés. Considérés comme insuffisants. Besoins d'installation de surveillance & contrôle des visiteurs.	74 employés à un niveau régional & local. Formation spécialisée requise en sculpture sur bois & préservation murale.	84 employés à un niveau régional & local. Formation requise en techniques de radar & de sécurité.	114 employés à un niveau local. Prospection géophysique & formation en photogrammétrie requises.
Situation financière	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni.	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni.	Fonds du gouvernement central. Considéré comme suffisant. Aucun chiffre fourni.	Fonds du gouvernement central. Financement spécial disponible sur demande provenant des fonds d'état.
Gestion des visiteurs	349 089 visiteurs en 2001-02. Installations touristique de base. Centre d'interprétation requis. Un plan d'aménagement de site est en préparation.	Aucune statistique visiteurs (aucun frais d'admission). Média audio-visuel au musée archéologique. Besoin de plan d'utilité publique reconnu.	145 216 visiteurs en 2001. De nombreuses installations sur site. Un plan d'aménagement complet est en préparation. Programmes de sensibilisation scolaire.	Approx. 225 000 visiteurs en 2001-02. Installations touristique de base. Un plan de gestion des visiteurs en préparation depuis 3-6 mois.
Risques et menaces	➤ Croissance urbaine non planifiée ➤ Explosions illégaux provenant de mines interdites ➤ Vandalisme ➤ Pression des pèlerins non contrôlée ➤ Activité économique en zone tampon	➤ Vandalisme de la part des pèlerins ➤ Séismes ➤ Bisection du site par une autoroute ➤ Pollution atmosphérique ➤ Dégradation climatique due à la salinité	➤ Constructions édifiées de façon illégale dans la zone tampon, dégradant l'aspect visuel du site. ➤ Pression des visiteurs modéré	➤ Empiètement aux alentours des temples ➤ 2 ponts traversent la rivière ➤ Pylones électriques ➤ Dégâts visuels ➤ Carrières illégales arrêtées ➤ Mouvement incontrôlé de visiteurs
Régime de surveillance	Système de surveillance en place. Bureau central de contrôle de la pollution atmosphérique.	Aucun système de surveillance planifié. Une meilleure coordination entre le gouvernement d'état & l'ASI amélioreront la surveillance.	Surveillance régulière avec inspections mise en place. Investigations microscopiques prévus.	Gestion de surveillance intrinsèque au jour le jour. Partenariat avec les écoles d'ingénieurs d' Hampi.
Indicateurs	Rapports documentés/photos; archivage systématique.	Aucune indicateur fourni.	Aucune indicateur fourni.	Défauts structurels; condition de cartographie/statut en phases.

4.2.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud (suite)

	INDE Temple de Brihadisvara, Thanjavur	INDE Grottes Elephanta	INDE Monuments à Pattadakal	INDE Monastère bouddhiste Sanchi
Inscription	1987 C ii, iii	1987 C i, iii	1987 C iii, iv	1989 C i, ii, iii, iv, vi
Déclaration de valeur	Exemple de l'un des premiers temples Agamas, présentant la marque de la crue de l'architecture Chola en Inde du Sud.	Magnifiques compartiments et bustes sculptés de cinq grottes taillés dans la roche représentant le Dieu Shiva & la Déesse Parvati.	Siège du couronnement des rois Chalukyan représentant le pic le plus haut d'art éclectique aux 7 ^{ème} -9 ^{ème} siècles ap JC.	Site le plus récent non visité par Bouddha où l'Empereur Asoka fonda l'art bouddhiste monumental au 3 ^{ème} siècle avant JC.
Zones de démarcation	Considérée comme inadéquate. Redéfinition y compris la fortification, les douves & temples proposée.	Considérée comme adéquate. Le bien est situé sur une île, protégée en sa totalité.	Considérée comme adéquate.	Extension à l'intérieur du radius 15km & acquisition de terre supplémentaire en zone tampon proposée.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues correctement. Réparations structurelles pour garantir la stabilité des faces rocheuses.	Maintenues. Des déchets de troupeaux évacués en dehors des monuments.	Maintenues. Des excavations récentes ont exposé de nouvelles structures.
Besoins en formation	17 employés. Considérés comme insuffisant. Formation en conservation scientifique requise.	7 employés à temps plein 12 ouvriers. Formation complémentaire sur les applications informatiques requise.	Personnel total en nombre insuffisant. Formation en traitement chimique & gestion du tourisme requise.	53 employés à un niveau régional & local. Besoins de formation générale.
Situation financière	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni.	Les niveaux actuels de financements sont considérés comme adéquats. Aucun chiffre fourni.	Fonds du gouvernement central. Aucun chiffre fourni. Considérés comme suffisants.	Fonds du gouvernement central. Considérés comme suffisants. Les dépenses pour les excavations effectuées jusqu'à 2001.
Gestion des visiteurs	Aucune statistique visiteurs car le temple est un lieu de culte. Installations touristique de base. Illumination du site & infrastructure requises. Un Comité d'utilité publique en place.	277 visiteurs locaux & 14 065 étrangers en 2001-2001 (du débarcadère). Festival annuel de danses traditionnelles Besoins supplémentaire de panneaux d'interprétation & multimédia.	132 886 visiteurs en 2001-02 Installations touristique de base. Galerie de sculptures à améliorer sur le site du musée. Plan d'utilité publique en préparation.	77 732 visiteurs en 2001 Plusieurs installations sur site. Flux touristique en dessous du seuil optimum possible.
Risques et menaces	➤ Empiètement urbain ➤ Démolitions illégales. ➤ Végétation croissante sur les murs de fortification ➤ Circulation automobile importante	➤ Tourisme de masse ➤ Population insulaire croissante ➤ Croissance industrielle en équipement portuaire marin ➤ Séismes & cyclones ➤ Menaces terroristes	➤ Zones habitées en expansion ➤ Petites carrières clandestines ➤ Tempêtes de sable ➤ Véhicules & pression touristique ➤ Environ 4 000 habitants près du site ➤ Chauve-souris dans certains temples	➤ Bouleversement du paysage visuel en raison de constructions récentes ➤ Dégradation limitée du grès ➤ Nombre grandissant d'habitants en zone tampon
Régime de surveillance	Déshumidificateur installé dans la salle des peintures. ASI, conseil d'honneur & autorités de district partenaires.	Surveillance journalière de la conservation structurelle & chimique par une équipe de terrain.	Visites périodiques & notes détaillées d'inspection pour entreprendre des mesures correctrices requises.	Inspections & surveillance régulière. Surveillance à grande échelle prévue.
Indicateurs	Installation d'alarme antivol & CCTV prévus.	Inspection physique des craquelures; humidité; pollution de l'air; variations de température entre l'intérieur & l'extérieur des grottes; précipitations.	Indicateurs proposés: érosion; craquelures horizontales & verticales; éléments porteurs susceptibles.	Indicateurs proposés: élargissement des faces & clivages; dégradation; examen au microscope.

4.2.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud (suite)

	INDE Tombe d'Humayun	INDE Minaret & Monuments de Qutb, Delhi	NEPAL Vallée de Katmandou	PAKISTAN Ruines archéologiques de Moenjodaro
Inscription	1993 C ii, iv	1993 C iv	1979 C ii, iv, vi	1980 C ii, iii
Déclaration de valeur	Premier exemple d'architecture Mughal avec double dôme & <i>charbagh</i> (jardin carré) modèle de jardin construit en 1570.	Tour de marbre rouge & grès construite aux 12 ^{ème} -13 ^{ème} siècles, en même temps que Quwwatul-Islam la plus vieille mosquée d'Inde.	Sept monuments et groupes de constructions révèlent le réseau des réalisations historique & artistique de la vallée de Katmandou.	Métropole de la civilisation de l'Indus qui a fleuri entre 2500-1500 av. JC.
Zones de démarcation	Extension des démarcations pour renomination proposée.	Extension des démarcations pour renomination proposée.	Considérée comme adéquate pour les 7 zones monumentales.	Considérée comme adéquate.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Restauration accomplie en fonction du caractère général du monument.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Des démolitions & reconstruction illégales ont endommagé le cadre de certains monuments. Certaines activités sont maintenant contrôlées.	Maintenues. Aucun changement prévu.
Besoins en formation	122 employés. Considérés comme suffisants. Formation en technologies récentes requise.	138 employés. Considérés comme suffisants. Formation générale nécessaire.	19 employés au Dépt. d'archéologie. Formation par la mise en œuvre de la législation de protection requise.	Conservateurs, ingénieurs, employés de bureau & gardiens sur site. Formation en maçonnerie & traitement chimique, aménagement paysager et conservation de musée requise.
Situation financière	Fonds du gouvernement central. Considérés suffisants. Assistance internationale provenant du Trust pour la culture Agha Khan.	Fonds du gouvernement central. Considéré comme suffisant.	95 000 \$US d'allocation régulière gouvernementale au DOA en 2002. Droits d'entrée touristique sur certaines zones de monument.	Budget régulier annuel provenant du Ministère de la culture. Aucun chiffre fourni.
Gestion des visiteurs	167 782 visiteurs en 2001-2002 Installations de base sur site. Interprétation de site & musée requise. Plan d'utilité publique en préparation.	1,66 million visiteurs en 2001-2002 Nombreuses installations sur site. Plan d'utilité publique récemment finalisé.	Environ 90-300 000 visiteurs estimés sur chacune des 7 zones. Installations touristique disponible sur la majeure partie du bien.	50 614 visiteurs en 2001. Installations touristique de base. Brochure disponible.
Risques et menaces	➤ Commercialisation & urbanisation de la zone tampon ➤ Pollution automobile ➤ Empiètement contrôlé	➤ Croissance urbaine ➤ Pollution automobile (introduction du gaz naturel comprimé en 2002) ➤ Empiètements illégaux	➤ Population croissante ➤ Développement économique rapide ➤ Changement social ➤ Hausse de la pollution ➤ Risque élevé de séisme	➤ Dégradation du matériel ➤ Précipitations & infiltration d'humidité ➤ Stress thermique & action saline ➤ Drainage faible ➤ Comportement des visiteurs
Régime de surveillance	Aucun détail fourni sur le système de surveillance en place. Laboratoires scientifiques impliqués comme partenaires.	Inspections régulières de l'Etat de conservation.	Recommandations des missions de surveillance de l'UNESCO/ ICOMOS en 1993 & 1998.	Le Section de planification du Ministère de la culture surveille les projets avec les Universités des Sciences & des Technologies du Pakistan.
Indicateurs	Plans d'indexation géographique, changements environnementaux, constructions, sculpture sur pierre & coulages de bronze.	Aucun indicateur défini.	Futurs indicateurs: permis de démolition; nombre des constructions à risque; inventaire des monuments en 3 catégories comme "ligne de base".	Surveillance de site régulière selon le manuel de la Conservation de Sir John Marshall.

4.2.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud (suite)

	PAKISTAN Taxila	PAKISTAN Ruines bouddhistes de Takht-i-Bahi & vestiges de la cité Sahr-i-Bahlol	PAKISTAN Fort & jardins Shalamar à Lahore	PAKISTAN Monuments historiques de Thatta
Inscription	1980 C iii, iv	1980 C iv	1981 C i, ii, iii	1981 C iii
Déclaration de valeur	Site archéologique complexe qui s'est développé durant les périodes Harappan (3100-2500 av. JC.) et Ashokan.	L'une des plus importantes reliques bouddhistes du Pakistan datant du 1 ^{er} siècle av. JC au 7 ^{ème} siècle ap. JC.	Incarnation de la simplicité esthétique d'un jardin Mughal parfait.	Un demi million de tombes s'étendant sur 10 km2 représentant la plus grande nécropole musulmane au monde.
Zones de démarcation	Considérée comme adéquate.	Inadéquate en raison de l'urbanisation. Stratégie d'ensemble en préparation pour acquérir des terres & créer une zone tampon.	Considérée comme inadéquate. Zone tampon souhaitable en raison de l'urbanisation rapide.	Considérée comme adéquate.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Lourds empiétements urbains autour des jardins Shalamar.	Maintenues. Aucun changement prévu.
Besoins en formation	Niveau du personnel inadéquat. Formation en archéologie, muséologie, conservation de la brique et de la pierre & paysagisme requise pour les conservateurs.	Niveau du personnel inadéquat. Formation en archéologie, muséologie, conservation de la brique et de la pierre & paysagisme requise pour les conservateurs.	Le Cercle des bureaux d'archéologie du Nord est basé au Fort. Shalamar comprend des professionnels, employés de bureau & surveillants. Même besoins en formation qu'à Taxila.	Niveau du personnel inadéquat. Formation en archéologie, muséologie, conservation de la brique et de la pierre & paysagisme requise pour les conservateurs.
Situation financière	Budget régulier annuel provenant du Ministère de la culture. Aucun chiffre fourni.	Budget régulier annuel provenant du Ministère de la culture. Aucun chiffre fourni.	Budget régulier annuel provenant du Ministère de la culture. Aucun chiffre fourni.	Budget régulier annuel provenant du Ministère de la culture. Aucun chiffre fourni.
Gestion des visiteurs	82 926 visiteurs en 2001 Installations de base sur site. Besoins identifiés d'une meilleure gestion de l'information	26 918 visiteurs en 2001. Aucune installation touristique sur site. Besoins identifié d'un plan d'aménagement touristique.	1,53 million visiteurs & 308,373 visiteurs en 2001 au Fort et aux jardins Shalamar respectivement.	25 602 visiteurs en 2001 Aucune installation touristique sur site. Besoins identifié d'un plan d'aménagement touristique.
Risques et menaces	➤ Exposition de restes archéologiques à des conditions tropicales extrêmes ➤ Végétation incontrôlée ➤ Séismes	➤ Végétation incontrôlée ➤ Obstructions dans le drainage ➤ Débris non-déblayés ➤ Empiètement & excavations illégales ➤ Explosion minière	➤ Altérations inappropriées ➤ Effets climatiques ➤ Végétation incontrôlée ➤ Pollution électro/chimique ➤ Séismes & inondations	➤ Urbanisation & empiètement ➤ Vandalisme ➤ Sels en suspension dans l'air
Régime de surveillance	Autorité de surveillance unifiée pour tous les biens du PM du Pakistan, voir Moenjodaro.	Autorité de surveillance unifiée pour tous les biens du PM du Pakistan, voir Moenjodaro	Autorité de surveillance unifiée pour tous les biens du PM du Pakistan, voir Moenjodaro.	Autorité de surveillance unifiée pour tous les biens du PM du Pakistan, voir Moenjodaro.
Indicateurs	Surveillance de site régulière selon le manuel de la Conservation de Sir John Marshall.	Un système de surveillance environnementale est proposé afin de développer les indicateurs de surveillance de site.	Un système de surveillance environnementale, un laboratoire de chimie & un centre de documentation sont proposés.	Un système de surveillance environnementale, un laboratoire de photogrammétrie & autres ressources d'étude sont proposées.

4.2.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud (suite)

	SRI LANKA Cité sacrée d'Anuradhapura	SRI LANKA Cité ancienne de Polonnaruwa	SRI LANKA Cité ancienne de Sigiriya	SRI LANKA Cité sacrée of Kandy
Inscription	1982 C ii, iii, vi	1982 C i, iii, vi	1982 C ii, iii, iv	1988 C iv, vi
Déclaration de valeur	Capitale du Ceylan au 4 ^{ème} siècle av. JC et cité sacrée du bouddhisme de l'île.	Située à l'intérieur d'une enceinte de trois murs, une fabuleuse cité-jardin, première capitale du Sri Lanka dès les 10 ^{ème} -12 ^{ème} siècles.	Concentration unique de planification urbaine, architecture, paysagisme, ingénierie, technologie hydraulique, art et poésie du 5 ^{ème} siècle.	Capitale religieuse du bouddhisme, où la relique de la dent de Bouddha est pieusement conservée dans le Dalada Maligawa.
Zones de démarcation	Toutes les structures & l'archéologie ont été publiés avec une zone intérieure de 370m et une zone tampon révisée.	3 zones proposées comme extensions & une proposée comme zone tampon. Action pour l'acquisition de terres.	Une nouvelle zone tampon extensive a été publiée officiellement, et un aéroport militaire délocalisé.	Révision des frontières proposée afin de représenter l'entière extension et le paysage historique de la cité royale.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Relocalisation des familles hors du site. Travaux supplémentaires d'excavation.	Maintenues. Travaux reforcés de conservation par les fonds du tourisme.	Un paysage complexe archéologique & culturel a été révélé suivant inscription.	Maintenues. Elargies sous l'initiative du Triangle culturel.
Besoins en formation	Bureaux & équipes techniques sur site. Formation sur la conservation des matériaux, archéologie de terrain, muséologie, SIG & NTIC requise.	Equipes techniques sur site. Formation sur la conservation des matériaux, archéologie de terrain, muséologie, SIG & NTIC requise.	Equipes techniques sur site. Le besoin de former une nouvelle génération de chercheurs & de directeurs de patrimoine est reconnu.	Equipes techniques sur site. Equipe qualifiée en maintenance et formation en NTIC & techniques de conservation requises.
Situation financière	ASD financé directement par le gouvernement central. CCF financé par les frais d'admission. Aucun chiffre fourni.	ASD financé directement par le gouvernement central. Travaux de routine adéquats. Soutien bilatéraux. Aucun chiffre fourni.	Le financement gouvernemental limité est augmenté par des frais d'admission.	Fonds ASD & frais CCF. Allocation du Conseil municipal. Donations Temple-of-the-Tooth. Aide bilatérale du Royaume Uni, la Russie, la Norvège, l'Italie & le Japon.
Gestion des visiteurs	Installations de base comprenant un musée & un centre d'information. Plan d'aménagement touristique à reviser.	Plan de gestion touristique à revoir pour couvrir: le comportement touristique sur les lieux de culte, photographie & protection des monuments.	Approx. 550 000 visiteurs en 2001. Installations touristique de base. Une stratégie d'ensemble touristique durable en préparation.	Aucune statistique visiteurs disponible. Installations touristiques bien placés au centre ville. Plan d'aménagement touristique requis.
Risques et menaces	➤ Nombre croissant de pèlerins ➤ Empiètements des résidences privées ➤ Pollution des plans d'eau ➤ Parkings & industries	➤ Empiètements par les résidences privées ➤ Pression du développement en baisse à l'intérieur des frontières & en hausse en dehors	➤ Urbanisation de la zone tampon ➤ Vendeurs & guides non-contrôlés ➤ Pourrissement naturel de la roche ➤ Graffiti ➤ Gestion des déchets inadéquate	➤ Migration venant des zones rurales ➤ Négligence des bâtiments anciens ➤ Circulation dans l'ancienne ville ➤ Perturbation de l'équilibre traditionnelle de la cité historique
Régime de surveillance	Des responsables ASD & CCF effectuent tous les mois des inspections de site pour contrôler le progrès. Des audits techniques indépendants annuelle sont proposés.	Des responsables ASD & CCF effectuent tous les mois des inspections de site pour contrôle des progrès. Des audits techniques indépendants annuelles proposés.	Réunions mensuelles de site entre les différents responsables gouvernementaux.	Réunions mensuelles du Comité & visites régulières des partenaires. Surveillance informatique prévue avec l'aide norvégienne.
Indicateurs	Indicateurs proposés: nombre de visiteurs/véhicules; qualité de l'eau; impacts des bâtiments; nature sacrée du site.	Indicateurs proposés: déforestation & changements d'utilisation des sols dans les zones tampon; routes récentes; vandalisme; techniques informatiques.	Indicateurs proposés: nombre de visiteurs/véhicules; évacuation des déchets solides; empiètements non autorisés; graffiti.	Enregistrement photographique en place. Indicateurs proposés: codes de construction; matériaux traditionnels; impact du trafic; vidéo.

4.2.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud (suite)

	SRI LANKA Ville ancienne de Galle & ses fortifications	SRI LANKA Temple d'or de Dambulla
Inscription	1988 C iv	1991 C i, vi
Déclaration de valeur	La cité de Galle est la cité fortifiée la mieux préservée d'Asie du Sud & Sud-Est.	Temple bouddhiste ancien renommé pour ses chapelles troglodytiques massives et son cercle de peintures bien préservées.
Zones de démarcation	Révision des zones requises pour incorporer l'archéologie sous-marine.	Révision des zones & acquisition de zone de découverte archéologique proposée.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Renforcés par l'exploration scientifique du port historique.	Maintenues. Mesures de conservation & installations touristique améliorées.
Besoins en formation	Equipes techniques sur site. Personnel insuffisant en archéologie marine. Besoins requis en SIG, NTIC & archéologie non-destructive.	Equipes techniques & personnel de sécurité sur site. Pénurie de conservateurs muraux & de gestion d'archivage photo.
Situation financière	Fonds ASD & frais CCF. Fonds de la Fondation du patrimoine de Galle provenant d'emprunts, donations & dons. Soutien de la part du Musée maritime d'Australie de l'Ouest.	Droits d'entrée au Temple pour les touristes étrangers & fonds CCF provenant d'autres sites du Triangle d'or. Soutien de la part de l'ICCROM, WFP, de l'Allemagne de l'ouest, du Japon & de la France.
Gestion des visiteurs	Aucune statistique visiteurs disponible. Besoin de signal amélioré & d'un musée maritime archéologique. Plan ICOMOS de conservation et de développement depuis 2002.	Aucune statistique visiteurs disponible. Installations touristiques de base. Aucun plan de gestion touristique mais des règles concernant la tenue vestimentaire & les chaussures.
Risques et menaces	➤ Pollution automobile ➤ Déversements de pétrole ➤ Evacuation des déchets solides ➤ Speculation immobilière ➤ Pression touristique	➤ Coordination prudente de façon à préserver l'intégrité des activités religieuses ➤ Hausse d'humidité pendant les périodes pic de pèlerinage
Régime de surveillance	Visites sur site afin d'observer le développement & les activités marines. Contrôle assisté par ordinateur prévu. Audits techniques externes proposés.	Surveillance environnementale annuelle menée dans les grottes. Conditions des peintures surveillées par visites de site ASD & CCF.
Indicateurs	Indicateurs proposés: transferts de bien; interventions non autorisées; nombre de visiteurs; valeur des biens; enquêtes de trafic.	Indicateurs proposés: détérioration hygrométrique des peintures; détachement de surface & du plâtre; flux de visiteurs; impacts visuels.

4.2.b. Recommandations sous-régionales des rapports du patrimoine culturel d'Asie du Sud de la section II

Ces recommandations ont été adoptées par 6 Etats parties d'Asie du Sud lors de la " Réunion de consultation régionale sur la préparation du rapport périodique de synthèse du patrimoine culturel d'Asie" de l'UNESCO, 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO. Paris. France

Déclaration de valeur: Le Centre du PM doit explorer la possibilité de définition ou de mise en place de paramètres descriptifs des déclarations de valeur.

Zones de démarcation: Le Centre du PM doit accroître l'aide nécessaire en définissant les frontières des biens spécifique du PM. Au delà de la zone tampon, une zone de soutien doit être identifiée au sein de laquelle des services de soutien planifiés devront être favorisés afin de réduire l'impact du tourisme sur le bien du PM.

Etat d'authenticité/intégrité: L'authenticité varie d'un site à l'autre. Elle peut être améliorée ultérieurement selon l'état d'avancement des recherches. L'authenticité de la partie tangible mais également celle de la partie intangible doit également être protégée. Diverses chartes, principes directeurs et manuels existent. Les gestionnaires de site doivent détenir les informations relatives à ces documents ainsi qu'à leur application en matière de conservation du bien du PM.

Dispositions administratives: Le Centre du PM doit fournir le cadre ou les principes directeurs de développement du plan d'aménagement de site spécifique pour le cœur et la zone tampon et indiquer les activités pouvant permettre aux Etats parties d'apporter des indications/informations spécifique aux sites individuelles.

Etat actuel de la conservation: Il est conseillé d'encourager les Etats parties à développer une banque de données sur la conservation de chacun des sites et le Centre du PM doit surveiller sa conservation par le biais d'un "audit technique périodique".

Besoins en formation: Le groupe recommande que des programmes de formation soient formulés et mis en œuvre pour former des directeurs de site et autres personnel pertinent afin d'étendre leur compréhension des principes de conservation, acceptés au niveau international.

Situation financière/informatique: Les Fonds du PM constitue l'un des moyens essentiels pour la formation, le personnel (biens du patrimoine mondial), la connexion au réseau, les SIG, les laboratoires de recherche et de conservation ainsi que pour la formation du personnel de terrain.

Gestion des visiteurs: Le groupe recommande que le Centre du PM dépose les principes directeurs des plans spécifiques de site ou de région.

Risques & menaces: Le groupe recommande que les menaces affectant le site, telles que la pression de développement, la pression environnementale, l'impact du tourisme (sur sites) soient identifiées. Le groupe recommande en outre, que les menaces et risques et les actions pour y remédier soient formulées de façon à les traiter et établir des indicateurs. Un mécanisme de surveillance de l'augmentation ou de la baisse des menaces dans le cœur ou la zone tampon devra être mis en place.

Conclusions et actions prévues:

- Besoin de maintenir l'authenticité du site par une surveillance constante
- Surveillance périodique de conservation en termes de conservation structurelle et de conservation environnementale des biens du patrimoine mondial
- Vérification de l'impact du tourisme sur les biens du patrimoine mondial
- La section II du Questionnaire devra être plus précise

4.3.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud-Est

	CAMBODGE Angkor Wat	INDONESIE Borobudur Temple Compound	INDONESIE Complexe de temple Prambanan	PHILIPPINES Eglises baroques des Philippines
Inscription	1992 C i, ii, iii, iv	1991 C i, ii, vi	1991 C i, iv	1993 C ii, iv
Déclaration de valeur	Centre exceptionnel du royaume Khmer depuis plusieurs siècles.	Temple bouddhiste pyramidal du centre de Java construit aux 8-9 ^{ème} siècles.	Complexe de 500 temples en tant que brillant exemple de bas-reliefs hindou.	Architecture remarquable de son temps. Cœur de nouvelles villes.
Zones de démarcation	Considérée comme adéquate.	Considérée comme adéquate (5 zones protégées existantes). Extension pour les temples de Pawon & Mendut proposée.	Révision proposée en zone 1 pour inclure tous les restes archéologiques autour des temples Prambanan & Sewu.	Considérée comme adéquate. Inclusion des murs de soutien de Sta Maria proposée.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Plus de 20 projets majeurs de restauration entrepris depuis l'inscription.	Maintenues. Défis principaux: vandalisme, érosion du sol, & restauration d'éléments manquants.	Maintenues. Temples auxiliaires restaurés & 8 statues géantes Dwarapala remplacées.	Actions de restauration à Sto Thomas. Projet de reconstruction commerciale lancé à San Augustin.
Besoins en formation	5 Dépts techniques APSARA & 9 équipes internationales sont considérés comme inadéquats pour la complexité du site.	328 employés (1/3 en sécurité). Formation en travaux de laboratoire, surveillance & conservation.	L'unité de conservation de Prambanan emploie 104 personnes. SIG & formation technique requises.	Les églises maintiennent des menuisiers pour les travaux de routine. NCCA possède une liste d'experts qui donnent des conseils techniques.
Situation financière	3,5 millions de \$US obtenus par an en frais d'admissions & concessions sur site. Appel de l'UNESCO pour le lancement d'Angkor en 1991.	Fonds en provenance du budget annuel. Aucun chiffre fourni.	Entièrement financé par le gouvernement national. Considérée comme inadéquate. Aucun chiffre fourni.	Allocation de 377 000 \$US NCCA pour des réparations structurelles & stratégie d'ensemble en 2002.
Gestion des visiteurs	269 155 touristes étrangers en 2002 d'après les ventes de billet. Visiteurs locaux égaux/plus élevés. Saison pic novembre-mars.	2,58 millions visiteurs en 2001 (hausse de 300% depuis 1998). Installations touristiques y compris parking, aire d'accueil, consigne & commerces.	754 720 visiteurs (90% de locaux) entre janvier-septembre 2002. Equipement électronique de surveillance, installations pour handicaps & bureaux multilingues requis.	Aucune statistique fournie. Les bureaux de Paroisse servent comme centres d'informations, et San Agustin intramuros possède un musée.
Risques et menaces	➤ Propriété immobilière non définie ➤ Constructions illégales ➤ Conservation des eaux & forêts ➤ Pression touristique/démographique ➤ Dégradation ➤ * Vol de biens culturels	➤ Construction de gratte ciels ➤ Vendeurs à la sauvette ➤ Séismes ➤ Vandalisme & dépôt d'ordures ➤ Effets secondaires du à la croissance micro organique.	➤ Pression touristique ➤ Erosion extensive de la pierre ➤ Infiltration d'eau pluviale ➤ Catastrophes naturelles comme les séismes	➤ Risque sismique ➤ Suspensions salines ➤ "Embellissement" excessif ➤ Pollution en hausse
Régime de surveillance	Normes d'équipe de conservation approuvées par un Comité de coordination internationale & surveillées par l'APSARA.	Collaboration avec l'Univ Gadjah Mada; surveillance sismique.	Mission de l'UNESCO 1995; Borobudur Institut d'étude & de conservation; Univ de Gadjah Madah; Inst. d'étude de la santé environnementale.	Plan de surveillance de San Agustin Paoay développé par l' ICOMOS Japonais.
Indicateurs	Erosion de pierre; pathologies des pierres; fossés des pierres; dislocation de structures.	Stabilité des pentes; érosion du sol; pierres endommagées; faune & flore; techniques GPS.	Stabilité du temple (avec référence 1984); densité des pierres; érosion de marches en pierre; écaillage des pierres.	Normes de procédure: faisabilité, ingénierie; conservation & restauration.

4.3.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud-Est (suite)

	THAILANDE Ville historique d'Ayutthaya	THAILANDE Ville historique Sukhotai	THAILANDE Site archéologique Ban Chiang	VIETNAM Complexe de monuments de Hué
Inscription	1991 C iii	1991 C i, iii	1992 C iii	1993 C iv
Déclaration de valeur	Ancienne cité planifiée avec un mélange unique de styles architecturaux khmer & singhalais.	Exemple de la haute prospérité de la civilisation d'Asie du Sud entre le 14 ^{ème} au 19 ^{ème} siècles ap. JC.	Témoignage d'une l'ancienne civilisation prospère à technologie avancée qui a duré plus de 5 000 ans.	Capitale impériale intacte de l'ancien empire du Vietnam du 19 ^{ème} siècle.
Zones de démarcation	Considérée comme adéquate Négociation juridique avec les propriétaires privés.	Tentatives d'étendre la zone préservée pour inclure une zone tampon entravée par la croissance urbaine.	Aucune information fournie.	Considérée comme adéquate Zone de protection introduite dès 1992.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Comité spécial pour l'examen des plans de bâtiments privés.	Maintenues. Première 'restauration' entre 1854-1868. 1991 Stratégie d'ensemble de la ville historique.	Maintenues. Mesures fortes de maintien et préservation du patrimoine enseveli.	Maintenues. Plans d'encouragement à la relocalisation d'habitations proches.
Besoins en formation	Personnel académique & administratif. Le laboratoire scientifique mène des recherches régulières.	140 employés au Parc historique Architectes +/- paysagistes requis pour la gestion du site.	Comptes-rendus aux agences locales. Formation de bénévoles locaux et de moines pour protéger le PC.	645 employés (210 avec un diplôme) Compétences requises en gestion, restauration & muséologie.
Situation financière	598 840\$US de frais d'admissions. Fonds du Gouvernement central insuffisants pour couvrir la stratégie d'ensemble.	Budget gouvernemental limité. Sponsoring d'American Express. Aucun chiffre fourni.	Fonds de l'OECE, Univ. de Pennsylvanie & Banque Sumimoto. Aucun chiffre fourni.	Budget gouvernemental, droits d'entrée, fonds privés, projets bilatéraux, ONGs & WMF. Aucun chiffre fourni.
Gestion des visiteurs	1,41 million visiteurs en 2001 (1,25 million en 2000). Centre information touristique. documentation vidéo & papier. Expositions sur les biens du PM.	Hausse touristique. Aucune statistique visiteurs. Nouvelle stratégie d'ensemble conçue par brainstorming de diverses agences.	64 956 visiteurs en 2002 (baisse de 261 430 en 1997) Musée national Ban Chiang & 3 halls d'expositions construits.	1,10 million visiteurs en 2001 (hausse de 400% depuis l'inscription en 1993) 1,6 million \$US de frais d'admissions. Plan de gestion touristique requis.
Risques et menaces	➤ Risque majeure d'inondation car le bien est sur une île de la rivière Chao Praya.	➤ Infrastructure liée au tourisme ➤ Détérioration de monuments due au climat tropical & au niveau d'eau	➤ Expansion de communautés locales due au besoin croissant de terre cultivable ➤ Excavations illégales (par des pillards & pour les touristes)	➤ Pression d'urbanisation & trafic ➤ Dégâts dus aux typhons annuels. ➤ Pénurie d'équipement moderne ➤ Documentation détruite pendant la guerre.
Régime de surveillance	Un système formel de surveillance est actuellement mis en place par le Parc historique Ayutthaya & le Fine Arts Dépt.	Le Fine Arts Dépt. est en cours d'amélioration des normes de surveillance.	Le Fine Arts Dépt. est en cours d'amélioration des normes de surveillance.	Un atelier ICOMOS à propos de la structure des bois historiques & le mortier traditionnel prévu; système de visites périodiques de site.
Indicateurs	8 stratégies d'ensemble avec les indicateurs suivants: revenu par habitant; nombre de visiteurs; restauration de monument anciens; minimisation des nouvelles constructions.	Sécurité de prévention des pillages; inspections ponctuelles par les archéologues & techniciens; surveillance deux fois par an.	Aucune information fournie.	Aucun indicateur identifié

4.3.b. Recommandations sous-régionales des rapports du patrimoine culturel d'Asie du Sud-Est de la section II

Ces recommandations ont été adoptées par 8 Etats parties d'Asie du Sud-Est lors de la " Réunion de consultation régionale sur la préparation du rapport périodique de synthèse du patrimoine culturel d'Asie " de l'UNESCO, 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO, Paris, France.

Déclaration de valeur: Le besoin répandu de réviser la déclaration de valeur de nombreux sites de la sous-région d'Asie du Sud-Est existe surtout pour les premières inscriptions. Il a été proposé que les Etats parties préparent de nouvelles, selon les directives de l'UNESCO, pour soumission au Centre du patrimoine mondial et inclusion à la révision de la stratégie globale des Listes Indicatives en consultation avec l'ICOMOS. Ceci pourra être réalisé par des réunions de suivi sous-régional.

Zones de démarcation: En ce qui concerne le statut des zones tampon, il n'est pas obligatoire que l'extension des démarcations de certains sites soit affectée aux zones contiguës mais elle peut être comprise dans un schéma de zones "taches du léopard" entourées de zones tampon dans un plus grand support par exemple. Ces taches pourront être incorporées dans la zone de protection du patrimoine mondial, les recherches de leurs valeurs d'authenticité/intégrité.

Authenticité & Intégrité: Des formulaires des différentes catégories patrimoniales (industrielle, monumentale, archéologique, paysage culturel) seront distribuées aux autorités des provinces (le système de bureaux régionaux Thai) pour être admis sur les Listes Indicatives qu'elles soient nationales ou régionales.

Aménagement & état de conservation: La circulation de modèles de bonnes pratiques de plans d'aménagement, (tels que Luang Prabang pour la conservation et son modèle de soutien communautaire, Angkor APSARA pour son partenariat public/privé) doivent être distribués dans d'autres pays de la région, afin de servir d'exemples.

Formation: Les besoins en formation et en personnel plus compétent ont été cités par la plupart des participants, et des initiatives comme celle de l'Asian Academy ont été pressenties comme indispensables au niveau régional. Par ce moyen, la formation pourrait dépasser le stade *ad hoc* et se diriger vers une mise à jour continue des compétences professionnelles. L'implication éventuelle des universités d'Australie, des Etats Unis et de l'Europe à travers des stages avec les ministères de la culture des pays d'Asie du Sud-Est doit être encore développée, peut être avec le soutien du 'Forum de l'UNESCO: réseau universitaire et patrimonial'.

Dispositions financières: Les études de faisabilité pour établir les différents types de fonds financiers vont servir à mettre en place des dispositions financières durables. Le besoin crucial du traitement de l'impact du développement urbain sur les villes historiques, doit être d'identifier par le biais d'une coordination interministérielle, les prêts et dons de l'ODA ayant un impact sur la conservation du patrimoine culturel. Il sera important de donner des conseils (avant la mise en route du projet) sur les bonnes pratiques, et par la participation d'experts en conservation.

Accès NTIC: Des besoins particuliers ont été identifiés en formation continue pour l'utilisation d'équipement nouveau tels que le SIG, les techniques de cartographie, et les logiciels.

Tourisme: Une étude régionale comparative sur la diversité et la convenance des différents types de 'taxe touristique' doit être entreprise (elle pourra être effectuée en collaboration avec les différentes universités de la région). La création de "nouveaux itinéraires" doit permettre de réduire la pression sur certaines zones clé de concentration touristique.

Facteurs affectant les biens:

- Des études sur "l'impact visuel" des zones situées hors de la zone centrale des biens patrimoine mondial sont requises
- Différentes perceptions de l'aptitude de la végétation (arbres fruitiers etc.) dans les sites historiques et monumentaux (ex. Vat Phou)
- Nuisance sonore des mobylettes et des bars à Karaoke.
- Problèmes des populations migrantes
- Services de renseignements préventifs sur le vol & le vandalisme.

- Nécessité de formaliser les plans d'urgence anti-incendies, épidémies parasitaires, et typhons.

Surveillance: Mise en place de l'utilisation systématique de 'surveillance photographique' des monuments (par des appareils de photos numériques si possible) et d'autres sites en tant qu'outil préventif pour suivre les changements des sites. La volonté d'impliquer les institutions existantes dans la mesure du possible en maintenance, surveillance, entretien & promotion de sites (moines, assemblés des sages).

Conclusions et action recommandées:

1. Si possible, établir une sous-catégorie de sites "en-danger" qui ont été améliorés de façon significative.
2. Examiner l'*application* de la législation pour une planification globale de l'utilisation du territoire.
3. Augmenter la compréhension du patrimoine parmi toutes les institutions/partenaires compris religieuses, décideurs séculaires ou politiques.
4. Amélioration continue des compétences professionnelles.
5. Développer la communication des bonnes pratiques à tous les niveaux: local, national et international.
6. Reconnaître la dimension patrimoniale intangible de nombreuses structures tangibles/physiques (ex. reanimation de la danse Ramayana dans certaines espaces patrimoniaux, et les effets négatifs des changements immobiliers dans les villes historiques qui modifient la composition communautaire).
7. Promouvoir une coordination interministérielle en matière de gestion & surveillance qui minimise l'infrastructure inappropriée des programmes de développement.

4.4.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Nord-Est

	CHINE La grande muraille	CHINE Palais impérial des Dynasties Ming & Qing	CHINE Mausolée du premier Empereur Qin	CHINE Grottes Mogao
Inscription	1987 C i, ii, iii, iv, vi	1987 iii, iv	1987 C i, iii, iv, vi	1987 C i, ii, iii, iv, v, vi
Déclaration de valeur	En tant que trésor culturel de la civilisation chinoise, la grande muraille constitue un projet splendide de défense militaire contre les invasions.	La Cité interdite est considérée comme étant le palais le mieux-préservé non seulement de la Chine mais du reste du monde.	Tombe du premier dirigeant d'une dynastie féodale multiethnique en Chine, y compris plus de 8 000 chevaux & soldats en terre cuite.	Site d'échange artistique entre la Chine, Asie centrale & l'Inde durant + de 1 000 ans ; avec 492 grottes & 45 000 m ² de décorations murales.
Zones de démarcation	Considérée comme adéquate.	Considérée comme adéquate.	Révision de démarcation proposée pour inclure tous les restes culturels découverts.	Extension proposée des zones clé de conservation à l'est, ouest, Sud & de 2km au nord.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Recherche archéologique récente pouvant encore enrichir le site.	Maintenues. Aucun changement prévu.
Besoins en formation	306 employés y compris 87 étudiants & 26 professionnels. Formation en gestion requise.	1 330 employés y compris 540 chercheurs. Aucun besoin en formation identifié.	352 employés y compris 81 diplômés Formation intensive en NTIC, langues étrangères & protection de reliques requise.	245 employés de musée & 239 temporaires. Formation en muséologie, sciences, langues étrangères & NTIC requise.
Situation financière	Approx. 978 000 \$US de moyens financiers gouvernemental. 468 millions \$US reçu des visiteurs.	9.86 millions \$US d'allocation régulière gouvernemental par an. Fonds considéré comme suffisant.	84,7 millions de frais d'admissions au total depuis 1987. Projet bilatéral Sino-belge.	3.63 millions \$US basés sur le budget d'état, les billets & dons. Dons du Japon, du Musée Getty & autres donateurs.
Gestion des visiteurs	1,46 million visiteurs en 2001. 16 installations touristiques disponibles. Communication de la valeur patrimoniale par les médias & autres moyens.	6,9 millions visiteurs en 2001. Besoin d'un plan d'utilité publique reconnu.	30 millions visiteurs en 2001. Plan de gestion touristique en place. Système de guide pré enregistré requis dans le musée.	310 000 visiteurs en 2001. 3,02 million \$US de revenus du tourisme Nombreuses installations touristiques. Plan de gestion touristique en place.
Risques et menaces	➤ Impact du climat océanique ➤ Séismes ➤ Population en hausse en zones tampon ➤ Erosion due aux piétons	➤ Désastres naturels (ex. foudre) ➤ Polluants atmosphériques ➤ Dégradation & décomposition des bâtiments	➤ Pression du tourisme ➤ Urbanisation	➤ Instabilité rocheuse ➤ Risques de vent & sable ➤ Problèmes d'eau ➤ Pression du tourisme
Régime de surveillance	Système de surveillance en place. Bureau du district de Shanhaiguan établi depuis 1997.	'Station environnementale de surveillance atmosphérique' de la Cité interdite.	Surveillance des reliques culturelles, architecture & environnement. Instituts & stations de surveillance du district.	Plan de mise en place du système de surveillance.
Indicateurs	Etat des murs & bâtiments; équipement des constructions; sécurité des structures en bois.	Température; humidité ; précipitations; radiation; pollution atmosphérique (oxyde nitrique, soufre , particules suspendues & chlorure).	Température & hygrométrie; Système d'accréditation qualité ISO9001; 1996 indicateurs-GB 3095.	Système de sécurité; surveillance du CO ₂ ; humidité; température; craquelures; vibration; sculptures colorées; pathologies.

4.4.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Nord-Est (suite)

	CHINE Site de l'homme de Pékin Zhoukoudian	CHINE Station de montagne & ses temples isolés, Chengde	CHINE Palais du Potala, Jokhang & Norbu Temple de Linka, Lhassa	CHINE Temple & Cimetière de Confucius, et manoir de la famille Kong à Qufu
Inscription	1987 C iii, vi	1994 C ii, iv	1994, 2000, 2001 C i, iv, vi	1994 C i, iv, vi
Déclaration de valeur	Site d'humains préhistoriques avec des matériaux archéologiques parmi les plus riches, complets & représentatifs des sites de la même période.	L'une des plus grandes réussites d'architecture ancienne & de jardin durant la Dynastie des Qing (1644-1911).	Le plus grand & le plus complet des palais architecturaux du Tibet. Concentration & trésor patrimonial de l'histoire tibétaine.	Modèle de plus de 2000 temples à Confucius disséminés en Chine, Corée, Japon, Vietnam, Indonésie, Singapour & ailleurs.
Zones de démarcation	La ligne de démarcation & la zone tampon sont considérées comme adéquates.	La ligne de démarcation & la zone tampon sont considérées comme adéquates.	Plan proposé pour redéfinir les zones de protection & de contrôle de construction.	Renomination du critère iv proposés pour le Temple Yan Hui de Qufu comme extension.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Toutes les industries polluantes doivent être fermer en 2004.	Maintenues. Améliorées par la démolition des bâtiments n'étant pas des reliques.	Maintenues. Risque de commercialisation galopante & de gratte-ciel avoisinants.	Maintenues. Amélioration de l'environnement ambiant.
Besoins en formation	Niveau du personnel suffisant. Formation en surveillance scientifique & protection requise.	1 225 membres du Bureau des reliques culturelles de la cité de Chengde. Formation requise en techniques de restauration & technologie de pointe.	195 employés, dont 12 avec diplôme technique. Formation requise en préservation d'architecture & fresques anciennes.	813 employés dont 31 chercheurs senior. Considérés suffisants. Formation requise en histoire, langues étrangères & gestion.
Situation financière	84 750 \$US de droits d'entrée en 2001. Fonds considérés comme insuffisant. en 2003, le district de Fangshan fournira un apport financier fixe.	3,62 millions \$US de frais d'admissions. Fonds considérés comme insuffisant. Allocations gouvernementales, soutien social & donations privées requises..	952 700 \$US de frais d'admissions en 2001. Financement local & d'état insuffisant.	579 888 \$US de frais d'admissions & fonds mobilisés en 2001. Fonds prévus en hausse de 10% par an considérés comme suffisant.
Gestion des visiteurs	45 000 visiteurs en 2001 Nombreuses installations touristiques Centre touristique améliorés requis Ensemble des critères de gestion de site en préparation.	650 000 visiteurs en 2001 Installations touristiques minimum. Plan spécial d'aménagement en préparation avec l'Institut de conservation Getty.	340 443 visiteurs en 2001 Installations touristiques de base Visite guidée pré enregistré requis. Dispositions pour gérer le flux de visiteurs.	2,58 million visiteurs en 2001 Installations existants adéquats. Bien sur la Liste 'des 40 meilleurs sites de tourisme en Chine'.
Risques et menaces	➤ Résidents dans les alentours ➤ Industrie de production de ciment	➤ Bâtiments non autorisés ➤ Usines polluantes ➤ Inondations ➤ Espèces envahissantes ➤ Pression touristique saisonnière ➤ Exercice matinal par les résidents	➤ Projets d'expansion urbain ➤ Pression touristique ➤ Habitants dans la zone de protection ➤ Pluie & foudre ➤ Rats ➤ Craquelures & bâtiments gonflés	Aucune information fournie.
Régime de surveillance	Partenariats: Bureau de Protection de l'environnement, Contrôle des incendies, et l'Académie chinoise des Sciences.	Système de surveillance en place. Utilisation de haute technologie & SIG prévue.	Aucun système de surveillance officiel. Système de sécurité installé.	Système de surveillance en place. Aucune information fournie.
Indicateurs	Indicateurs proposés: taux de sédimentation de poussières; largeur de craquelure; taux de croissance de la végétation.	Enquêtes régulières; permis de construire; indexes environnementaux, ruée de touristes	Aucun indicateur défini	Liste des actions: maintenance & réparation; sécurité; traitement environnementale; gestion du tourisme.

4.4.a. Tableau de synthèse de la section II: biens culturels en Asie du Sud-Est (suite)

	CHINE Bâtiment ancien des Monts Wudang	JAPON Himeji-jo	JAPON Monuments bouddhistes à Horyuji Area	JAPON Monuments historiques de l'ancien Kyoto
Inscription	1994 C i, ii, vi	1993 C i, iv	1993 C i, ii, iv, vi	1994 C ii, iv
Déclaration de valeur	Immense complexe de bâtiments anciens achevés en 12 ans au début de la 1 ^{ère} Dynastie Ming.	Exemples de tous les composants essentiels de l'architecture de châteaux-forts japonais.	Exemples de l'une des plus vieilles structures bouddhistes du Japon influencées par 1300 ans de tradition.	Capitale impériale du Japon de la fin du 8 ^{ème} siècle jusqu'au milieu du 19 ^{ème} siècle.
Zones de démarcation	Ré-nomination proposée pour critères culturels iii & iv et pour valeur de patrimoine naturel.	Considérée comme adéquate.	Considérée comme adéquate.	Considérée comme adéquate.
Authenticité/ Intégrité	Bâtiments anciens à relocaliser suite à un projet qui augmentera de 15-mètres le niveau de l'eau.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.
Besoins en formation	90 employés. Considérées comme suffisantes. Formation requise en préservation de sites anciens & réparation de reliques culturelles.	59 employés de la Cité gouvernementale d'Himeji & 1 700 membres des 'clubs de protection' spécialisés en conservation & réparation.	Total de 59 employés impliquées dans la gestion du site, spécialisées en conservation & réparation.	90 employés impliquées dans la gestion du site, spécialisées en conservation & réparation.
Situation financière	2,42 million \$US venant du tourisme & 241 620 \$US de dons étrangers. Subventions gouvernementaux limités pour 5 bâtiments. Considéré comme insuffisant.	Fonds considéré comme suffisant pour la réparation & le maintien.	Fonds considéré comme suffisant. Pour la réparation & le maintien.	Fonds considéré comme suffisant. Pour la réparation & le maintien.
Gestion des visiteurs	695 000 visiteurs en 2001 Installations existantes adéquates. Aéroport planifié en dehors des aires de contrôle de construction.	Approx. 662 000 par an. Besoin d'un centre d'informations sur site reconnu.	Approx. 682 000 visiteurs en 2000 Centre d'informations bien établi sur site.	Approx. 39 millions de visiteurs à Kyoto: approx. 4 millions à Uji en 2000, et approx. 11 millions à Otsu en 2000. Salles d'exposition sur site.
Risques et menaces	➤ Traitement des eaux usées industrielles. ➤ Inondation majeure de 1996 ➤ Capacité d'absorption touristique ➤ Retour des terres cultivées en forêts	➤ Risques d'incendies liés aux structures en bois (bonne protection)	➤ Risques d'incendies liés aux structures en bois (bonne protection)	➤ Risques d'incendies liés aux structures en bois (bonne protection) ➤ Pression du développement en zone tampon
Régime de surveillance	Plan d'indexation des informations géographiques.	Examen annuel de l'état de conservation basé sur des indicateurs clé.	Examen annuel de l'état de conservation basé sur des indicateurs clé.	Examen annuel de l'état de conservation basé sur des indicateurs clé.
Indicateurs	Indicateurs proposés : indexes des constructions en bois ; dégradation de la pierre; changements environnementaux.	Série d'indications clé pour la surveillance de l'état de conservation identifiées.	Série d'indications clé pour la surveillance de l'état de conservation identifiées.	Série d'indications clé pour la surveillance de l'état de conservation identifiées.

4.4.b. Recommandations sous-régionales des rapports du patrimoine culturel d'Asie du Nord-Est de la section II

Ces recommandations ont été adoptées par 5 Etats parties d'Asie du Nord-Est lors de la « Réunion de consultation régionale sur la préparation du rapport périodique de synthèse du patrimoine culturel d'Asie » de l'UNESCO, 13-15 mars 2003, Siège de l'UNESCO, Paris, France.

Zones de démarcation & authenticité/intégrité : Des dispositions juridiques devraient être prises afin de définir de meilleure façon la démarcation et la zone tampon du bien, en tant que mécanisme de protection de son authenticité et intégrité.

Besoins en formation : Il est urgent de renforcer la formation des gestionnaires de site, en particulier en capacité de gestion (y compris en technologies de conservation, accentuation des compétences traditionnelles de formation). Il est recommandé de réhabiliter les industries traditionnelles de transformation de matériaux ainsi que l'artisanat dans le cadre de la protection des biens du patrimoine culturel mondial.

Situation financière :

- Le soutien financier a été, en général, reconnu insuffisant pour mener à bien les travaux fondamentaux de protection et de restauration du patrimoine culturel; la mobilisation des ressources financières ; et de l'expertise technique est cruciale en matière de soutien national et local des efforts de conservation et de gestion des biens du patrimoine culturel mondial.
- Les revenus tirés des activités touristiques devraient être rigoureusement employés à des fins de conservation par les gestionnaires de site. Les communautés locales du site patrimonial devraient en retirer des bénéfices.
- Les Etats parties, toutes les autorités concernées par les activités de conservation du patrimoine culturel mondial, l'UNESCO, ses partenaires et les Organes consultatifs de la Convention du PM Asiatiques doivent rapidement accroître leur coopération pour mobiliser les ressources financières et l'expertise technique favorisant la conservation, la gestion et le développement des biens du patrimoine culturel mondial afin d'en retirer des bénéfices positifs et durables.

Gestion de visiteurs/site :

- Redéfinir et développer un plan de gestion de site intégrant les aspects majeurs tel que la planification touristique en consultation avec les partenaires et les communautés concernées. Sensibilisation aux activités de construction au niveau des sites, basée sur la Convention du patrimoine culturel mondial, en particulier pour les groupes ethniques.
- Développer des exemples de meilleures pratiques et pratiques innovantes de gestion des sites.
- L'interprétation patrimoniale devrait être accentuée à un niveau local. Développement des principes directeurs.

Risques et menaces : Les risques et pressions affectant les biens multiples devraient être répertoriés par le Comité du PM.

4.5.a.

Tableau de synthèse de la section II : biens naturels & mixtes en Asie du Sud

	INDE Parc national de Kaziranga	INDE Sanctuaire Manas de la faune et la flore	INDE Parc national de Keolodeo	INDE Parc national de Sundarbans
Inscription	1985 N ii, iv	1985 N ii, iii, iv	1985 N iv	1987 N ii, iv
Déclaration de valeur	L'une des plus grandes réserves mondiales de rhinocéros à corne unique.	Terai fluviale Bhabar, 21 espèces Red Data UICN	Refuge ornithologique stratégique migrants de la région paléartique.	L'une des seules grande régions de Mangroves avec des Tigres dans le monde.
Zones de démarcation	Considérée comme adéquate. Six nouveaux terrains supplémentaires prévus (429,5 km ²).	Considérée comme adéquate.	Considérée comme adéquate.	Considérée comme adéquate.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Projet ferroviaire annulé.	Maintenues. Barrage hydroélectrique Indo-Bhoutan annulé.	Maintenues. Dépendant du contrôle humain pour la provision d'eau.	Maintenues. Hausse de la salinité due liée aux changements tectoniques.
Besoins en formation	Manipulation des armes, gestion extensive de la faune, approbation participative rurale.	Micro-planification, premiers secours analyse de viabilité de population.	Travaux d'éco-restauration, opérations de recensement, santé de la faune et la flore, NTIC.	SIG, techniques participatives, manipulation des armes, échanges de site du PM.
Situation financière	Fonds gouvernemental central & de l'Assam. Plan d'utilisation des revenus du tourisme. Aucun chiffre fourni.	Fonds gouvernemental central & de l'Assam. Propositions de fonds des ONGs. Aucun chiffre fourni.	Fonds gouvernemental central & du Rajasthan. 161 235 \$US de frais d'admissions. 450 000 \$US de Swarovski & Co.	Fonds gouvernemental central & du Bengale occidental. Projet de soutien PNUD. Aucun chiffre fourni.
Gestion des visiteurs	46 306 visiteurs en 2001-02 Peu de tours d'observation, 7 pavillons de tourisme dans le parc. Besoins d'un centre éducatif, de matériaux & signalisation. Plan des visiteurs en préparation.	3 206 visiteurs en 2002 Safari en Jeep, sites de camping en tentes. Besoins en zones d'interprétation, plus de tours éléphant. Plan de visiteurs en préparation.	126 000 visiteurs en 2002 Guides en pousse-pousse, brochures, film sur les oiseaux des marécages. Besoins dun meilleur entretien des routes, responsable d'interprétation Plan d'observation des oiseaux.	34 011 visiteurs en 2002 Centre d'interprétation Mangrove, tours d'observation. Nécessité d'impliquer les populations locales, et d'un 'Monument PM'. Règles pour les visiteurs.
Risques et menaces	➤ Braconnage & pêche illégale ➤ Embouteillages sur autoroute ➤ Tourisme non contrôlé ➤ Erosion fluviale ➤ Inondations annuelles & ponctuels ➤ Envasement & mauvaise herbes	➤ Troubles dus aux militants Bodo ➤ Recherche de terrains en hausse dans les villages ➤ Contrebande organisé ➤ Pêche, pâturages & coupes de bois illégales.	➤ Insecticides & engrais chimiques venant des terres agricoles ➤ Concurrence avec les terres arables pour les eaux de mousson ➤ Pression du tourisme	➤ Braconnage & pêche illégale ➤ Pirates de mer & contrebande ➤ Hausse de la population ➤ Tigres errants ➤ Récolte de crevettes intensive ➤ Salinisation de la mangrove
Régime de surveillance	Recensement périodique des tigres, rhinos, éléphants depuis 1996. Surveillance des changements de rivage de la rivière Brahmaputra.	Estimation des pertes en ressources naturelles en mètres cubes.. Partenariat avec des universités, ONGs, télédétection.	Etude de l'eau, l'air et des oiseaux avec le WWF d'Inde, la Société d'histoire naturelle de Bombay, et la Mathura Oil company.	Partenariat avec les Instituts d'étude zoologique & botanique d'Inde. Proposition d'utiliser les colliers GPS basé et la radiodétection.
Indicateurs	Erosion/engasement; inondations; habitat de prairies; populations animales; nombre de touristes; étude d'attitudes sociales.	Populations animales; dynamique d'écosystème; nombre de touristes.	Qualité & quantité de l'eau; recensement; étude sur la végétation; santé des animaux sauvages.	Tigres comme indicateurs de santé de l'écosystème; enregistrement de données des crimes; imagerie satellite pour érosion/engasement.

4.5.a. Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes d'Asie du Sud (suite)

	INDIA Parc national de Nanda Devi	NEPAL Parc national de Sagarmatha	NEPAL Parc national royal de Chitwan	SRI LANKA Reserve Forestale de Sinharaja
Inscription	1988 N iii, iv	1979 N iii	1984 N ii, iii, iv	1988 N ii, iv
Déclaration de valeur	Région sauvage spectaculaire. 7 espèces de mammifères en voie de disparition	Beauté exceptionnelle de la nature avec les montagnes les plus hautes du monde.	Population importante du Rhinocéros à corne unique, de tigres & le <i>gharial</i> .	Dernière forêt relativement peu dérangée au Sri Lanka.
Zones de démarcation	Proposition à l'UNESCO-MAB d'inclure 524,5 km ² comme 'zone de transition' de la réserve de la biosphère.	Zone tampon de 275 km ² ajoutée en janvier 2002. Proposition d'ajouter le parc national de Makalu-Barun.	Zone tampon de 766,1 km ² ajoutée en mars 1997.	Une extension de forêt de 2 259 ha ajoutée en 1992. Une zone tampon est prévue pour mars 2002-03.
Authenticité/Intégrité	"Amélioration phénoménale" des valeurs patrimoniales en 20 ans de protection stricte.	Maintenue. Protestations contre la piste d'atterrissage de Syangboche en 2002.	Amélioration de la biodiversité. Rapports d'une hausse du nombre de tigres & de Rhinos.	Maintenue. Acquisition de terres privées dans le parc par les autorités.
Besoins en formation	Résolution de conflits; techniques de recensement, équipement de surveillance, plantes médicinales.	Recensement des forêts, NTIC, hydroélectricité, cultivation de plantes médicinales.	Gestion de l'habitat; intelligence anti-braconnage; "surveillance numérique".	Gestion participative et sociale des forêts; ecotourisme & loisirs.
Situation financière	Fonds du gouvernement centrale & de l'état d'Uttaranchal. Fonds du programme MAB. Aucun chiffre fourni.	228 051 \$US (83% de l'armée royale népalaise). 30-50% du revenu du parc dédié au comité de la zone tampon.	180 000 \$US fonds nationales Donateurs majeures: PNUD-GEF, ADB, WWF, 'Save the Tiger'. Revenu des concessions d'hôtels.	10 500 \$US fonds national annuels 1 million \$US sous un projet PNUD-GEF 2000-04
Gestion des visiteurs	Aucun projet de permettre des visiteurs au 'Sanctuaire Intérieur'. Routes spéciales identifiées pour randonnée dans la zone tampon.	25 925 visiteurs 2000-01. 380 gîtes/hôtels dans le parc. Amélioration des téléphones, panneaux & pistes requis. Plan de gestion des visiteurs en prép.	117 000 visiteurs 1999-2000. Plus de 1800 lits. Amélioration des téléphones, tours d'observation, panneaux & routes requis. Plan de gestion des visiteurs en prép.	36 682 visiteurs 2002. 6 dortoirs & gîtes; centres de recherche & d'information. D'avantage de gîtes requis. Aucun plan de gestion des visiteurs.
Risques et menaces	➤ Risque de braconnage ➤ Ravage de champs par des ours noirs & sangliers ➤ Predation de bovins par léopards ➤ Surexploitation de plantes médicinales potentiel	➤ Piste d'atterrissage de Syangboche ➤ Construction de gîtes en hausse ➤ Pression touristique & déchets ➤ Risques d'incendies ➤ Inondations par lacs glaciales rompus	➤ Décharges polluantes d'usines ➤ Construction du pont de Kasara ➤ 150 000 têtes de bétail ➤ Inondations, hyacinthes exotiques. ➤ Braconnage pendant les festivales & la guerre civile maoïste	➤ Empiètements par la cultivation de thé dans la zone tampon ➤ Spéculation du secteur privée ➤ Pression touristique
Régime de surveillance	Surveillance scientifique tous les 10 ans (1981-84, 1993, 2003).	'Rapports journaliers' de gardiens; station de recherche en haute altitude; études scientifiques en collaboration avec des chercheurs externes.	Station de recherche KMTNC. Surveillance de tigres à 'Tiger Tops'. 50 projets de recherche indépendants depuis les années 1970s.	Rapports de progrès annuels, inspections de terrain. Partenaires: National Science Foundation du Sri Lanka.
Indicateurs	Présence d'espèces clés: papillon Apollo des neiges; léopard des neiges; et les plantes Aconite & Micanopsis.	Habitat; espèces en voie de disparition; éducation environnementale; gestion de la zone tampon; frais d'alpinisme.	Caméra-surveillance des tigres; ravage de champs par des animaux; comptage d'oiseaux & d'ours sloth; écologie des prairies; études en ecotourisme.	Nombre de visiteurs; activités pour créer des emplois; projets dans la zone tampon, réduction des activités illégales.

4.5.b.

Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes d'Asie du Sud-Est

	INDONÉSIE Parc national de Ujong Kulong	INDONÉSIE Parc national de Komodo	PHILIPPINES Parc marin du récif de Tubbataha	THAÏLANDE Sanctuaires de faune de Thungyai-Huai Kha Khaeng
Inscription	1985 N ii, iv	1985 N ii, iii, iv	1985 N iv	1987 N ii, iv
Déclaration de valeur	Dernier refuge du rhinocéros de Java. Histoire du volcanisme de Krakatau.	Unique habitat naturel des dragons de Komodo.	Importante source de larves pour la mer de Sulu.	La plus grande zone de forêts légalement protégée en Asie continentale du Sud-Est.
Zones de démarcation	Considéré comme adéquat.	Limites marines considérées comme inadéquates. Proposition d'ajouter l'île de Gilibanta à la zone centrale.	Le projet de loi pour la protection de la région de Tubbataha en cours vise à tripler la taille du parc.	Analyse des extensions de la zone tampon au Nord et au Sud.. Inclusion de la région minière proposée.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Découverte d'objets culturels. Arrestation de braconniers étrangers.	Maintenues. Interruption des projets de développement de barrages et de routes.
Besoins en formation	D'avantage de personnel requis avec compétences scientifiques en biologie (marine), sylviculture et pêche.	Etude des ressources, analyse des données, compétences en informatique, SIG, langue anglaise.	Sensibilisation environnementale de l'armée, entretien des équipements, et résolution des conflits.	Protection et patrouilles; formation sur la nature; surveillance; GPS; cartes; assistance technique.
Situation financière	Principaux fonds issus du gouvernement central. Principaux donateurs : WWF, IRF, Wetland International. Aucun chiffre fourni.	Fonds fournis par le gouvernement central en 2002 : 198 000 \$US. Demande de support auprès des autorités municipales.	115 000 \$US de WWF, la marine et la gendarmerie maritime en 2001. Principaux donateurs : GEF-UNDP, le gouvernement du Japon, la fondation Packard, WWF-US.	Fonds du gouvernement central de 1997 à 2002 de 0,8 à 1,53 millions \$US. Coût récent du Centre de formation sur la nature.
Gestion des visiteurs	Environ 4 000 visiteurs par an. Projet de tourisme UNESCO-UNEP-RARE. Besoin de guides, de cartes pour les visiteurs et de panneaux d'interprétation. Réglementation visiteurs dans le plan du parc.	Baisse du nombre de visiteurs de 29 842 à 12 612 (de 1997 à 2001). Centre d'information, bibliothèque. Besoin de panneaux d'interprétation, de cartes, de gestion des déchets. Plan visiteurs en préparation.	642 visiteurs en 2002. Séjour des visiteurs sur des bateaux de plongée. Frais d'admissions: 50 \$US par vaisseau et invité étranger, 25 \$US pour visiteurs locaux.	Aucune statistique sur les visiteurs. Quatre pistes naturelles dans la région protégée (zone tampon). Aucun plan de gestion des visiteurs.
Risques et menaces	➤ Pêche illégale ➤ Braconnage ➤ Habitants illégaux ➤ Défrichement du terrain	➤ Migration importante ➤ Faible niveau de formation de la communauté locale ➤ Conflits de droits de propriété ➤ Pêche et coupe illégales ➤ Gestion des déchets	➤ Braconnage et pêche illégale. ➤ Événements liés à El Niño ➤ Problèmes relatifs à la paix et à l'ordre ➤ Bouées de corps-mort non fixes	➤ Augmentation du braconnage ➤ Incendies ➤ Hausse de la population Karen ➤ Elevage de bétail ➤ Abattage illégal des arbres ➤ Mines
Régime de surveillance	Aucun système de surveillance officiel n'est en place ni prévu. Les partenaires sont notamment WWF, IRF, Asian Rhino Group.	Le partenaire Nature Conservancy pour le parc marin, le Zoological Society de San Diego et d'autres partenaires universitaires.	Surveillance annuelle des ressources marines par WWF-Philippines depuis 1997.	"Echelle sommaire" des images satellite, "échelle fine" des analyses sur site (avec l'Université de Kasetsart).
Indicateurs	Espèces clé du rhinocéros de Java, population de Banteng, plantes médicinales, santé du récif, Dugong.	185 sites de surveillance dans les récifs de corail, 78 parcelles pour la population de dragons de Komodo.	Etendue du corail, biomasse des poissons, nombre de visiteurs.	Grands mammifères (gaurs, bantengs, tigres), région forestière près des villages Karen; enquêtes sociales.

4.5.b. Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes d'Asie du Sud-Est (suite)

	VIETNAM Baie d'Ha Long
Inscription	1988 N i, iii
Déclaration de valeur	Beauté esthétique des montagnes, de la baie, du ciel et des grottes.
Zones de démarcation	Nouvelle soumission N iv prévue. Extension de la "zone de protection absolue" et de la zone tampon.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Augmentation de la population anticipée, pression sur les ressources marines.
Besoins en formation	Gestion, services touristiques, connaissance de langues étrangères.
Situation financière	Revenus des frais d'admissions en 2001 de 1,52 millions \$US. Assistance bilatérale (Chine, Australie, Thaïlande)
Gestion des visiteurs	1,7 million de visiteurs en 2002. Projet d'éducation de la communauté (FFI). Projet de faisabilité préalable du eco-musée de la Baie de Ha Long (PNUD). Plan visiteurs en préparation.
Risques et menaces	➤ Marine marchande ➤ Exploitation du charbon à Hon Gai et Cam Pha ➤ Culture de fruits de mer ➤ Croissance urbaine ➤ Changements climatiques
Régime de surveillance	Système de surveillance officiel prévu, le gouvernement prévoit la construction d'un poste de surveillance maritime 24h/24.
Indicateurs	Santé des récifs de corail, gestion et utilisation des mangroves, modèle de division de l'utilisation du terrain.

4.5.c.

Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes d'Asie du Nord-Est

	CHINE Le mont Taishan	CHINE Mont Huangshan	CHINE La vallée de Jiuzhaigou	CHINE Huanglong
Inscription	1987 C i, ii, iii, iv, v, vi N iii	1990 C ii N iii, iv	1992 N iii	1992 N iii
Déclaration de valeur	Montagne la plus vénérée au cœur de la Chine ancienne.	Pics de granit spectaculaires. "Musée naturel de calligraphie".	Superbe paysage karstique de chutes et de plans d'eau.	L'une des plus grandes formations de travertins au monde.
Zones de démarcation	Nouvelle soumission N i, ii prévue. Extension des limites en cours. Ajout de zone tampon de 40 km ²	Considéré comme adéquat.	Considéré comme adéquat.	Nouvelle soumission N iv prévue. Limites et zone tampon considérées comme adéquates.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. "Rectification" en 2001-02 du paysage et de l'harmonie originel.	Maintenues. Pression du tourisme national et étranger en augmentation constante.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.
Besoins en formation	Améliorer le "développement durable"; Conseils de spécialistes étrangers.	Protection des ressources, mesures de sécurité, principes d'art, cours universitaires.	Gestion globale du site.	Gestion de la qualité, langues étrangères.
Situation financière	"Allocations financières spéciales" du gouvernement central. Revenus issus des frais d'admissions. Aucun chiffre fourni.	Revenus issus des frais d'admissions. "Fond annuel spécial". Aucun chiffre fourni.	Revenus issus des frais d'admissions. Dépenses cumulées pour la recherche d'environ 3,2 millions \$US. Aucun chiffre fourni.	Revenus des frais d'admissions en 2001 de 8,5 millions \$US. Assistance bilatérale (Allemagne).
Gestion des visiteurs	2,17 millions visiteurs en 2001 Plan de tourisme 2002-10 préparé avec l'organisation internationale du tourisme: "Certificats d'activité"; transfert des résidents; nouveaux itinéraires pédestres.	1,34 million visiteurs en 2002 (50 - 70 000 d'étrangers) Hôtels, musées, routes. Nécessité d'un "centre d'information réseau". Plan visiteurs en préparation	1,2 million visiteurs en 2001 Projet "Bus vert" (1999) Réservation de tickets Internet (2002) Amélioration des égouts, centre des visiteurs et d'administration. Directives d'organisation des visiteurs.	823 354 visiteurs en 2001 Plan de tourisme de Sichuan 2000-10 en préparation avec la WtoO. Téléphérique prévu. Lancement d'écotourisme proposée.
Risques et menaces	➤ Pression du tourisme ➤ Constructions choquantes/illégales ➤ Incendies ➤ Maladies et fléaux forestiers	➤ Nématode du pin ➤ Dégâts causés par les tempêtes sur les arbres ➤ Manque d'eau et incendies	➤ Pression du tourisme ➤ Réchauffement global ➤ Maladies et fléaux forestiers ➤ Incendies & glissements de terrain	➤ Isolement ➤ Glissements de terrain ➤ Tremblement de terre ➤ Pression du tourisme ➤ Surexploitation de plantes médicinales.
Système de surveillance	8 opérations de surveillance réactives depuis 1987; bureau d'administration du PM (2001); projet sino-canadien	"Poste de surveillance de l'environnement" (1993). 9 normes/réglementations.	Proposition d'un centre de recherche et de développement du tourisme de Jiuzhaigou-Huanglong.	Etudes scientifiques sur les formations de travertins, ressources naturelles, glissements de terrain.
Indicateurs	Analyse de l'air et des gaz polluants, qualité de l'eau, maladies des plantes, insectes nuisibles, état des arbres célèbres.	Qualité de l'air, qualité de l'eau, analyse avancée des égouts.	Bruit, qualité de l'eau et de l'air, visiteurs, incendies, développement des communautés.	Données météorologiques, volume et qualité de l'eau (pH, substances nutritives, algues, bactéries prévus).

4.5.c.

Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes d'Asie du Nord-Est (suite)

	CHINE Wulingyuan	JAPON Yakushima	JAPON Shirakami-Sanchi
Inscription	1992 N iii	1993 N ii, iii	1993 N ii
Déclaration de valeur	Ceinture de végétation subtropicale: 35 espèces de plantes menacées d'extinction en Chine	La répartition verticale de la végétation est très distincte. Arbres "Yakusugi" anciens de plusieurs milliers d'années.	Derniers vestiges des forêts de hêtres apparues après l'âge de glace.
Zones de démarcation	Nouvelle soumission N iv prévue. Extension de zone tampon et "zone périphérique" en place.	Toute modification des limites du site sont considérées comme prématurées pour le moment.	Considéré adéquat. Le bien est de forme ovale avec une petite circonférence relatif à sa taille.
Authenticité / intégrité	Maintenues. Proposition d'ajouter la montagne de Wuling dans la zone de protection.	Maintenues. Aucun changement prévu.	Maintenues. Aucun changement prévu.
Besoins en formation	Formation aux techniques de gestion, à l'informatique et en langues.	Formation du personnel organisée. Volontaires utilisés comme guides et pour les patrouilles des forêts.	Formation du personnel organisée.
Situation financière	Revenus issus des frais d'admissions suffisants pour le travail de routine. Emprunt au Japon de 6 millions \$US. Aucun chiffre fourni.	Nouvelle allocation de budget du gouvernement central après inscription au PM. Aucun chiffre fourni.	Nouvelle allocation de budget du gouvernement central après inscription au PM. Aucun chiffre fourni.
Gestion des visiteurs	4,46 millions de visiteurs en 2001 (dont 132 000 étrangers). Nécessité d'un centre de tourisme, d'un musée, et d'hôtels de haute catégorie. Plan de visiteurs pour démolir les maisons dans la zone centrale.	"Comptage automatique" des visiteurs de l'ensemble de l'île. Aucun chiffre fourni. 4 centres environnementaux/culturels, amélioration des pistes, refuges, traitement des égouts.	Comptage des visiteurs par infrarouge sur 11 points d'entrée. Aucun chiffre fourni. Amélioration des panneaux d'affichage, sentiers pédestres et de patrouille. Programme "Junior Park Ranger".
Risques et menaces	➤ Hausse de la commercialisation ➤ Confusion du tourisme ➤ Planification de communes ➤ Désastres écologiques ➤ Inondations et incendies	➤ Erosion des sentiers pédestres ➤ Dessèchement possible de la végétation des hautes terres	➤ "La région du patrimoine mondial ne compte qu'un seul point d'accès pédestre et la pression du tourisme est faible ... aucune menace n'est prévue"
Système de surveillance	"Loi de mesure du PRC", réglementation du service de protection de l'environnement (Environment Protection Bureau).	Système de surveillance continue des randonneurs, des précipitations, du paysage. Plans de surveillance des plantes sauvages, animaux & la structure forestière.	Patrouilleurs, études sur l'harmonisation de la gestion, "Guide de surveillance" pour le site.
Indicateurs	Eau; air; indicateurs biologiques; hydrographes; surveillance géologique.	Nombre d'alpinistes; qualité de l'eau; niveau des précipitations; "état du paysage".	Polluants de l'air; dynamique des forêts de hêtres; état des oiseaux; reptiles et mammifères.

4.5.d. Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes du Pacifique (Australie & Nouvelle-Zélande)

	AUSTRALIE Parc national de Kakadu	AUSTRALIE La Grande Barrière	AUSTRALIE Région des lacs Willandra	AUSTRALIE Les îles Lord Howe
Inscription	1981, 1987, 1992 C i, vi, N ii, iii, iv	1981 N i, ii, iii, iv	1981 C iii, N i	1982 N iii, iv
Déclaration de valeur	Grande étendue et intégrité d'habitats divers, faune intacte. Paysage aborigène culturel comportant 15 000 sites d'art rupestres.	Le plus grand récif de corail du monde, écosystème de mangrove et ruppie maritime. Plus de 2000 espèces de poissons, tortues, baleines et le dugong.	Restes d'ossements <i>Homo Sapiens</i> , sépultures et incinérations parmi les plus anciens découverts. Paysage fossile de l'époque quaternaire.	Point de reproduction important pour des colonies d'oiseaux marins, et transition écologique entre les récifs d'algues et de corail.
Zones de démarcation	Considéré adéquat. Troisième étape de la "nomination consolidée" en 1992.	Considéré adéquat. Le parc marin protège les sols sous-terrains & l'espace aérien.	Considéré adéquat. Baux pastoraux supprimés en 1995.	Considéré adéquat. Extension de 30 miles marins proposée.
Authenticité/ Intégrité	Maintenues. Liste de nombreux rapports concernant le patrimoine mondial menacé.	Maintenues. Environnement marin en constante évolution.	Maintenues. Affaissement et érosion continue des sols.	Maintenues. Aucun changement prévu.
Besoins en formation	70 employés des parcs d'Australie du Nord. 41 % du personnel est d'origine aborigène.	157 employés dans le GBRMPA. Centre de recherche Coopérative établi en juillet 1993.	1 responsable exécutif pour la région. Formation par NPWS "en fonction des besoins".	Les besoins en formation n'ont pas été définis
Situation financière	5,8 millions \$US du Commonwealth en 2001-02. Revenus de baux générés par les droits d'utilisation du parc pour le Northern Land Council.	Dépenses régulières du gouvernement de 18,4 millions \$US. Dépenses totales estimées à 46,8 millions \$US y compris les universités et le secteur privé.	Subventions annuelles basées sur les projets du Natural Heritage Trust du Commonwealth depuis 1996. Besoins de fonds réguliers. Aucun chiffre fourni.	Fonds du Conseil de 379 630 \$US pour la gestion de l'environnement en 2002. Dépenses des autorités de 207 037 \$US pour le parc marin en 2002.
Gestion des visiteurs	169 517 visiteurs en 2001. 51 % visiteurs de l'étranger. 50 % viennent en tours organisés. 2 centres de visiteurs, exposés sur l'art du site, logement à l'intérieur du parc.	1,6 millions de visiteurs par an Programme de formation sur les récifs scolaire. Plans de zonage, et guides de présentation, dépliants.	40 000 visiteurs en 2001. Centre de visiteurs auto-guidé au parc national de Mungo. Hôtel pour les touristes au-delà de la limite ouest.	La gestion des visiteurs a été correctement effectuée. Limite permanente de 400 visiteurs.
Risques et menaces	➤ Animaux sauvage & mauvaises herbes ➤ Avancée de l'eau saline ➤ Résidus d'uranium de 1950 ➤ Dégâts de l'art rupestre ➤ Perte du patrimoine culturel oral	➤ Qualité de l'eau ➤ Augmentation de la pêche ➤ Utilisation touristique et pour les loisirs ➤ Décoloration du corail ➤ Etoile de mer envahissante	➤ Exploitation minière de sable ➤ Pression des pâturages ➤ Affaissement des surfaces ➤ Erosion provoquée par le passage des visiteurs	➤ Plantes & animaux envahissants ➤ Pression du tourisme ➤ Pêche ➤ Changements climatiques globaux
Système de surveillance	"Scientifique responsable" chargé de la recherche sur la radioactivité, "Etude de l'impact social sur la région de Kakadu".	"Besoins de recherche prioritaires" du centre des récifs (CRC); Institut australien des sciences marines.	Surveillance de l'ensemble du territoire. Enregistrement de données systématique lancé dans 10 lieux en 2002.	L'acte de conservation des espèces menacées de 1995 définit les critères de surveillance pour la mesure des impacts.
Indicateurs	Etudes sur la faune; changements à long terme du paysage; enregistrement de l'histoire orale; données de base sur les systèmes aquatiques.	<i>Inter alia</i> : santé du récif corailien, surveillance de la ruppie maritime, décoloration du corail, chlorophylle <i>a</i> , qualité de l'eau.	Points d'évaluation, transectes et repères photographiques, études des pâturages & kangourous, conservation archéologique <i>in situ</i> .	Projets de recherche biannuels; annuels; et tous les 5 ans; inventaires.

4.5.d. Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes du Pacifique (Australie & Nouvelle-Zélande suite)

	AUSTRALIE Zone de nature sauvage de Tasmanie	AUSTRALIE Réserves centre-orientales de l'Australie	AUSTRALIE Uluru Kata Tjuta	AUSTRALIE Tropiques humides de Queensland
Inscription	1982, 1989 C iii, iv, vi, N i, ii, iii, iv	1986, 1994 N i, ii, iv	1987, 1994 C v, vi, N ii, iii	1991 N i, ii, iii, iv
Déclaration de valeur	Dernière zone de nature sauvage tempérée d'Australie et fief d'espèces endémiques. Valeur culturelle aborigène exceptionnelle.	L'une des zones les plus étendues de forêts sub-tropicales humides et de forêts de hêtres antarctiques au monde.	Preuves physiques des actions des héros ancestraux (<i>tjukuritja</i>) durant les époques de la création et formation de roches remarquables.	Zone de vestiges de Gondwanaland qui constituent un témoignage unique des principales étapes de l'évolution et de l'histoire écologique de la terre.
Zones de démarcation	Considéré adéquat. "Extension mineure" de 20 000 ha prévue.	Considéré adéquat. Zone étendue en 1994.	Considéré adéquat. 3 zones de gestion modifiées (intensive à minimale).	Considéré adéquat. Aucune modification formelle des démarcations.
Authenticité/ Intégrité	Conservées. Découverte de plusieurs nouvelles espèces terrestres et marines.	Conservées. La modification des droits de propriété a permis d'améliorer la protection.	Conservées. Piste d'aviation supprimée lors de la révision des limites en 1994.	Conservées. Impact possible des plantes et animaux exotiques sur la valeur patrimoniale.
Besoins en formation	112 employés PWS en 1999. 25 résidents dans site du PM. Hausse du nombre de volontaires.	Les besoins en formation n'ont pas été définis.	"Conseils traditionnels" Anangu représentant 40 % de la main d'œuvre. Projet d'études pour les employés.	La formation interne est fournie dans des domaines telles la conscience interculturelle et les SIG.
Situation financière	4,5 millions \$US par an des gouvernements fédéraux et d'état de Tasmanie entre 1993 et 2002.	Fonds de l'état et des agences du Commonwealth. Aucun chiffre fourni. Fonds nécessaires pour traiter les mauvaises herbes & espèces nuisibles.	4,8 millions \$US du Commonwealth en 2001-02. Paieement de baux au Central Land Council	4,59 millions \$US du gouvernement en 2000-02. 30 864 \$US pour la formation en 2000-02. Ressources financières limitées.
Gestion des visiteurs	304 700 visiteurs au mont Cradle et au lac St. Clair en 1999-2000. Centres pour visiteurs près des principales entrées.	1,4 millions visiteurs par an. NPWS met en place un système de données des visiteurs.	396 456 visiteurs en 2001. Ouverture en 1995 d'un Centre culturel primé. Permis de recherche accordés en consultation avec les Anangu.	2 millions visiteurs en 1995. Le nombre de visiteurs pourrait doubler avant 2016. Mise en place d'un "groupe de liaison avec l'industrie du tourisme".
Risques et menaces	➤ Animaux & herbes introduites ➤ Logement dans les zones environnantes ➤ Incendies & maladies des racines ➤ Perte de sites aborigènes à cause de l'érosion côtière	➤ Changement climatique global ➤ Réglementations de zonage non homogènes ➤ Utilisation incompatible des terres ➤ Développement du tourisme	➤ Risques d'incendie dévastateurs ➤ Perturbation des aquifères ➤ Mammifères & herbes introduites ➤ Erosion par véhicules hors pistes ➤ Endommagement de l'art rupestre	➤ Changements climatiques global ➤ Croissance de la population ➤ Extension agricole ➤ Morcellement de l'habitat ➤ Espèces nuisibles
Système de surveillance	Rapports de base détaillés tous les 5 ans. Accord forestier régional. 'Stratégie de pistes de randonnée'.	Le Comité consultatif scientifique et technique a développé une stratégie de recherche et de surveillance.	Techniques de localisation aborigène; stratégie de contrôle des visiteurs; présentation d'un matrice de surveillance.	Un système de contrôle des visiteurs a été conçu. Etudes des communautés et des propriétaires des terres.
Indicateurs	Etude interdisciplinaire sur l'impact des incendies; études sur la faune; comptage des visiteurs; enquêtes par téléphone sur les comportements.	Etudes scientifiques et techniques; cartographie de la végétation; compte-rendu sur l'état des parcs.	Mauvaises herbes; cartes des risques d'érosion & d'incendie; consommation d'eau; animaux introduits; base de données. d'art rupestre.	Cartographie de la végétation; études d'impact; cartographie de parcelles mortes des forêts humides.

4.5.d. Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes du Pacifique (Australie & Nouvelle-Zélande suite)

	AUSTRALIE Baie Shark, Australie occidentale	AUSTRALIE Île Fraser	AUSTRALIE Sites fossilières de mammifères d'Australie (Riversleigh/Naracoorte)	NOUVELLE ZÉLANDE Te Wahipounamu – South West New Zealand
Inscription	1991 N i, ii, iii, iv	1992 N ii, iii	1994 N i, ii	1990 N i, ii, iii, iv
Déclaration de valeur	Point de rencontre de 3 principales zones climatiques, 230 espèces d'oiseaux et stromatolites anciens de 3500 millions d'années.	Complexe de formations de dunes éoliennes côtières en mouvement. Espèces de fougères anciennes de 400 millions d'années.	L'un des sites les plus riches au monde de vestiges de mammifères oligo-miocène, datant de 15 à 25 millions d'années.	Taxons du Gondwana, forêt humide luxuriante et prairies de graminées. Totalité de la population mondiale d'oiseaux coureurs <i>takahe</i> .
Zones de démarcation	Considéré comme adéquat.	Considéré comme adéquat. Proposition du "Grand parc marin sablonneux" en cours.	Considéré comme adéquat. En 2000, une extension a été proposée à Riversleigh.	Depuis 1990, de nombreuses terres appartenant à la couronne ont été ajoutées en tant que zones tampon.
Authenticité/ Intégrité	Conservées. Aucun changement prévu.	Conservées "Les zones exploitées avant inscription sont en cours de réhabilitation"	Conservées. Aucun changement prévu.	Conservées et améliorées. En 1997, annonce officielle de la zone de nature sauvage Olivine.
Besoins en formation	Les besoins en formation n'ont pas été définis.	Personnel formé à l'utilisation des armes à feu, la gestion des incendies, et aux normes et réglementations.	Formation interne mise en oeuvre. Formation en gestion requise pour tout le personnel impliqué.	Le personnel reçoit une formation continue en fonction des besoins en gestion.
Situation financière	1,48 millions \$US de la région SB, Projet Eden, Monkey Mia en 2001-02, Ministère de la pêche et Commonwealth.	2,53 millions \$US issus des activités de loisirs en 2001-02 . Revenus des pénalités et des permis pour le fonds de gestion. Quelques limites de financement.	Fonds gouvernementales aux états de Queensland et d'Australie du Sud pour un ensemble de mesures. Aucun chiffre fourni.	Financé par le gouvernement selon d'autres fonctions de conservation. Bank of New Zealand sponsor pour le Kiwi depuis 1991. Aucun chiffre fourni.
Gestion des visiteurs	Aucun chiffre fourni sur les visiteurs. Les plans de gestion des réserves marines et terrestres définissent les installations & les loisirs.	340 000 visiteurs en 2001-02 Orientation sur le site, hors site, pré-visite et post-visite. Manque d'investigation en sciences sociales.	10 000 visiteurs à Riversleigh chaque année. Terrains de camping. 40 000 à 80 000 visiteurs par an à Naracoorte.	Aucun chiffre fourni sur les visiteurs. Contrats de concession pour les opérateurs de tourisme privés. Qualité de l'expérience plus importante que le nombre de visiteurs.
Risques et menaces	➤ Décharge de lest ➤ Déversement de pétrole ➤ Extraction et traitement de coquillages ➤ Excès de bétail & défrichement ➤ Espèces envahissantes et incendies	➤ Croissance de la population ➤ Zones résidentielles, du tourisme et de support ➤ Incendies, faune et flore exotiques ➤ Changements climatiques global	➤ Pression des visiteurs ➤ Plantes envahissantes ➤ Cochons sauvages ➤ Bovins domestiques et sauvages ➤ Risques d'incendie ➤ Extraction de matériaux fossilifères	➤ Hermine et rats prédateurs de jeunes kiwis & <i>mohua</i> ➤ Perturbation de l'écosystème forestier par l'opossum australien ➤ <i>Thar</i> de l'Himalaya & chèvres ➤ Herbe envahissante (<i>hawkweed</i>)
Système de surveillance	Programmes de surveillance marine, terrestre et climatique par satellite Landsat; océanographie géologique.	Programme de surveillance QPWS complété par d'autres programmes. Projets de surveillance continue.	Patrouilles de fréquence aléatoire; cartographie et étude des matériaux extraits; surveillance photographique; projet de clôtures en cours.	Plusieurs agences de surveillance couvrent la biodiversité; les visiteurs; vols d'avions; études sur les glaciers, parcelles écologiques & forestiers.
Indicateurs	Projets de recherche et de surveillance, études scientifiques.	Nombre d'oiseaux, localisation des dingos; indice de présence des espèces; animaux morts sur les routes.	Cartographie, enquêtes et études de recherche.	Semence des pluies, indices d'espèces nuisibles, nombre d'oiseaux, parcelles permanents, arbres indicateurs.

4.5.d. Tableau de synthèse de la section II: biens naturels et mixtes du Pacifique (Australie & Nouvelle-Zélande suite)

	NOUVELLE ZÉLANDE Parc national de Tongariro
Inscription	1990, 1993 C vi, N ii, iii
Déclaration de valeur	Don Maori des crêtes des montagnes sacrées aux habitants de la Nouvelle Zélande en 1887. Paysages très spectaculaires de volcans actifs.
Zones de démarcation	Inchangé depuis l'inscription en 1990. 2 zones tampon ajoutées.
Authenticité/ Intégrité	Conservées et améliorées. Hélicoptères & véhicules skis-neige interdits.
Besoins en formation	Le personnel reçoit une formation continue en fonction des besoins en gestion.
Situation financière	Dépenses de 1,9 millions \$US, budget de \$US 1,2 millions en 2002-03.
Gestion des visiteurs	1,1 million visiteurs en 2001. Réaménagement des centres de visiteurs de Whakapapa et Ohakune. Nouvelle brochure pour le parc. Panneaux PM pour tout le bien.
Risques et menaces	➤ Problèmes de sécurité public liés au lahar du lac Crater. ➤ Egouts non traitées par endroits ➤ Contrôle des mauvaises herbes ➤ Contrôle des rats & hermines.
Système de surveillance	Surveillance de la biodiversité dans des programmes spécifiques; surveillance continue des risques volcaniques, conscience des valeurs Maori.
Indicateurs	Indicateurs de résultats (comptage d'oiseaux); surveillance de l'état de santé de la biodiversité.

4.6.a. **Recommandations panasiatiques de la Section II: état de conservation des biens culturels du patrimoine mondial asiatiques inscrits sur la liste du PM avant ou en 1994**

Ces recommandations ont été adoptées par 25 états parties asiatiques qui ont participé à la réunion de consultation de l'UNESCO des pays parties asiatiques de la Convention du patrimoine mondial pour préparer le 'Rapport périodique de synthèse sur le patrimoine culturel asiatique', du 13 au 15 mars 2003, au siège de l'UNESCO, à Paris, France.

DECLARATION DE VALEUR / ZONES DE DEMARCATION / AUTHENTICITE ET INTEGRITE :

- Les déclarations de valeur doivent être analysées, et dans la plupart des cas modifiées, afin d'expliquer la valeur spécifique de chaque bien du PM. Cela concerne notamment les biens qui ont fait l'objet de recherches récentes ayant permis de mieux comprendre l'importance sociale, culturelle et historique du site.
- Suite à la modification de la déclaration de valeur, les délimitations du bien doivent être réexaminées et éventuellement redéfinies en fonction des valeurs du bien, afin d'assurer la protection de la totalité du site, notamment la zone centrale du site ainsi que les zones tampon et de support.
- Les plans de gestion des sites devront être mis à jour ou créés, en tenant compte de la nouvelle analyse de répartition des zones et des éventuelles modifications, afin de garantir que la stratégie de gestion adoptée pour chaque bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial permet de conserver l'intégrité physique, l'authenticité historique et les valeurs du patrimoine mondial. La protection des valeurs de l'environnement du bien de patrimoine mondial doit également être intégrée au projet de gestion, tout comme les services de support, notamment ceux liés au tourisme.

Action : Action nationale, avec contribution consultative à la demande du Centre de PM de l'UNESCO et les Comités consultatifs.

Délai : Tous les biens culturels du PM asiatiques inscrits avant 1994 doivent être soumis à cette procédure, qui doit être réalisée dans un délai de 6 ans et décrite dans le prochain rapport régional périodique en 2008.

INFORMATION, DONNEES ET CONNAISSANCES DE BASE FACILITANT LA PRISE DE DECISION :

- Les informations (cartographiques, textuelles, photographiques et scientifiques) relatives à l'authenticité et à l'état de conservation d'un bien inscrit au PM doivent être archivées sur support électronique et mises à la disposition des responsables de la gestion du site. Cela inclut les rapports de surveillance, les données, et les informations relatives à toute action de conservation entreprise.
- Le Centre du PM doit établir des directives de base pour les outils et pratiques de gestion de site, dont le but n'est pas d'être exhaustives mais de définir les lignes générales pour chacun des biens du PM sans en omettre, afin de permettre leur comparaison. Certains outils de gestion ou certaines pratiques sont nécessaires, notamment: (i) évaluation d'impact culturel; (ii) objectifs et utilisation des applications pour les zones tampon et de support ; (iii) surveillance et contrôle de la capacité d'absorption du tourisme d'un bien du PM; (iv) indicateurs de la pression du développement exercée sur des biens du PM; (v) collecte de revenus, maintien et financement des procédures de conservation des biens du PM; (vi) contribution des communautés locales et des conservateurs traditionnels dans la conservation et la gestion des biens du PM.
- Il était décidé que deux outils de gestion de site spécifiques doivent être développés pour chaque bien du patrimoine mondial: (1) Cartes précises, complètes et actualisées. Le format le plus pratique de ces cartes est obtenu par application du SIG, lequel doit être conforme aux normes de cartographie nationales et du patrimoine mondial. (2) Inventaire détaillé et complet de tous les éléments patrimoniaux mobiles et non-mobiles d'un bien culturel du PM.

Action :

- Lancement des opérations d'inventaire par les responsables de site.
- Réalisation des opérations d'archivage de données par les autorités nationales du patrimoine culturel (à différents niveaux).
- Réalisation des opérations de base par le Centre du PM et le RACAP de l'UNESCO, en coopération avec les organes consultatifs.

Délai :

- Les points focaux nationaux asiatique doivent soumettre des comptes rendus des besoins spécifiques de chaque bien du PM, et des progrès sont nécessaires dans la mise en œuvre des actions au Centre du PM dans un délai de deux ans.
- Le Centre du PM et le RACAP vont élaborer un plan d'action visant à établir les directives de base relatives aux outils et aux pratiques de gestion de site, lequel fera l'objet d'une réunion régionale dans un délai de deux ans.

ACQUISITION DE COMPETENCES ET FORMATION :

- Une formation de gestion est nécessaire pour les responsables de sites. Les réseaux tels que l'Académie asiatique doivent être activement utilisés pour la mise à niveau des compétences de gestion.
- Le personnel technique sur site requiert une formation permettant la mise à niveau des compétences techniques, en particulier dans les domaines (i) des SIG et d'autres technologies de l'information; (ii) des techniques de détection non-invasives et à distance pour la recherche et la documentation; (iii) des techniques scientifiques pour la surveillance et la conservation du patrimoine. Une attention particulière doit être portée à l'application scientifique des techniques de conservation des matériaux et édifices traditionnels, en particulier pour l'utilisation de substituts de ciment (pour toutes les constructions sauf les édifices récents pour lesquels le ciment a été utilisé dans la construction d'origine).
- La formation des artisans doit faire l'objet d'une attention particulière afin que les compétences traditionnelles requises pour le maintien de l'authenticité d'un bien ne soit pas perdues, mais au contraire encouragées. Il sera nécessaire dans la plupart des cas de fournir des subventions ou d'identifier les nouvelles opportunités commerciales pour les détenteurs de compétences traditionnelles afin que leur activité soit économiquement viable.
- Les concours de conception doivent être encouragés pour les nouvelles constructions sur un bien du PM (musées, installations pour les visiteurs, toilettes, logement du personnel, espace de bureaux, balisage, rues et mobilier du site). Les réseaux tels que celui de l'Académie asiatique et le Forum de l'UNESCO peuvent être mobilisés pour ces objectifs.

Action :

- Les autorités de gestion du patrimoine devront établir un planning de formation du personnel en fonction d'un plan national de priorités d'acquisition de compétences liées au patrimoine culturel.
- Les états parties doivent identifier les institutions de formation appropriées de leur pays et les encourager à rejoindre les réseaux du patrimoine culturel existants tels que celui de l'Académie asiatique.

Délai : Action immédiate au niveau national.

GARANTIE D'OBTENTION DE BENEFICES LOCAUX DU DEVELOPPEMENT DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL :

Le maintien des bénéfices locaux et du réinvestissement dans la conservation et le développement des biens du PM doit apparaître comme objectif explicite de la gestion. Les stratégies permettant d'atteindre ce but et les résultats obtenus doivent être indiqués dans les rapports périodiques des années à venir.

Une documentation sur les modèles de meilleures pratiques des différents biens culturels du PM asiatiques doit être rédigée et mise à la disposition de tous. Un premier groupe d'exemples peut être défini à partir des études de cas menées dans le cadre du projet NORAD réalisé sur 4 années par le Centre du PM de l'UNESCO : *Gestion du patrimoine culturel et tourisme : Modèles de coopération entre actionnaires pour l'Asie et le Pacifique*. Ce type de stratégie concerne notamment les frais d'admissions, les taxes, les foundations et les APD (organismes gouvernementaux d'aide aux pays en voie de développement).

Action :

- Le Centre du PM et le RACAP doit promouvoir et diffuser l'utilisation des modèles de meilleures pratiques pour la conservation et le développement durable des biens culturels du PM asiatique

- Les autorités nationales doivent analyser les pratiques liées aux revenus existants (maintien et réinvestissement) tant au niveau national qu'au niveau du bien de PM individuel.

Délai :

- Publication avant la 28^{ème} session du Comité du PM de 2004
- Révision et analyse des systèmes de revenus au niveau national et des biens du PM avant la 29^{ème} session du Comité de 2005.

INDICATEURS DE CONTROLE ET RAPPORTS PERIODIQUE :

Des indicateurs de contrôle spécifiques au patrimoine mondial doivent être définis par le Centre du PM et les organes consultatifs. En définissant ces indicateurs, une fonction de temps doit être intégré au système, afin que les activités de contrôle et les rapports périodiques constituent ensuite des outils de prévision et de prévention.

Des réunions sous-régionales des gestionnaires de sites du PM doivent être organisées afin de présenter le système d'indicateurs de contrôle et d'évaluer son efficacité.

Action : Le Centre du PM et les organes consultatifs doivent développer un système d'indicateurs à tester au niveau des biens culturels du PM asiatiques.

Délai :

- Le Centre du PM et les organes consultatifs doivent mettre en place un système d'indicateurs de surveillance avant la 28^{ème} session du Comité du PM de 2004.
- Le Centre du PM, les organes consultatifs et le RACAP testent le système après sa présentation aux états parties asiatiques entre la 28^{ème} et la 29^{ème} session du Comité du PM.

4.6.b. Recommandations régionales sur la présentation de la Section II des rapports périodiques

Ces conclusions et recommandations ont été adoptées au cours de l'atelier régional de l'UNESCO relatif aux rapports périodiques sur les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial en Asie et Pacifique, du 10 au 13 mars 2002, dans la région du patrimoine mondial des Montagnes bleues, à Leura, en Australia

Commentaires généraux

- Les rapports doivent être précis, concis et cohérents.
- Utiliser les URL disponibles
- Mettre l'accent sur les modifications importantes apportée depuis l'inscription.
- Les rapports doivent être significatifs et utiles pour les gestionnaires de site. Utiliser si nécessaire des sous-titres pour présenter le contenu des sections des rapports.
- Le questionnaire du Centre de PMest particulièrement utile pour cette section.
- Demander auprès du Comité du PM les documents de référence et les directives, en particulier ceux qui ont une influence sur le développement des catégories.
- Il faut tenir compte du fait que dans certains états parties, les gestionnaires de site ne disposent pas de matériel informatique.
- Demander au Centre de PM de mettre à disposition la bibliographie pour les gestionnaires de site.

II.2. DÉCLARATION DE VALEUR

- Manière d'établir la déclaration de valeur
- Cette déclaration doit synthétiser les valeurs clés en fonction des critères acceptés pour l'inscription.
- Se reporter aux commentaires pertinents des organes consultatifs (UICN, ICOMOS) et du Comité du PM au moment de l'inscription.
- L'ICOMOS a établi des directives pour la définition des déclarations de valeur pour les biens culturels. Les critères sont également associés à des notes explicatives au format de l'UNESCO, et des directives opérationnelles.
- Il est possible d'ajouter des informations complémentaires qui peuvent conduire au reclassement sous des critères différents (notamment des directives créés depuis l'inscription) ce qui n'implique pas la réévaluation de l'inscription.
- Les limites et les zones tampon sont traitées dans la section II.3 en tant que moyen de protection de l'intégrité.

II.3. AUTHENTICITÉ / INTÉGRITÉ

- Définitions
- Authenticité : La déclaration de Nara fournit des directives, en particulier pour rappeler que le contexte culturel doit être pris en compte (§ 9, 11 et 13)
- Intégrité : Se reporter aux directives et de l'UICN et aux directives opérationnelles.
- Datation à partir de la nomination.
- Utiliser toutes les informations pertinentes issues de la nomination et des commentaires des organes consultatifs.
- Déclaration succincte et claire (env. ½ page).
- Réviser la déclaration après la rédaction du rapport périodique (dans un but de contrôle).
- Les problèmes liés aux limites et aux zones tampon, à l'intérieur et à l'extérieur du bien, à étudier ici.
- Modifications importantes depuis l'inscription (positives ou négatives), notamment les risques ou pressions affectant l'intégrité et/ou l'authenticité du bien.

II.4. GESTION

- Analyser et identifier les points forts et faibles des pratiques de gestion au moment de l'inscription. Définir les modifications des pratiques de gestion depuis l'inscription pour surmonter les points faibles.
- Souligner les réalisations et les facteurs clés ayant affecté les performances de la gestion de façon positive ou négative.

Législation

- Les conventions et accords internationaux, ainsi que la législation nationale, doivent être traités dans la Section I et non dans la Section II.
- Se reporter uniquement à la législation pertinente pour la protection du bien du PM (après l'acte principal requis, répertorier les références des actes associés).

Organisation de la gestion

- L'organisation de la gestion peut présenter des caractères statutaires ou informels (par exemple légale, contractuelle, traditionnelle et en collaboration).
- Le rapport doit témoigner des actions entreprises ainsi que de leur efficacité dans le respect des obligations nécessaires à l'identification, la protection, la conservation, la réhabilitation et la présentation du PM naturel et/ou culturel.
- Il peut s'agir par exemple des actions entreprises depuis l'inscription pour conserver/améliorer l'habitat; la protection des espèces; les modifications importantes liées aux droits de propriété; la formation; la prise de conscience et l'interprétation; l'acquisition de compétences; les stratégies et les plans de gestion appropriés (et l'extension de la mise en œuvre); les partenariats en collaboration; les connaissances clés issues de la recherche.
- Analyser les résultats des conclusions et les recommandations des évaluations et des rapports de surveillance réactive.
- Identifier les principaux écarts et les besoins en termes de compétences de gestion des biens du PM.
- Identifier les écarts potentiels nécessitant une assistance nationale ou internationale (dans le domaine par exemple des technologies de l'information).
- Identifier la coordination et la consultation qui ont eu lieu, avec les actionnaires et les communautés, pour le développement des plans de gestion.

Recommandation

- Des documents de référence et des index de progrès sont nécessaires pour les plans de gestion.
- Des directives des meilleures pratiques doivent être établies (par exemple pour les plans de gestion).

II.5 FACTEURS AFFECTANT UN BIEN

- Rapport sur les principaux risques et pressions ayant un impact sur un bien du PM.
- Se reporter à la note explicative 2.5 et à la documentation ICCROM sur la préparation en cas de risques.
- Mettre l'accent sur les facteurs qui présentent des risques élevés pour les valeurs du PM, ainsi que son intégrité et son authenticité, et analyser les facteurs suivants: (i) Risques externes / internes; (ii) Risques actuels et potentiels, immédiats et ampleur des risques; (iii) Risques cumulatifs / non-cumulatifs; (iv) Risques humains / naturels; (v) Capacité de l'état partie à gérer les risques et réduire les pressions de façon efficace.
- Il est nécessaire de décrire les impacts (décrire par exemple les impacts des visiteurs et non simplement le nombre de visiteurs).

II.6 SURVEILLANCE

- Identifier les principaux écarts et besoins des compétences de gestion nécessaires pour mener à bien la surveillance des biens du patrimoine mondial
- Les rapports doivent souligner les points suivants : (i) surveillance et mesure de l'état de conservation du bien ; (ii) facteurs importants affectant le bien ; et (iii) principaux changements et tendances.
- Identifier les possibilités ou les besoins d'amélioration de la surveillance.
- Identifier les indicateurs à surveiller, en notant les modèles et les protocoles nationaux pertinents.

Observations

- Mettre l'accent sur le développement d'une méthode de surveillance, par exemple un modèle de surveillance en collaboration.
- Noter l'importance des données de base et autres données de référence pour la surveillance.
- Difficultés de financement de la surveillance.

Recommandations sur le format du rapport

- Analyse nécessaire pour déplacer II.5 (facteurs affectant un bien) avant II.4 (gestion)
- Le Comité du PM doit analyser les approches indiquées dans le rapport périodique en cours afin de réviser les instructions relatives au rapport périodique suivant en 2008.

REQUETES AUPRES DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

- Il est nécessaire d'obtenir des conseils sur la manière de rendre compte des pertes ou de la dégradation de l'authenticité et/ou de l'intégrité.
- Des conseils sont également nécessaires pour gérer les "modifications acceptables" en notant l'article 6, sous-sections 2 et 3 de la Convention du PM et les directives particulières de la législation nationale et directives complémentaires à l'article 6.

CHAPITRE 5. DECISION PRELIMINAIRE POUR LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Comité peut souhaiter adopter la décision préliminaire suivante :

27 COM 6A

"Le Comité :

1. Examine le document de travail WHC-03/27.COM/6A ;
2. Exprime sa plus grande reconnaissance aux Etats parties d'Asie et du Pacifique et au Centre du patrimoine mondial pour leur collaboration, durant les 6 dernières années, qui a permis de préparer avec succès le "Rapport périodique de synthèse pour la région Asie-Pacifique de 2003" ;
3. Prend note des recommandations sous-régionales et régionales et des plans d'actions proposés dans le "Rapport périodique de synthèse pour la région Asie-Pacifique de 2003", qui a été établi par les Etats parties en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les organes consultatifs, sur la base des conclusions de l'exercice de rapport périodique et des réunions de consultation nationales, régionales et sous-régionales ;
4. Demande au Centre du patrimoine mondial d'assurer la publication d'un "Etat du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique" en deux volumes, volume I consacré aux biens culturels, volume II consacré aux biens naturels et mixtes, et de mettre les informations contenues dans les rapports périodiques nationaux des Etats parties d'Asie-Pacifique à disposition sous format électronique (CD-ROM et/ou sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO) ;
5. Demande au Directeur général de l'UNESCO de revoir et de renforcer les opérations et le personnel des bureaux régionaux en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2005 pour s'assurer que des services améliorés sont fournis de manière coordonnée afin d'assister les Etats parties dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;
6. Décide d'envisager favorablement et de soutenir les Programmes proposés, "Action Asie 2003-2009", et "Programme régional pour le Pacifique 2009", qui répondent directement aux conclusions, aux recommandations et aux plans d'action issus de cet exercice de rapport périodique (Agenda provisoire élément 20B, Document de travail WHC-03/27.COM/20B) ;
7. Encourage vivement les Etats parties de la région Asie-Pacifique d'entreprendre les actions nécessaires permettant de suivre, de façon concertée et concrète, les recommandations et les plans d'action proposés au niveau national pour relever efficacement et sur une durée appropriée les défis de la conservation du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique".